

# RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets

2015



# Sommaire

<b>A- Présentation générale</b>	<b>p 5</b>
I – Le Territoire	p 6
II – Présentation du service public d'élimination et de valorisation des déchets	p 7
1 - Organigramme du Pôle Environnement - Déchets	p 8
2 - Schéma organisationnel du service de gestion des déchets	p 9
<b>B- Indicateurs techniques : des tonnages collectés en légère baisse</b>	<b>p 10</b>
I – Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV	p 11
1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)	p 12
A - Organisation de la pré-collecte	p 13
B - Organisation de la collecte	p 14
2 - Les différents flux collectés en 2015	p 17
A - Les ordures ménagères et assimilées	p 20
B - Les emballages ménagers recyclables	p 24
C - Les cartons commerciaux	p 27
D - Le verre d'emballage	p 28
E - Les objets encombrants	p 31
F - Les déchets verts	p 33
3 - Les autres actions d'amélioration du service	p 36
A – La communication auprès des usagers	p 37
B – La démarche de prévention des déchets	p 40
II – Les Déchetteries	p 52
1 – Les déchetteries des particuliers	p 53
A – Les équipements	p 54
B – Les déchets acceptés et leurs filières de traitement	p 56
C – Les résultats d'exploitation	p 57
2 – La déchetterie des professionnels	p 63
III – Le traitement des déchets	p 65
1 – L'usine d'incinération des ordures ménagères	p 66
A – Population concernée	p 67
B – Présentation de l'usine	p 67
C – Tonnages réceptionnés	p 68
D – Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets	p 69
E – Surveillance des rejets	p 72
F – Surveillance de l'impact sur l'environnement	p 76
2 – Le groupe Turbo-Alternateur	p 78
3 – Le réseau de chaleur urbain	p 81
4 – La chaîne de traitement des DASRI	p 83
5 – Le centre de tri	p 86
A – Présentation générale	p 87
B – Suivi des tonnages entrants	p 88
C – Caractérisation du gisement entrant	p 90
D – Analyse du fonctionnement du centre de tri	p 92
E – Valorisation et bilan environnemental	p 93
F – Marché d'exploitation	p 96
6 – Le centre d'enfouissement technique des déchets inertes	p 97
<b>C- Indicateurs financiers</b>	<b>p 99</b>
I – Les modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets	p 100
II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets	p 102
1 – La collecte et le tri	p 103
2 – Les déchetteries	p 105
3 – L'UIOM	p 107
4 – La TEOM	p 109
5 – Les budgets annexes	p 111
A – Le CET et les DASRI	p 112
B – le GTA	p 113
III – Les autres indicateurs financiers	p 114
1 – Les redevances	p 115
A – La redevance spéciale gros producteurs d'ordures ménagères	p 116
B – La redevance des particuliers pour la collecte des déchets verts en porte à porte	p 117
2 – Les tarifs d'accès	p 118
A – L'UIOM	p 119
B – Le centre d'enfouissement technique	p 120
C – L'unité DASRI	p 120
3 – La matrice des coûts	p 121
<b>D – Annexes</b>	<b>p 127</b>
ANNEXE 1 : Planning de collecte sur le Grand Dijon	p 128
ANNEXE 2 : Listing des points d'apports volontaires et blocs béton sur le Grand Dijon	p 129
ANNEXE 3 : Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables, Objets Encombrants et Verre d'emballage	p 141
ANNEXE 4 : Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures ménagères et Objets Encombrants	p 142
ANNEXE 5 : Synoptique général des déchets traités par le Grand Dijon en 2015	p 143

Conformément à l'article L.2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Il est présenté au Conseil de communauté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public.

Il est ensuite transmis aux communes membres avant le 30 septembre pour présentation à leur conseil municipal et il est mis à la disposition du public.

# A - Présentation générale

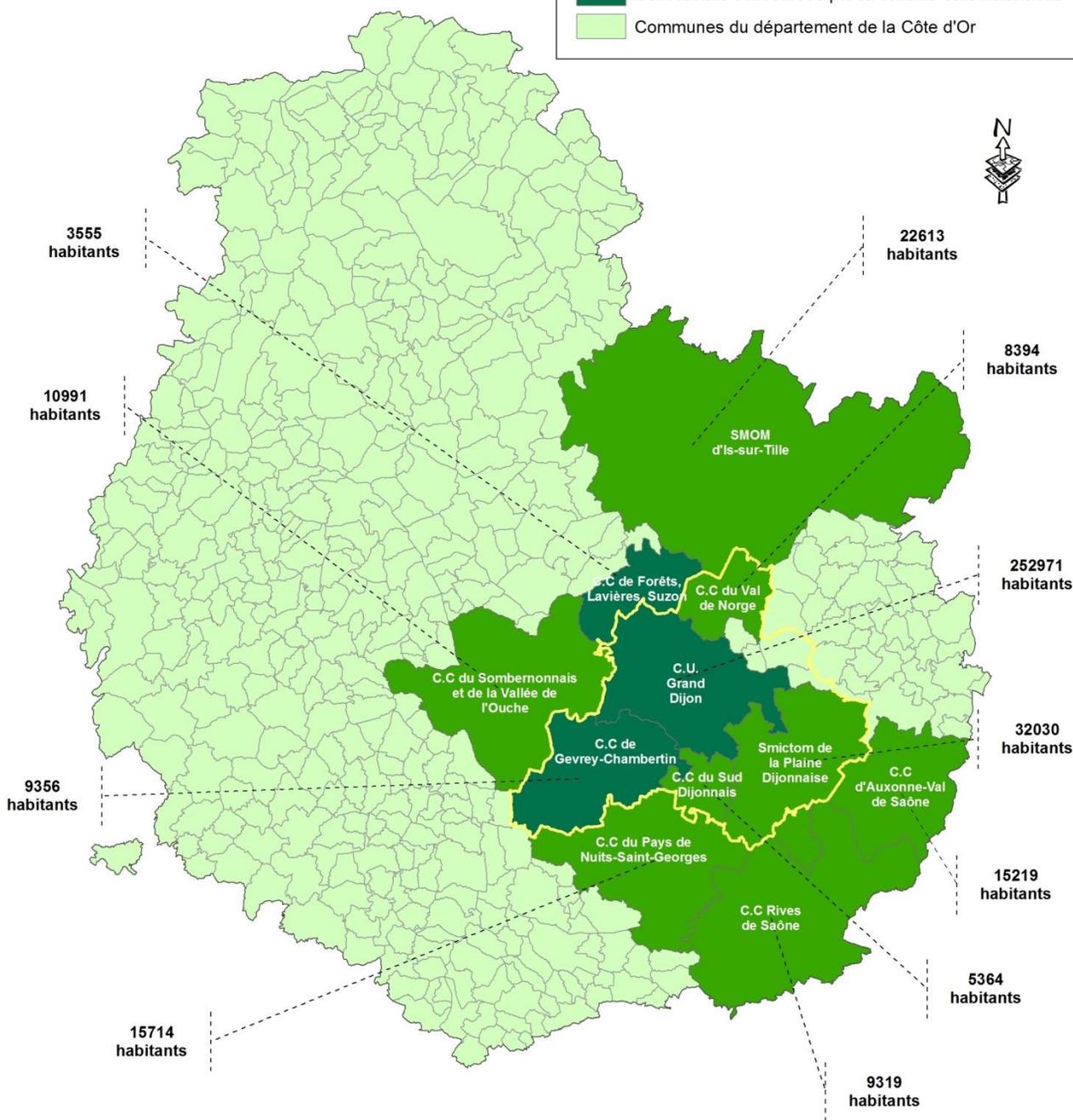
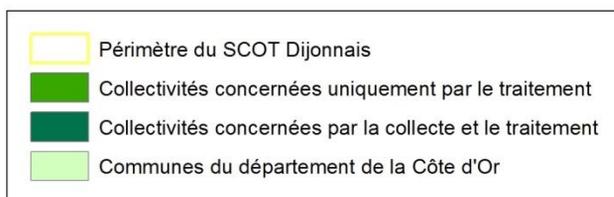
## I – Le territoire

## II – Présentation du service public d'élimination et de valorisation des déchets

# I – Le territoire

Selon l'article L.2224-13 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent l'élimination des déchets des ménages. Les 24 communes membres ont transféré à la Communauté Urbaine LE GRAND DIJON l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages.

Par ailleurs, d'autres collectivités ont confié au Grand Dijon, soit par marché, soit par convention, la collecte et/ou le traitement (incinération dans notre UIOM) de leurs déchets ménagers ou assimilés.



Chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2015

### Carte des collectivités clientes utilisant les services de collecte et/ou de traitement UIOM du Grand Dijon

\* cf. lexique p144

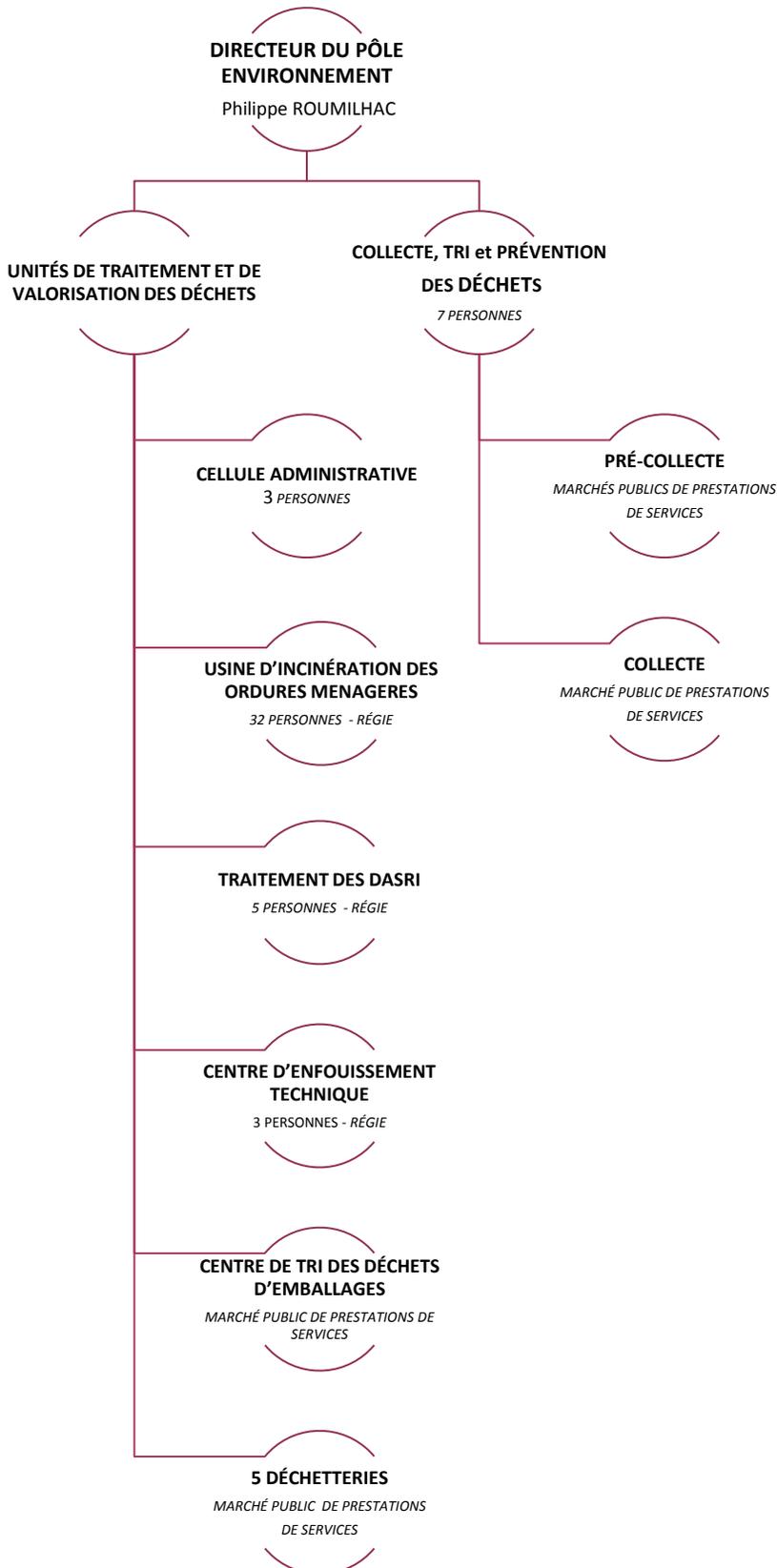
# II – Présentation du service public d'élimination et de valorisation des déchets

1 - Organigramme du Pôle Environnement – Déchets

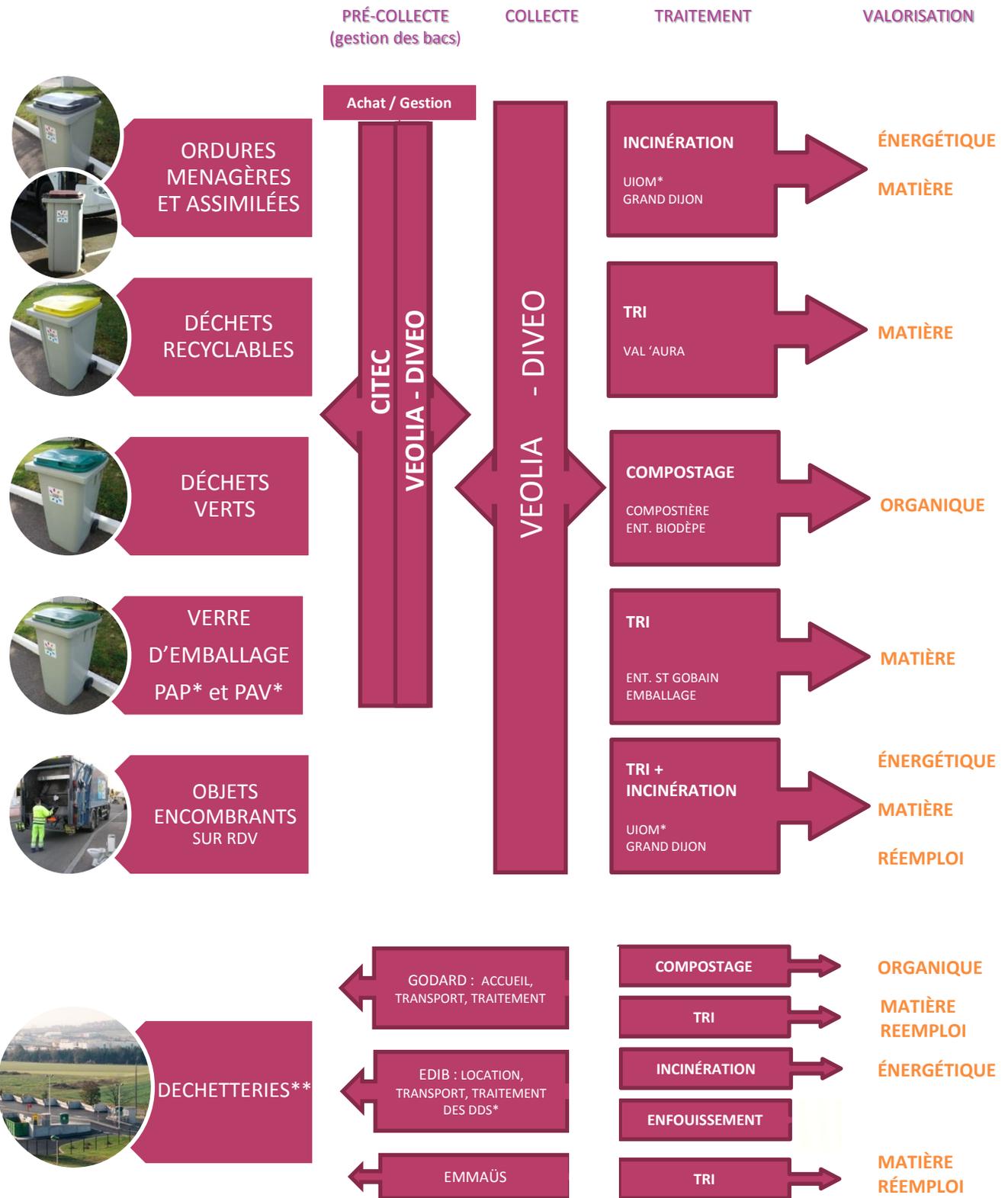
2 - Schéma organisationnel du service de gestion des déchets

# 1 - Organigramme du pôle Environnement - Déchets

La mise en œuvre de cette compétence est exercée par les services du Grand Dijon rattachés au **PÔLE ENVIRONNEMENT**.



## 2 - Schéma organisationnel du service de gestion des déchets



\* cf. lexique p144

\*\* Les déchetteries sont réservées aux particuliers.

La liste des produits acceptés dans les déchetteries ainsi que leurs filières de traitement sont détaillés page 52.

## **B – Indicateurs techniques** *des tonnages collectés en légère baisse*

**I – Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV**

**II – Les Déchetteries**

**III – Le Traitement des déchets**

# I – Collecte des déchets ménagers et assimilés en PAP et en PAV

1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)

2 - Les différents flux collectés en 2015

3 - Les autres actions d'amélioration du service

# 1 - Présentation générale du service (hors déchetteries)

A - Organisation de la pré-collecte

B - Organisation de la collecte

## A - Organisation de la pré-collecte

La fourniture des bacs est assurée par l'entreprise Citec Environnement, titulaire du lot pré-collecte, et ce uniquement sur le périmètre du Grand Dijon.

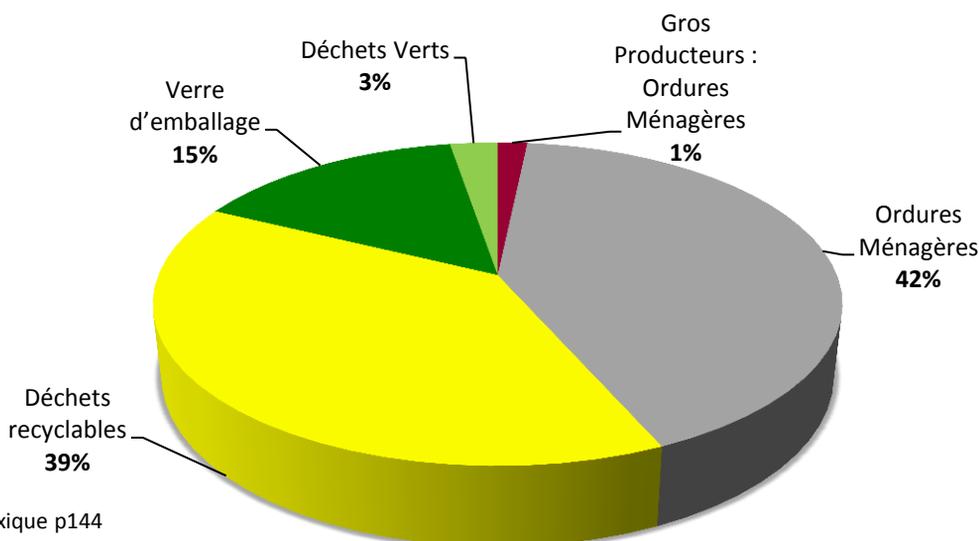
La gestion et la maintenance des bacs sont assurées par VEOLIA-DIVEO depuis le 1er janvier 2011, pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Le parc des bacs de pré-collecte en place sur le Grand Dijon en 2015 se répartit de la manière suivante :



En 2015, le parc de bacs s'élève à **145 454** unités soit **26 917 m³**. Le volume de bacs en place a évolué de 2,4 % par rapport à 2014.

### Répartition des volumes de bacs de pré-collecte par flux de déchets



\* cf. lexique p144

Les interventions de maintenance, réalisées par Diveo suite à des demandes d'habitants, se répartissent de la façon suivante :

- **570** changements de bacs complets ;
- **3 458** remplacements de couvercles ;
- et **5 318** interventions liées à des réparations de roues, bondes...

Les habitants peuvent demander des ajustements du volume de leurs bacs ; ainsi Diveo a procédé à la livraison de **5 233 bacs** et au retrait de **3 267 bacs** en 2015.

Dans l'hyper centre-ville de Dijon, deux opérations de désinfection des bacs à ordures ménagères ont eu lieu en juillet et en novembre 2015. Au total, **4 816 bacs** ont été désinfectés.



## B – Organisation de la collecte

Dans le cadre du marché de collecte des déchets, plusieurs types de déchets sont collectés en porte à porte, conformément au règlement communautaire en vigueur : les ordures ménagères et assimilées, les déchets recyclables, le verre d'emballage, les objets encombrants, les déchets verts et les cartons des commerçants et des industriels.

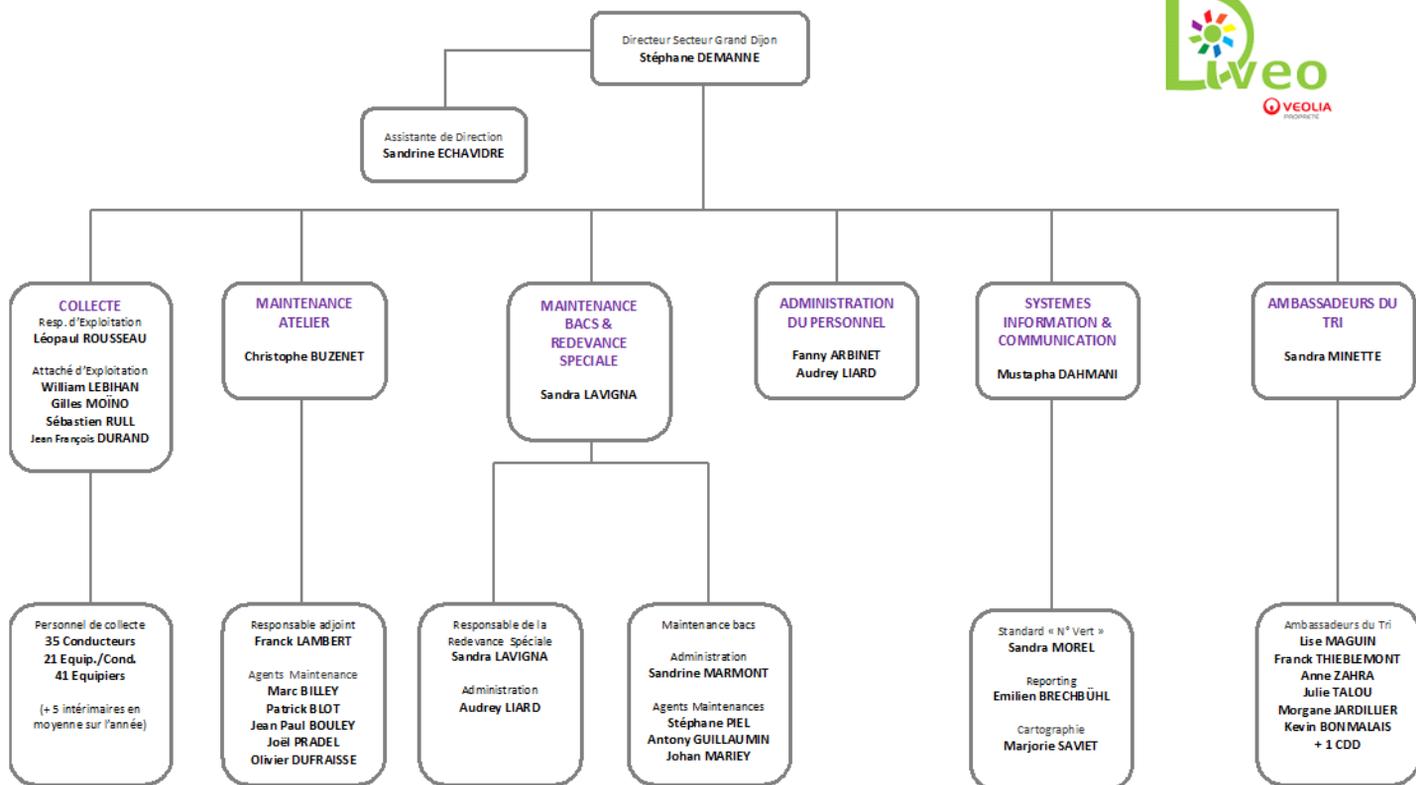
La collecte des déchets est assurée par VEOLIA – DIVEO depuis le 1er janvier 2011 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Parallèlement, le Grand Dijon assure, pour le compte de collectivités clientes (Gevrey-Chambertin pour les OM et OE et CC Forêt-Lavières-et-Suzon pour les OE uniquement jusqu'en juin 2015), des prestations de collecte formalisées par des marchés ou des conventions (cf. page 6).



## Les moyens humains

# ORGANIGRAMME 2015



Au 31 décembre, Diveo comptait 131 salariés dont 97 conducteurs et équipiers de collecte.

## Les moyens matériels

Le Grand Dijon est propriétaire des locaux et des bennes à ordures ménagères (BOM) mis à disposition du prestataire de collecte, soit **48 véhicules** :

- 44 bennes à ordures ménagères dont 14 bennes au Gaz Naturel de Ville (GNV\*), 22 bennes au gasoil, 8 hybrides (gasoil et électrique),
- 1 benne renforcée pour les objets encombrants (gasoil),
- 3 camions équipés d'une grue pour la collecte des colonnes de surface et des points d'apport volontaire enterrés (1 GNV\* et 2 gasoil).

11 BOM sont équipées d'un système d'identification de bacs pucés (RFID\*).

En 2015 les BOM ont parcouru **786 689 kms** et consommé 436 980 L de gasoil ainsi que 200 661 m<sup>3</sup> de GNV\*.

\* cf. lexique p144

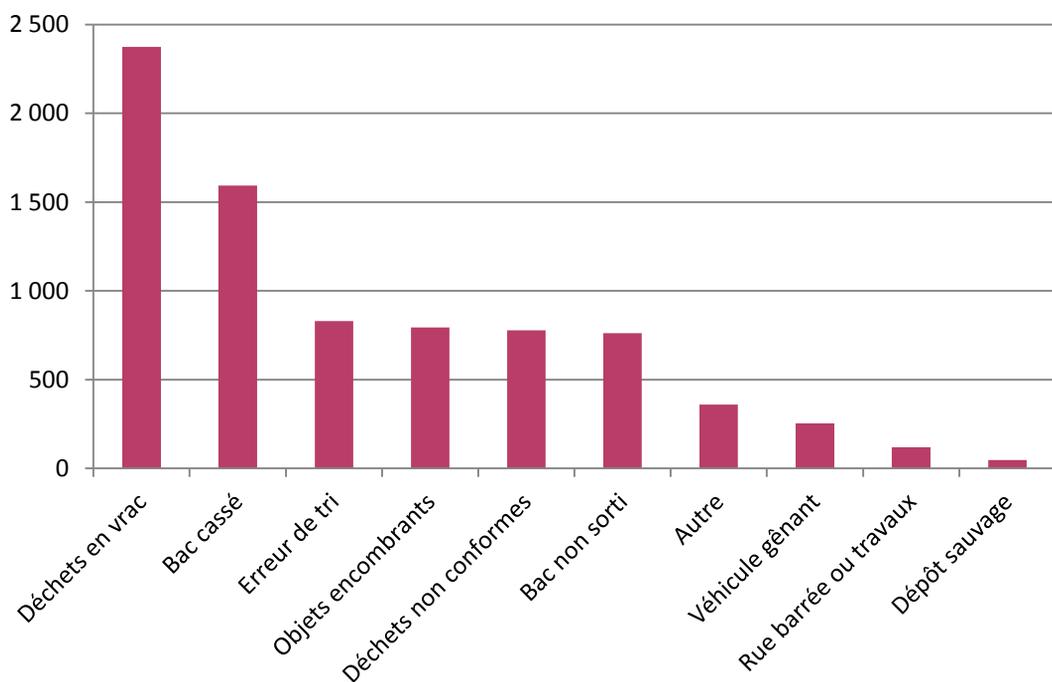
Les 12 véhicules de service, affectés notamment à la collecte des DEEE\*, à la livraison des bacs, à la maintenance et aux déplacements des ambassadeurs, ont parcouru 108 606 kms.

C'est le collecteur qui procède à l'entretien et aux réparations courantes sur les camions mis à sa disposition.



**Les principaux problèmes à solutionner par Diveo lors de la collecte sont les suivants :**

- une mauvaise présentation des déchets à la collecte (déchets en vrac),
- des bacs cassés,
- des objets encombrants sortis sans rendez-vous,
- des erreurs de tri dans le bac des emballages ménagers recyclables,
- des déchets non conformes à la collecte d'OM\* (déchets verts, gravats...)
- des bacs non sortis à la collecte...



\* cf. lexique p 144

## 2 - Les différents flux collectés en 2015

A - Les ordures ménagères et assimilées

B - Les emballages ménagers recyclables

C - Les cartons commerciaux

D - Le verre d'emballage

E - Les objets encombrants

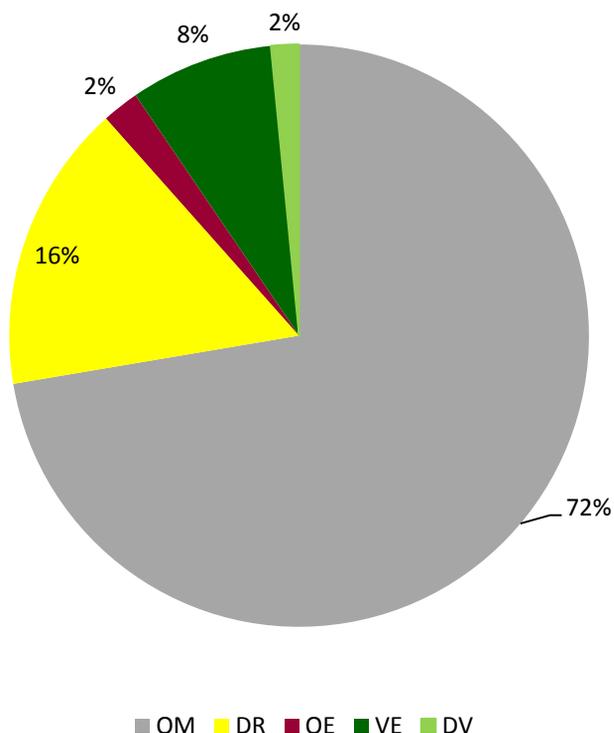
F - Les déchets verts

Voici une synthèse des différents flux collectés en 2015 sur le Grand Dijon et les collectivités clientes :

Tonnages 2015	Total	Grand Dijon	Collectivités Clientes
Ordures ménagères et déchets assimilés	65 692,75	64 070,94	1 621,81
dont porte à porte	56 718,11	55 096,30	1 621,81
dont points d'apport volontaire	2 921,72	2 921,72	-
dont marchés	1 281,52	1 281,52	-
dont zones	4 771,40	4 771,40	-
Déchets recyclables (emballages + cartons)	14 575,62	14 575,62	-
dont emballages recyclables	13 460,42	13 460,42	-
PAP	13 110,66	13 110,66	-
PAV	349,76	349,76	-
dont cartons zones	755,24	755,24	-
dont cartons centre ville	359,96	359,96	-
Verre	7 252,34	7 252,34	-
dont Porte à Porte	4 079,06	4 079,06	-
dont postes fixes	3 173,28	3 173,28	-
Objets encombrants	1 867,38	1 807,84	59,54
Déchets verts	1 411,43	1 411,43	-
<b>Total</b>	<b>90 799,52</b>	<b>89 118,17</b>	<b>1 681,35</b>

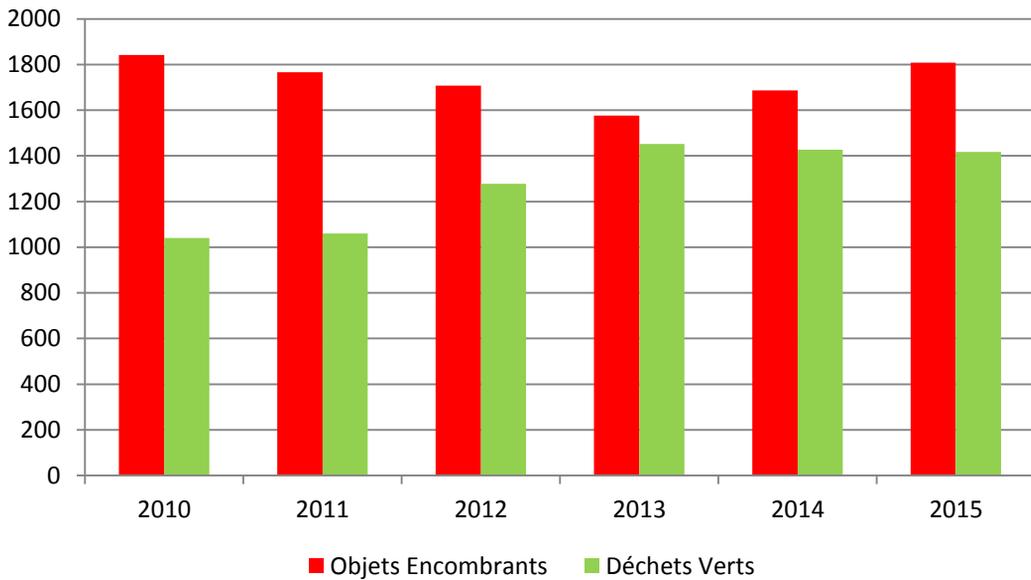
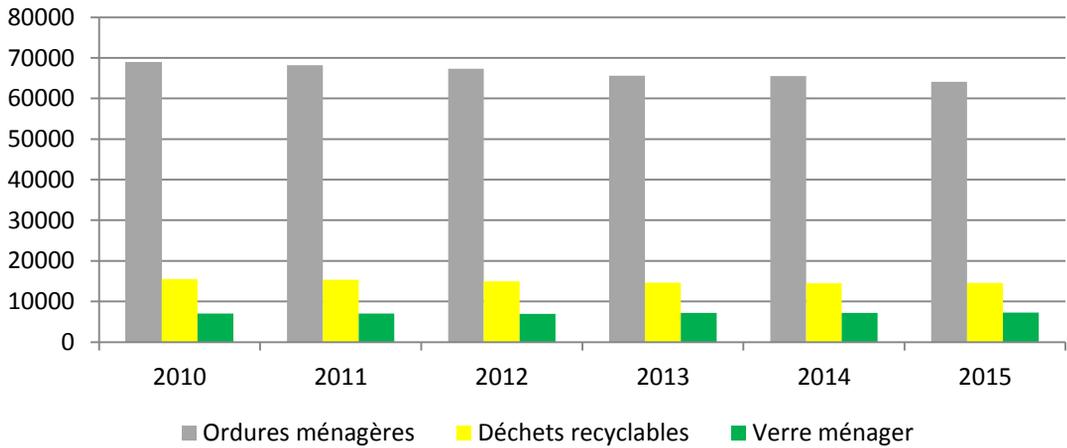
Le détail des tonnages par commune se trouve dans l'annexe 3.

Répartition des tonnages collectés sur le Grand Dijon en 2015

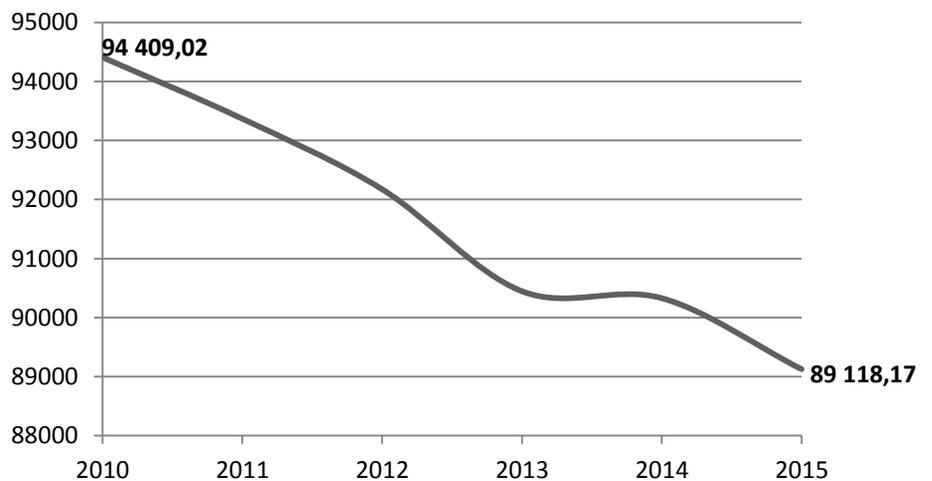


\* cf. lexique p144

Voici un détail des tonnages collectés sur le Grand Dijon par type de flux de déchets depuis 2010 :



**Evolution des tonnages totaux collectés sur le Grand Dijon**



Depuis 2010, on constate une baisse des tonnages collectés sur le Grand Dijon d' environ 5,60 %.

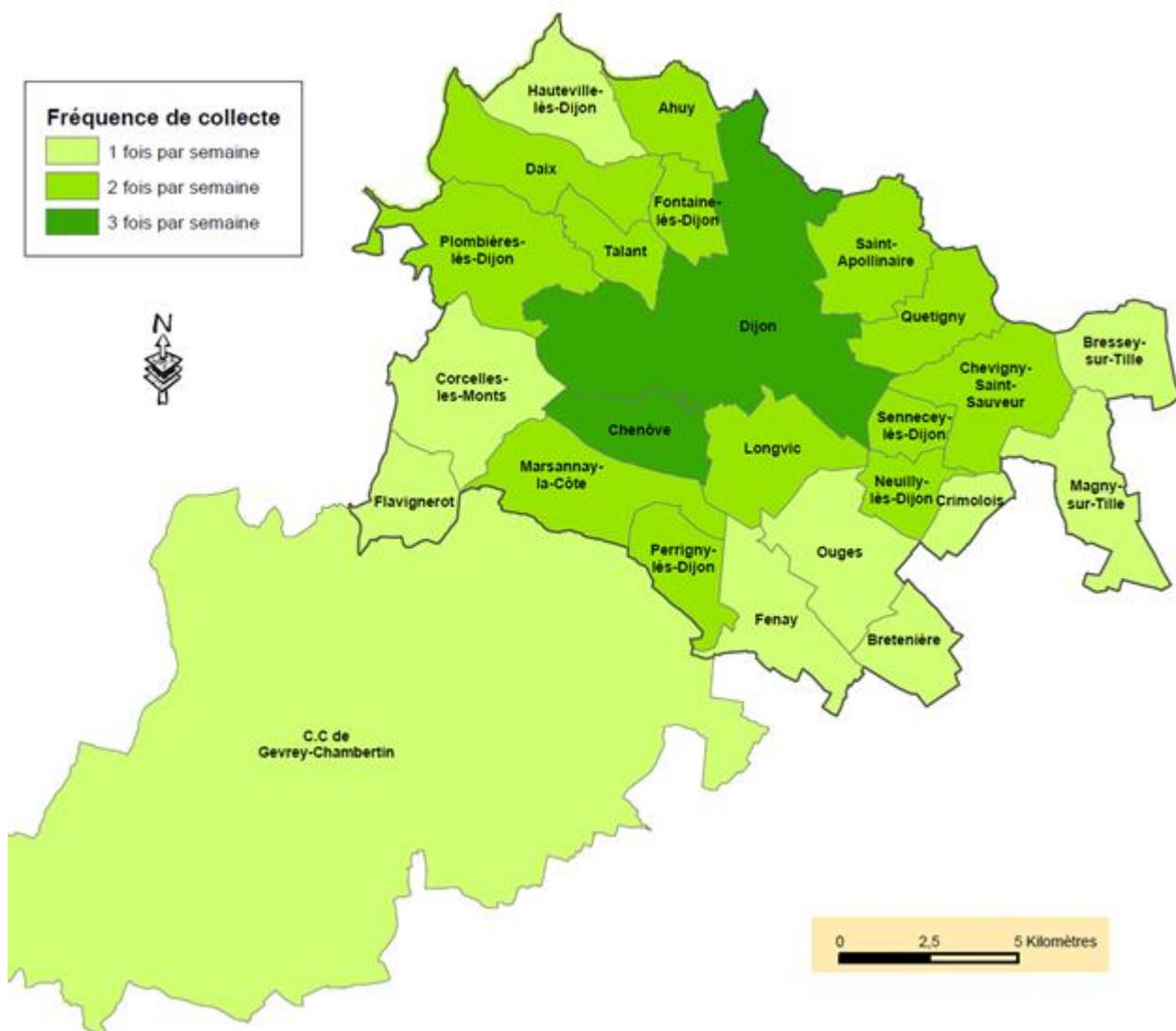
\* cf. lexique p144

## A - Les ordures ménagères et assimilées

### La population desservie et la fréquence de collecte

La collecte s'effectue sur les 24 communes de la Communauté Urbaine, à une fréquence qui varie de 1 à 3 fois par semaine en fonction du type d'habitat concerné : commune urbaine ou rurale, habitat dense, pavillonnaire ou diffus (cf. annexe 1 p 128).

Sur la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin, la collecte est hebdomadaire.



## La typologie de collecte

Les ordures ménagères sont collectées soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle gris soit en PAV\*.

Le Grand Dijon a notamment mis en place trois points d'apport volontaire enterrés dans le centre-ville de Dijon (deux Place Emile Zola et un place de la Banque).

Le prestataire collecte également les PAV enterrés et semi-enterrés appartenant à des organismes privés (ex : syndics) et aux bailleurs sociaux : Dijon Habitat, Orvitis, ICF Habitat et SCIC Habitat (cf. annexe 2).

Pour les gros producteurs d'ordures ménagères assimilées (cf. p 116) qui ont souscrit un contrat de redevance spéciale avec le Grand Dijon, il leur est mis à disposition des bacs spécifiques à couvercle bordeaux.



## Les déchets acceptés à la collecte

**ORDURES  
MÉNAGÈRES**

**DANS LE BAC GRIS  
OU LE POINT TRI**

→ À déposer dans un sac poubelle bien fermé !



Restes de repas, pots de yaourts, pots de crème, barquettes en polystyrène, boîtes alimentaires en plastique, films et sacs plastique, vaisselle et ampoules cassées...

### LES INTERDITS



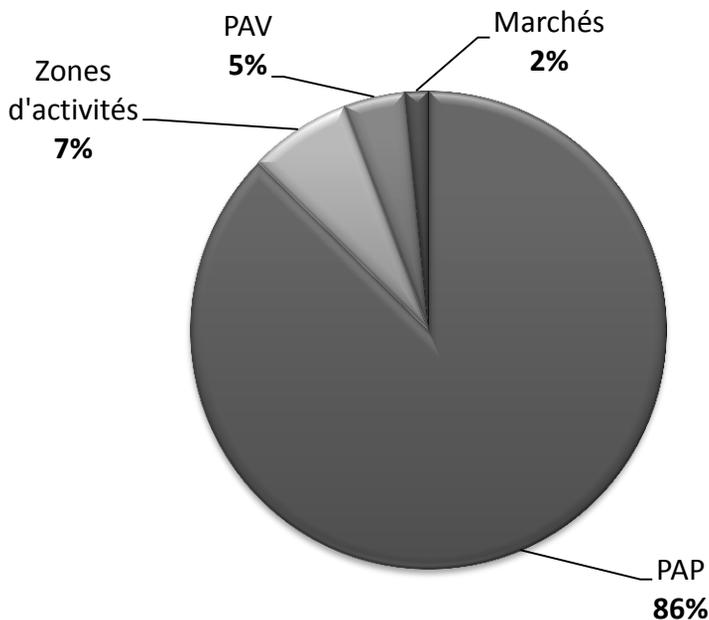
Attention !  
Pas de végétaux, ferraille, gravats, électro-ménager ou déchets dangereux.

## Les tonnages collectés :

En 2015, les tonnages collectés en Ordures Ménagères sur le Grand Dijon et la C.C Gevrey-Chambertin représentent **65 692,75 tonnes** contre 67 319,80 tonnes en 2014. Les tonnages se répartissent de la manière suivante : 64 070,94 tonnes sur le Grand Dijon et 1 621,81 tonnes sur Gevrey-Chambertin.

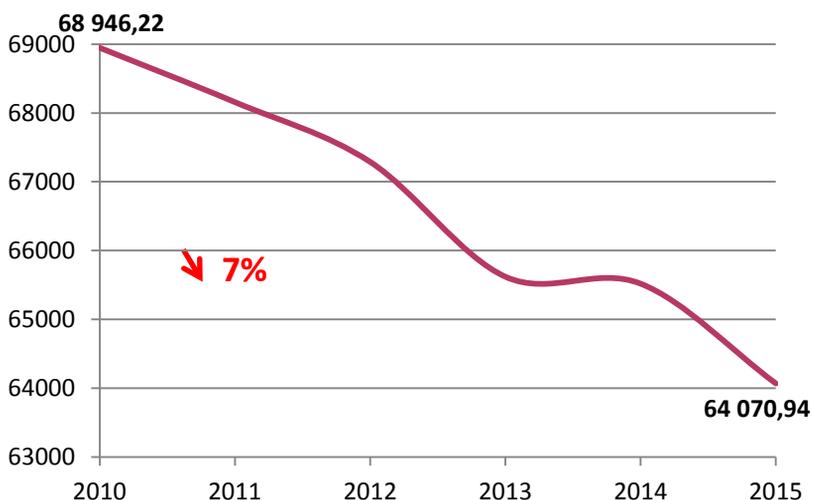
La majorité des tonnages (97,5%) provient du Grand Dijon et se ventile de la façon suivante :

- **55 096,30** tonnes collectées en porte à porte (PAP) hors zones d'activités,
- **4 771,40** tonnes collectées en porte à porte en zones d'activités,
- **2 921,72** tonnes collectées en point d'apport volontaire (PAV),
- **1 281,52** tonnes collectées en porte à porte sur les marchés.



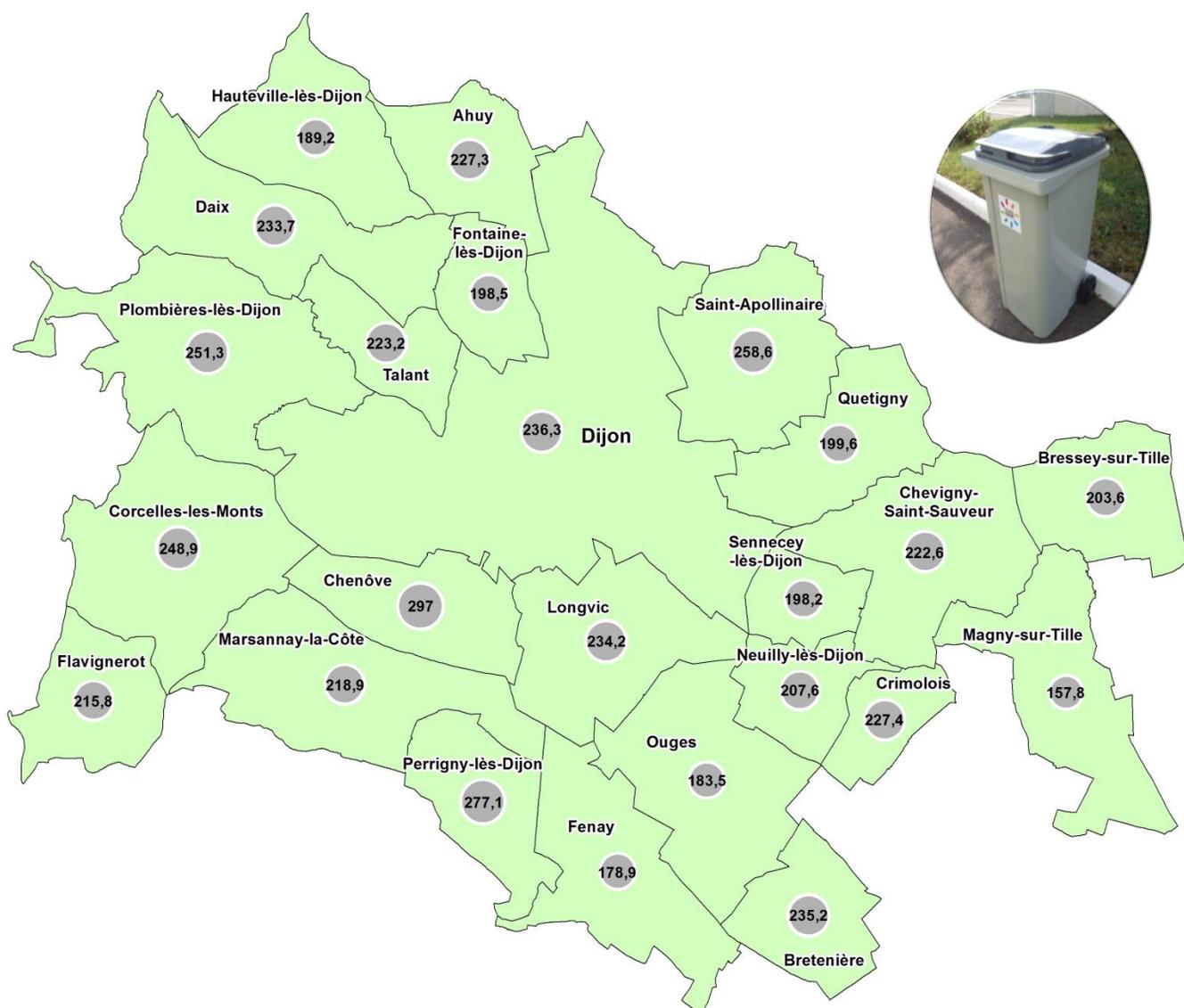
**Répartition des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilées collectées en 2015 sur le Grand Dijon**

**Evolution des tonnages d'Ordures ménagères et assimilées collectés sur le Grand Dijon (zones et marchés inclus)**



Les tonnages d'ordures ménagères ne cessent de baisser depuis 2010. En 5 ans, on constate une diminution de 7 % des tonnages collectés. Cela s'explique en partie par des habitudes de consommation qui changent notamment la pratique du compostage en habitat individuel ou collectif qui se développe, une utilisation des points de collecte de textiles usagés...

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de la Communauté Urbaine le poids moyen d'ordures ménagères collecté par habitant\*\* en 2015. La totalité des données chiffrées se trouve dans l'annexe 3.



**Le Saviez-vous ?**



**234,41 kg**

**C'est le poids des ordures ménagères collectées par habitant du Grand Dijon (hors zones)**

\* cf. lexique p144

\*\* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de DIVEO.

## B - Les emballages ménagers recyclables

### La population desservie et la fréquence de collecte

La collecte est effectuée sur les 24 communes de la Communauté Urbaine à une fréquence d'une fois par semaine sauf Corcelles-les-Monts et Flavignerot, où la collecte est effectuée tous les quinze jours (semaines paires) (cf. annexe 1 p128).

### La typologie de collecte

Les déchets d'emballages ménagers recyclables sont collectés soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle jaune, soit en points d'apport volontaire (enterrés ou non, appartenant au Grand Dijon, aux bailleurs sociaux ou des organismes privés) (cf. annexe 2 p129).



### Les déchets acceptés à la collecte

**DÉCHETS RECYCLABLES**

**DANS LE BAC JAUNE OU LE POINT TRI**

→ À déposer en vrac, pas dans un sac !  
Emballages vidés et égouttés

- BOUTEILLES ET FLAÇONS EN PLASTIQUE** (y compris les bouteilles d'huile alimentaire)
- LES INTERDITS** (Attention ! Pas de pot de yaourt, de crème, sac et film plastique, gobelet, barquette plastique ou polystyrène...)
- CARTONS** (boîtes et suremballages, briques alimentaires vidés et présentés à plat)
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES** (boîtes de conserve, cannettes, bidons, barquettes, aérosols en acier ou en aluminium)
- PAPIERS** (journaux et magazines, publicités et prospectus, catalogues et annuaires, courriers, enveloppes et lettres, livres et cahiers sans film plastique)



### La valorisation des déchets recyclables collectés

Après la collecte, l'ensemble des emballages ménagers recyclables sont acheminés vers le centre de tri du Grand Dijon. Les matériaux sont repris par les filières de valorisation et revendus selon les modalités financières prévues par les différents contrats. Les recettes liées à la vente de ces matériaux sont mentionnées dans les indicateurs financiers du rapport (cf. p 103).

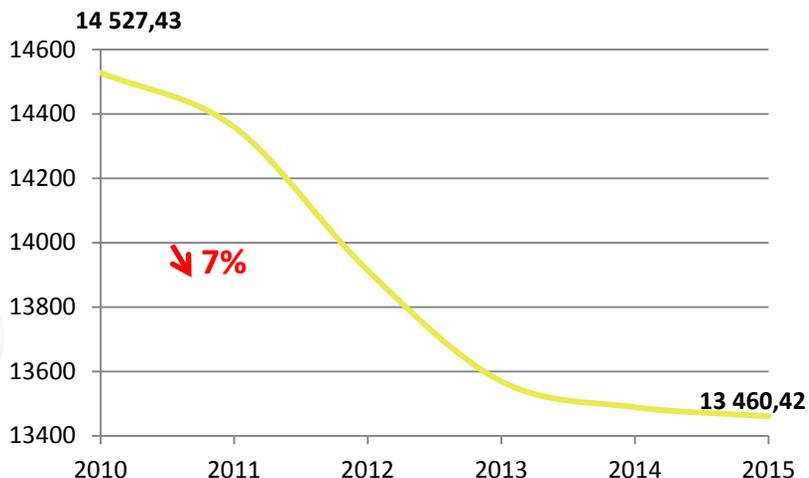
\* cf. lexique p144

## Les tonnages collectés :

Au total, **13 460,42 tonnes** de déchets d'emballages ménagers recyclables ont été collectés en 2015 sur le Grand Dijon. Ces tonnages comprennent 13 110,66 tonnes issus de la collecte en PAP\* (bacs à couvercle jaune) et 349,76 tonnes issus de la collecte en PAV\* .

Les déchets d'emballages ménagers recyclables représentent 15 % des déchets collectés sur l'agglomération dijonnaise.

**Evolution des tonnages de déchets d'emballages recyclables collectés sur le Grand Dijon**

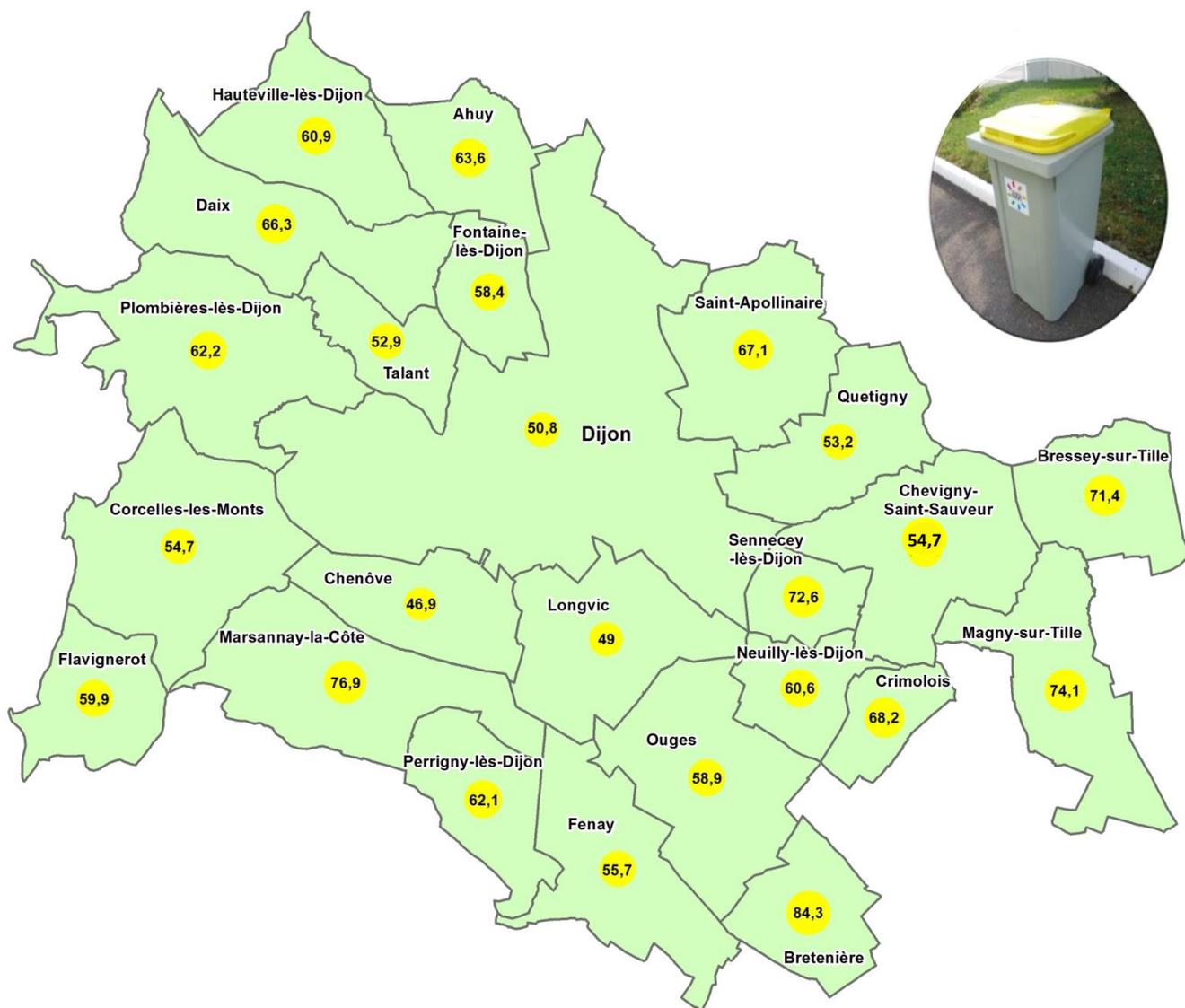


On observe une diminution constante (7%) des tonnages depuis 2010. Cette tendance est notamment liée à la crise économique, à l'allègement des emballages mis sur le marché, à l'évolution des comportements d'achat des ménages et à l'augmentation de l'apposition d'autocollants Stop Pub sur les boîtes aux lettres.

Le Grand Dijon diffuse des autocollants via les mairies des communes depuis 2012. Ils permettent aux personnes qui ne lisent pas les publicités de ne pas les recevoir dans leur boîte aux lettres.



La carte ci-dessous indique pour chaque commune de la Communauté Urbaine le poids de déchets d'emballages ménagers moyen collecté par habitant\*\* en 2015. La totalité des données chiffrées se trouve dans l'annexe 3 p141.



**Le Saviez-vous ?**



**53,21 kg**

**C'est le poids des déchets ménagers recyclables collectés par habitant du Grand Dijon**

\* cf. lexique p144

\*\* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Veolia

## C – Les cartons commerciaux

### La population desservie

- ❖ les commerçants du centre-ville de Dijon,
- ❖ les industriels et les commerçants des zones d'activités commerciales et industrielles de :
  - Ahuy,
  - Chenôve
  - Chevigny-Saint-Sauveur,
  - Dijon (Cap Nord, Parc Technologique de l'Europe, Parc Tertiaire),
  - Fontaine-les-Dijon,
  - Longvic,
  - Marsannay-la-Côte,
  - Quetigny
  - Saint-Apollinaire.



### la valorisation des cartons collectés

Les cartons , après avoir été collectés par le prestataire, sont directement acheminés sur le site VEOLIA PROPRETE qui procède à leur conditionnement en balles.

### La typologie de collecte et la fréquence de collecte

Les cartons d'emballage sont collectés démontés et pliés, chaque jeudi après-midi dans les zones d'activités et deux fois par semaine en centre ville de Dijon (cf. annexe 1 p128).

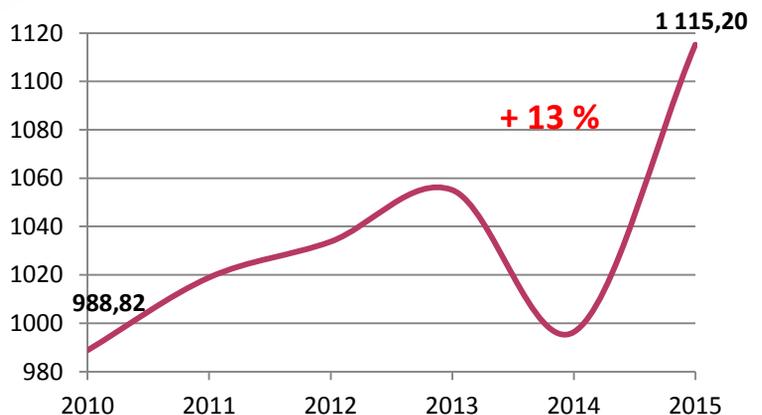
### Les déchets acceptés

Les cartons d'emballages non souillés et les cartons imprimés.

Les cartons mouillés, souillés par des graisses ou de la peinture, le polystyrène, les classeurs, le papier peint, le bois... sont interdits.

### Les tonnages collectés

**1 115,20 tonnes** de cartons ont été collectées en 2015 soit une hausse de 11,96 % par rapport à 2014 (+118,86 tonnes). Il est à noter que cette évolution prend en compte une hausse de 46,18 tonnes de cartons de zones et une hausse de 72,68 tonnes des cartons du centre-ville de Dijon.



**Evolution des tonnages de cartons commerciaux collectés sur le Grand Dijon**

## D – Le verre d’emballage

### La population desservie et la fréquence de collecte

La collecte est effectuée sur les 24 communes de la Communauté Urbaine (cf. annexe 1 p128).

### La typologie de collecte

La collecte sélective du verre d’emballage s’effectue soit en porte à porte dans les bacs à déchets avec un couvercle vert bouteille soit en PAV\*.

Sur Dijon (hors centre-ville) et sur Chenôve, ce sont près de **153 440 habitants** qui bénéficient d’une collecte une fois par semaine en porte à porte, ce qui représente **21 962 bacs**.

Sur les autres communes du Grand Dijon ainsi qu’au centre-ville de Dijon, le verre est récupéré en PAV (colonnes à verre), **99 531 habitants** sont concernés par ce mode de collecte.

On comptabilise **236 PAV** répartis sur l’ensemble des communes du Grand Dijon, totalisant **153 colonnes à verre** de surface ou enterrées appartenant au Grand Dijon et **83 points** enterrés ou semi-enterrés appartenant à des bailleurs et mis à disposition d’habitants de résidences spécifiques (cf. annexe 2 p129).



### Les déchets acceptés

# VERRE

## D’EMBALLAGE

### DANS LE BAC VERT OU LE POINT TRI



POTS EN VERRE  
BOUTEILLES EN VERRE  
BOCAUX EN VERRE

**LES INTERDITS** ☹️

Attention !  
Pas de bouchon, couvercle,  
capsule, ampoule, vaisselle et objet  
décoratif en porcelaine  
ou en cristal, verre,  
verre à boire, miroir.

→ À déposer en vrac,  
pas dans un sac !  
Emballages vidés et égouttés

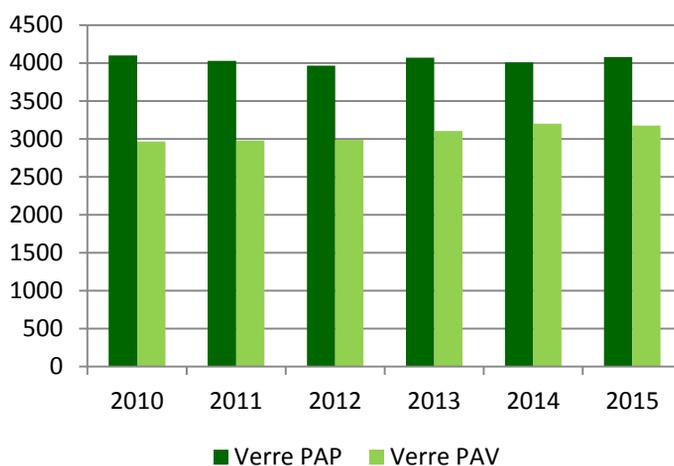
\* cf. lexique p144

## Les tonnages collectés :

	Tonnages collectés		
	Verre PAP	Verre PAV	Total
2010	4098	2966	7064
2011	4029	2977	7007
2012	3966	2986	6952
2013	4069	3103	7172
2014	4007	3202	7209
2015	4079	3173	7252
Evolution			
2015 / 2014	1,80	-0,91	0,60

Avec 7 252 tonnes collectées en 2015, on enregistre cette année une **hausse des tonnages de 0,60 %** par rapport à 2014.

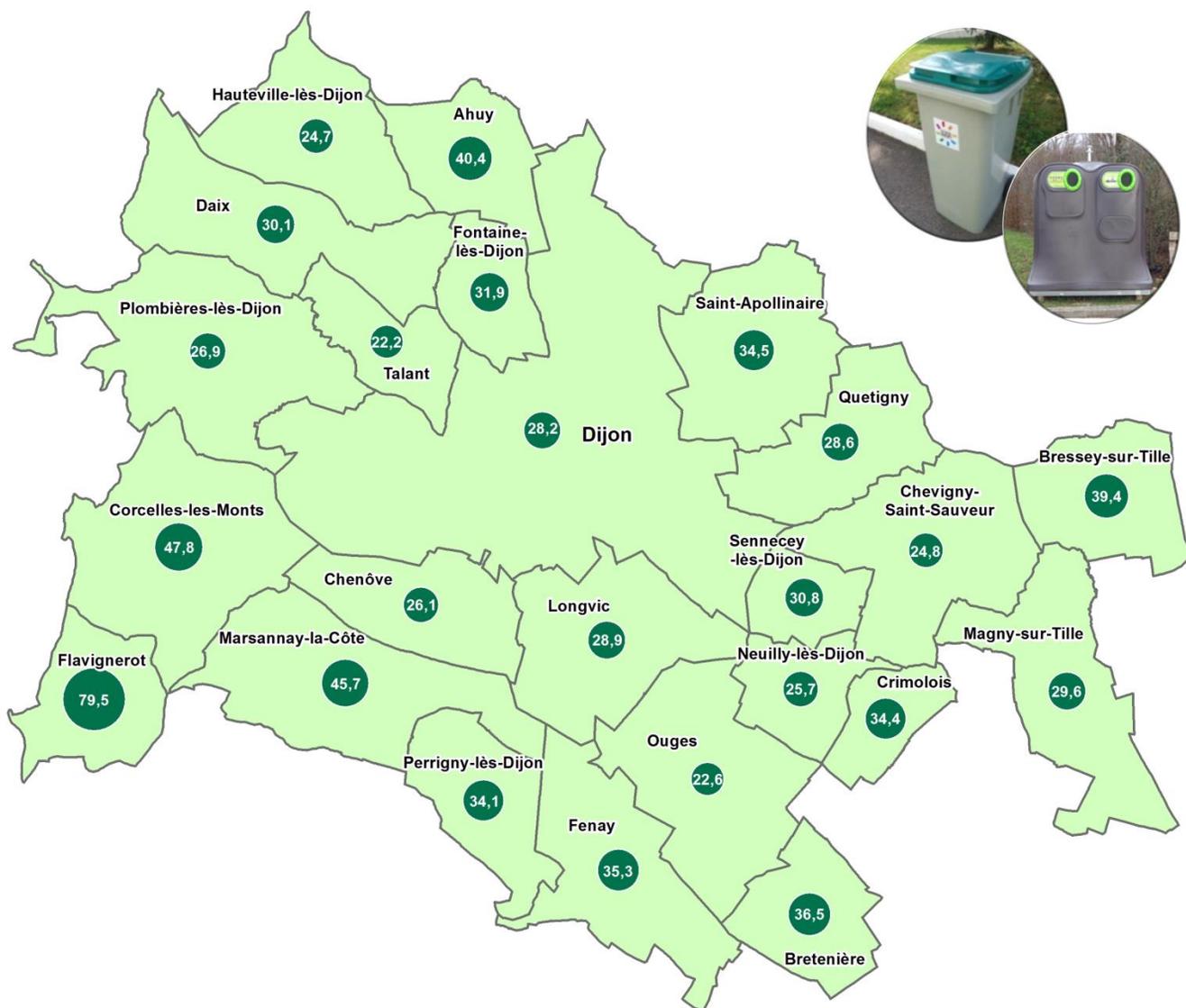
Evolution des tonnages de verre d'emballage collectés sur le Grand Dijon



**la valorisation du verre collecté**

Après la collecte, le verre d'emballage est stocké dans une fosse située sur le site de l'usine d'incinération des ordures ménagères, puis il est chargé par la SARL GACHON (21) qui l'achemine directement auprès des usines Saint-Gobain situés en Saône-et-Loire et en Loire.

La carte ci-dessous indique pour chaque commune de la Communauté Urbaine le poids moyen de verre d'emballage collecté par habitant\*\* en 2015. La totalité des données chiffrées se trouve dans l'annexe 3 p141.



Le Saviez-vous ?



**28,67 kg**

**C'est le poids  
du verre d'emballage  
collecté par habitant du Grand Dijon**

\* cf. lexique p144

\*\* Calcul effectué à partir des données brutes extraites des pesées embarquées de Veolia

## E – Les objets encombrants

### La population desservie et la fréquence de collecte

La collecte est effectuée sur les 24 communes de la Communauté Urbaine ainsi que sur les collectivités clientes de Forêt, Lavières-et-Suzon (jusqu'en juin 2015) et Gevrey-Chambertin.

### La typologie de collecte

L'ensemble des habitants du Grand Dijon se voit proposer un service de collecte en porte à porte sur rendez-vous via un numéro vert ou le site Internet [www.trionsnosdechets-dijon.fr](http://www.trionsnosdechets-dijon.fr). De nombreux appels ont été reçus au standard de Diveo afin de prendre des rendez-vous pour ce service.

Au total, ce sont **7 433** collectes qui ont été réalisées par le prestataire contre 7 242 en 2014.



Afin de répondre à des problématiques de sécurité sur les six quartiers des zones ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), la collectivité a choisi de doubler les passages mensuels de collecte des objets encombrants sur ces territoires.

#### Les quartiers concernés sont :

- . les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon,
- . le Mail à Chenôve,
- . le centre-ville à Quetigny,
- . le Bief du Moulin à Longvic,
- . et le Belvédère à Talant.

Depuis 2013, une collecte spécifique des DEEE\* ou métaux ferreux et non-ferreux est en place en parallèle de la collecte des OE afin de favoriser leur valorisation matière.



### Les déchets acceptés

Il s'agit des déchets qui, en raison de leur poids et de leur volume, ne peuvent pas être pris en charge par les collectes traditionnelles. Ce sont notamment les meubles, les matelas, les gros appareils ménagers...

\* cf. lexique p144

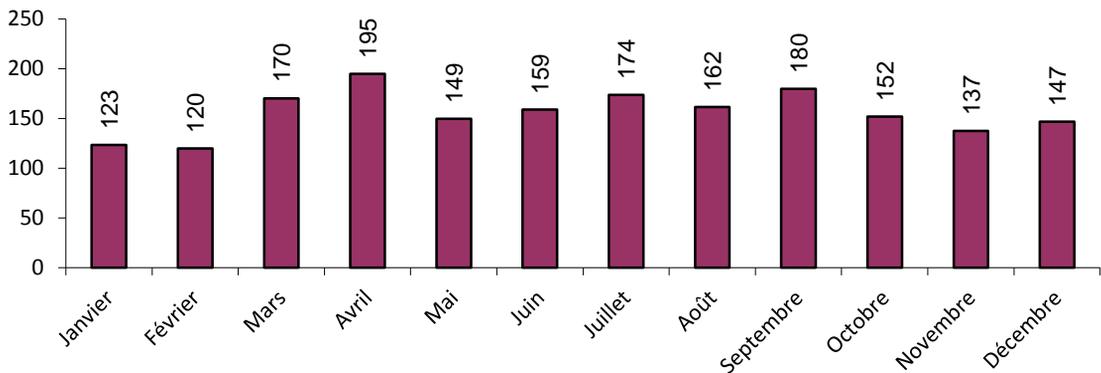
## Les tonnages collectés

En 2015, **1 867,38 tonnes** d'objets encombrants ont été collectées par le prestataire (Grand Dijon et collectivités clientes confondus) dont 54,98 tonnes de DEEE\* et 17,24 tonnes de ferraille issues de la collecte spécifique sur le Grand Dijon. Cela représente une augmentation de 5,23 % par rapport à 2014.

Les tonnages des collectivités clientes représentent 59,54 tonnes soit 3,19 % des tonnages totaux.

Sur les **1 807,84 tonnes** collectées sur le Grand Dijon, 807,23 tonnes proviennent des zones ANRU\*.

### Tonnages d'Objets Encombrants collectés en 2015 (Grand Dijon et Collectivités Clientes)



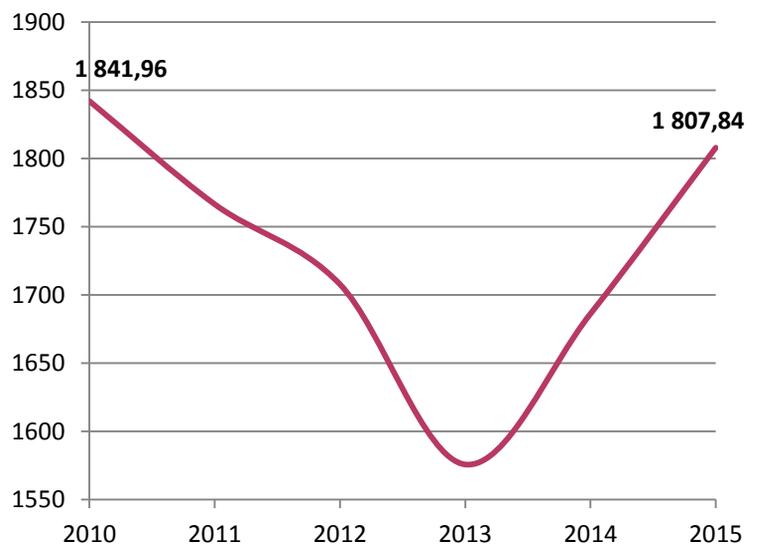
Evolution des tonnages  
d'Objets Encombrants  
collectés sur le Grand Dijon

Le Saviez-vous ?



**7,15 kg**

C'est le poids  
d'objets encombrants collectés  
par habitant du Grand Dijon



\* cf. lexique p144

## F – Les déchets verts

Plusieurs services sont proposés aux habitants du Grand Dijon :

- ❖ **l'accès gratuit aux cinq déchetteries communautaires** (cf. p 53)
- ❖ **la mise à disposition d'un composteur individuel de 400L ou de 600L :**

Ils sont disponibles sur simple demande auprès du service collecte et tri des déchets du Grand Dijon en échange d'une caution de 15€ pour un 400L ou de 20€ pour un 600L.

Les composteurs permettent de créer un amendement organique gratuit à partir de la décomposition des déchets de cuisine (épluchures de fruits et légumes, marc de café...) et des déchets de jardin (les fleurs fanées, feuilles mortes, tontes...). Cet amendement peut être réutilisé dans le potager, les jardinières de fleurs...

L'entreprise Quadria fournit au Grand Dijon les composteurs et l'ESAT Acodège, entreprise d'insertion basée à Marsannay-la-Côte, réalise le stockage et la distribution de ces équipements auprès des habitants de la Communauté Urbaine.



En 2015, **318 composteurs** ont été mis à disposition des habitants du Grand Dijon. Depuis le début de l'opération lancée fin 2000, **10 368 composteurs** ont été distribués sur le territoire. **On estime qu'environ 24,5 % des foyers en habitat individuel compostent.**

- ❖ **la collecte des déchets verts en porte à porte sur abonnement :**

### La population desservie

La collecte est effectuée sur les 24 communes de la Communauté Urbaine.

### La typologie de collecte et la fréquence de collecte

Cette collecte est en place depuis 2009, et s'effectue d'avril à mi-décembre à hauteur d'un ramassage par semaine.

Chaque foyer qui souhaite bénéficier de cette collecte spécifique doit payer une redevance de 45 € pour la période complète. Le tarif est dégressif selon le date de début de l'abonnement.

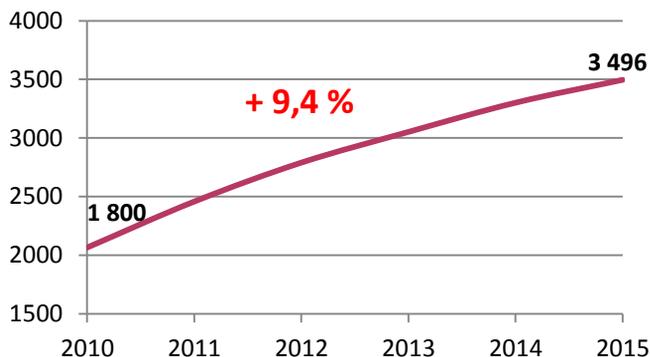
La redevance comprend la mise à disposition d'un bac dédié de 240 L (bac à déchets avec un couvercle vert foncé), la collecte et le traitement des déchets verts.



\* cf. lexique p144

En 2015, **3 496 conventions** pour la collecte des déchets verts en porte à porte (PAP) ont été signées, soit 299 nouvelles conventions par rapport à 2014.

On constate une évolution constante du nombre d'abonnés chaque année, il a quasiment doublé en 6 ans.



**Evolution du nombre de conventions pour la collecte des déchets verts en PAP de 2010 à 2015**

**La valorisation des déchets verts**

Les 1 411 tonnes de déchets verts collectés en porte à porte sont évacués vers la compostière de Spoy qui est gérée par l'entreprise Biodèpe. Il s'agit d'une unité de compostage qui transforme les déchets verts en produit utile pour l'amendement agricole notamment.



**Jours de collecte des déchets verts :**

**LUNDI**

- BRESSEY SUR TILLE
- BRETENIERE
- FENAY
- FONTAINE LES DIJON
- MAGNY SUR TILLE
- OUGES
- PLOMBIERES LES DIJON
- SAINT APOLLINAIRE

**LUNDI**

- CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
- QUETIGNY

**MARDI**

- DIJON
- CHENOVE
- CORCELLES LES MONTS
- FLAVIGNEROT

**MERCREDI**

- LONGVIC
- MARSANNAY LA COTE
- TALANT
- CRIMOLOIS

**MERCREDI**

- AHUY
- DAIX
- HAUTEVILLE
- NEUILLY LES DIJON
- PERRIGNY LES DIJON
- SENNECEY LES DIJON

**Les déchets acceptés**

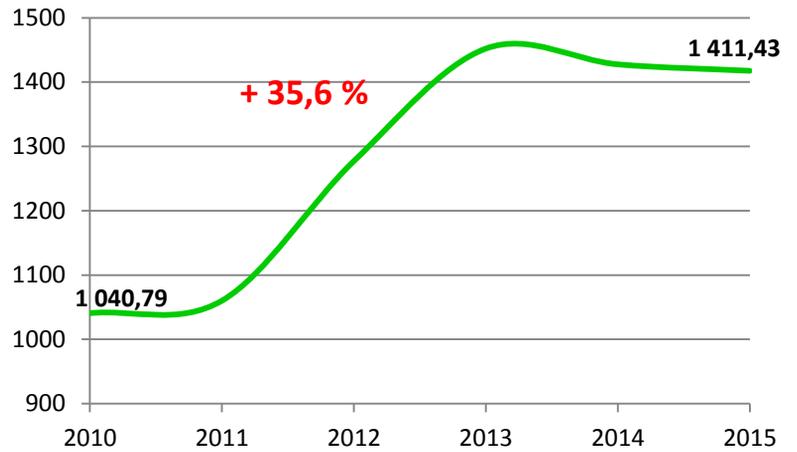
Seules les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les fleurs fanées, les tailles de haies et les branches ayant un diamètre inférieur à 10 cm sont acceptées à la collecte.

\* cf. lexique p144

## Les tonnages collectés

En 2015, **1 411,43 tonnes** de déchets verts ont été collectées en porte à porte. On observe une hausse de 36 % par rapport à 2010.

**Evolution des tonnages de déchets verts collectés sur le Grand Dijon**



## 3 - Les autres actions d'amélioration du service

A – La communication auprès des usagers

B - Les actions de prévention des déchets

## A – La communication auprès des usagers

### \* Les actions de communication

Le service de collecte des déchets réalise des actions de communication en lien avec la collecte, le tri et la réduction des déchets.

Ainsi, des campagnes d'affichage ont été réalisées dans les bus de l'agglomération dijonnaise (dos conducteur) soit environ 60 affiches sur les thèmes suivants :

- \* Opération de collecte et de broyage des sapins de Noël en janvier,
- \* Affichage 'Moins de déchets, c'est possible' pendant la Semaine du Développement Durable début avril,
- \* Campagne 'Je donne une seconde vie à mes habits' en avril,
- \* Communication sur le service de collecte des Objets Encombrants en septembre,
- \* et affichage sur le marché de Noël du réemploi organisé dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets fin novembre.



De plus, le site Internet : [www.trionsnosdechets-dijon.fr](http://www.trionsnosdechets-dijon.fr) donne des informations sur les bonnes pratiques relatives à la collecte, au tri des déchets, aux actualités...



\* cf. lexique p144

### \* Les actions des ambassadeurs du tri

Sept ambassadeurs du tri et un coordonnateur ont été recrutés par le prestataire de collecte afin d'assurer une action d'accompagnement réactive en matière de tri et de réduction des déchets sur toute l'agglomération. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des habitants.

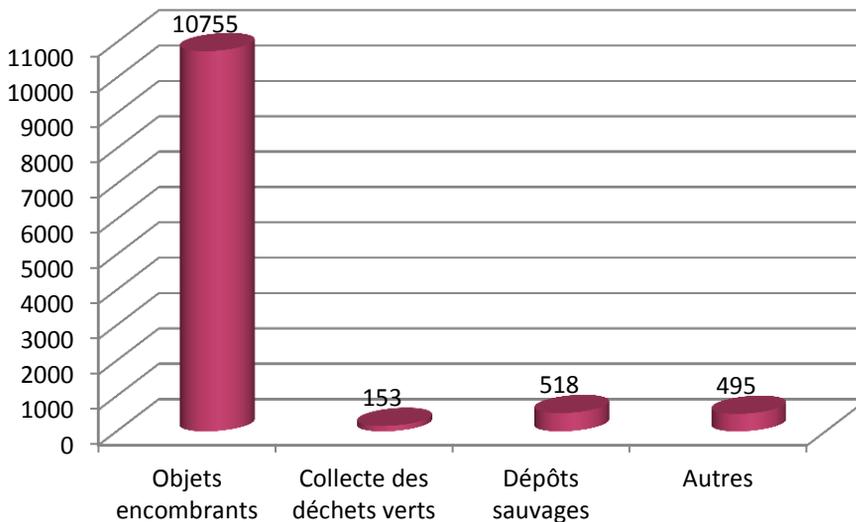
En effet, directement liés aux personnels d'exploitation, ils sont plus à même de proposer un service adapté aux habitants en cas de problème.

Disponibles de 8h à 18h du lundi au vendredi au **numéro vert 0800 12 12 11**, ils répondent à toutes les questions des habitants : les jours et les heures de collecte, le fonctionnement du système de collecte des encombrants, la démarche à suivre pour changer de bacs, la mise en place du compostage individuel ou partagé...



En 2015, ils ont répondu à près de **11 921 appels**.

#### Les demandes les plus récurrentes concernent :



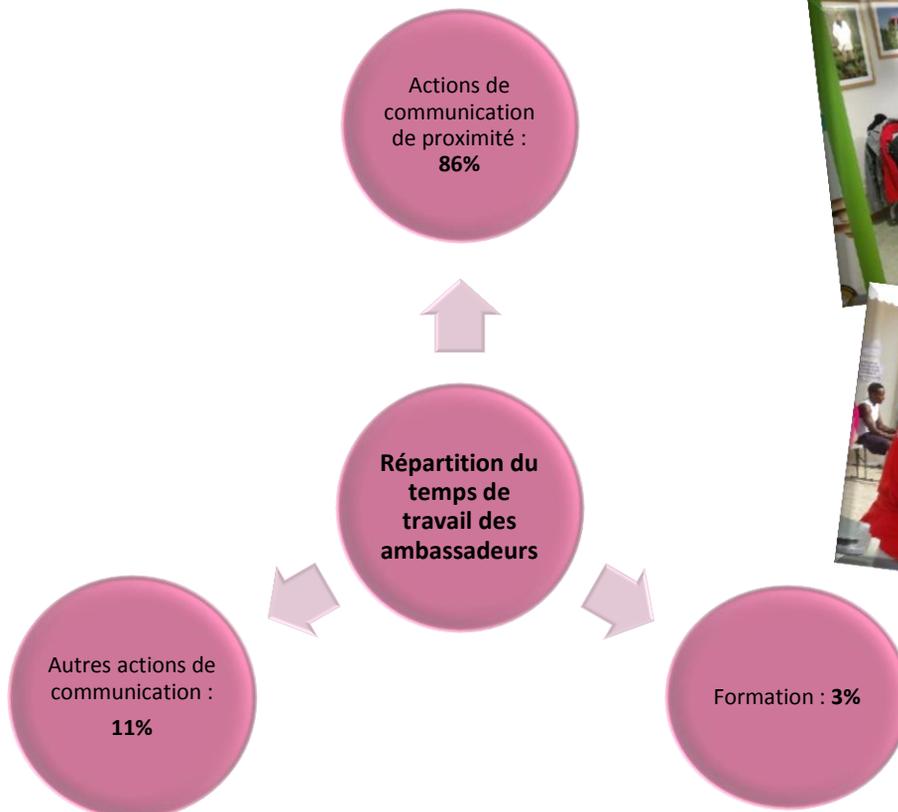
Les ambassadeurs du tri ont mené sur 2015, plusieurs types d'animations sur le terrain et ce, pour des acteurs divers et variés tels que des bailleurs, des communes, des établissements scolaires, des entreprises... dans le but de promouvoir le geste de tri pour atteindre un taux de refus toujours plus bas sur l'agglomération. Ils prônent également les pratiques en lien avec la prévention des déchets : don des textiles usagés, éco-consommation, compostage... et accompagnent des établissements dans la mise en place du tri et de la réduction des déchets notamment le compostage (cf. p41).



Ils ont participé à diverses manifestations qui ont eu lieu dans le cadre du Village Goût Nutrition Santé, lors de la Semaine européenne du Développement Durable, de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets... Au total, ce sont 6 149 personnes qui ont été sensibilisées via les animations en 2015.

Les ambassadeurs du tri ont également participé aux caractérisations des déchets recyclables, et effectué **1 445 interventions** systématiques sur les déchets non-conformes (694) et les erreurs de tri (751) suite à une géolocalisation par le service exploitation.

Voici le détail de leurs actions pour l'année 2015 :



Les actions de communication de proximité correspondent à des animations réalisées par l'équipe des ambassadeurs, sur le tri, la prévention, à des suivis de collecte de déchets recyclables, des distributions de documents en porte à porte...

Les autres actions de communication couvrent quant à elles des suivis de collecte pour les bacs jaunes, des interventions sur le terrain pour le rappel des consignes du règlement de collecte, la distribution de sacs en hyper centre-ville de Dijon...

\* cf. lexique p144

## B – La démarche de prévention des déchets

La loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement relayée par le Grenelle de l'Environnement, aborde **la prévention comme le fait de prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets**, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits.

Tant au niveau français qu'europpéen, la prévention des déchets consiste à :

- éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets, c'est **la prévention quantitative** ;
- limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements, c'est **la prévention qualitative**.

La collectivité s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets avec pour objectif la réduction de la production des déchets ménagers et assimilés de -7% d'ici fin 2015.

Ainsi, un plan d'actions a été défini de manière participative avec les acteurs du territoire en avril 2011.

Il contient 17 axes dont les principaux sont de :

- Promouvoir les pratiques de jardinage pauvre en déchets,
- Développer le compostage partagé ou en pied d'immeuble,
- Prolonger la durée de vie des produits en favorisant le réemploi, la réparation, la location et l'usage collectif,
- Sensibiliser les enfants et le grand public à la prévention,
- Accompagner des établissements à mettre en place le tri, la réduction des déchets et réduire le gaspillage alimentaire,
- Inciter des commerces de proximité à mettre en place des actions en faveur de l'environnement,
- Et l'éco-exemplarité de la collectivité.

Plusieurs actions ont été menées au cours de cette année 2015 afin de faire évoluer les habitudes de production et de consommation de tous et ainsi de réduire la quantité et la nocivité des déchets sur le Grand Dijon :

### **1 - Diminuer la production de déchets verts et l'utilisation de produits phytosanitaires via la promotion des pratiques de jardinage au naturel :**

Afin de sensibiliser les usagers aux pratiques alternatives (broyage, paillage, mulching...) plusieurs actions ont été mises en place :

- **une collecte en porte à porte des sapins de Noël** sur l'ensemble de la communauté urbaine en janvier 2015 (30,84 tonnes en PAP et 7,80 tonnes en déchetterie (Dijon) collectées contre 28 tonnes en 2014) avec un broyage des sapins afin d'être réutilisés en paillage aux pieds des plantations des espaces verts communaux,
- **des animations en déchetteries** sur 'Comment valoriser les déchets verts au jardin ?' par l'association Pirouette Cacahuète lors de la Semaine européenne du Développement Durable 2015 et de divers évènements (Apidays, Fête de la nature...)
- **et des actions de sensibilisations par les ambassadeurs du tri** lors de stands organisés dans des fêtes de quartiers, des évènements comme Alternatiba...



## Bilan et perspective de l'action :

Les déchets verts représentent un gisement conséquent dans les déchetteries du Grand Dijon, ces actions sont donc à renouveler régulièrement afin de faire évoluer les pratiques de jardinage des usagers et ainsi réduire la quantité et la nocivité des déchets verts.

## **2 - Développer le compostage partagé :**

Un des axes du programme de prévention est de développer le compostage « partagé » ou « semi-collectif » à l'échelle d'une résidence ou d'un quartier. Ainsi, début 2013, un appel à candidature a été diffusé auprès de la population via le magazine du Grand Dijon et lors d'une réunion d'informations auprès des bailleurs et syndicats, afin de trouver 15 sites volontaires.

15 sites ont été retenus sur les communes de Dijon, Bressy sur Tille, Quetigny et Longvic. Les typologies étant très différentes (habitat social, résidence privée, site inter-entreprises, jardins familiaux...) cela a permis de définir une méthodologie à adapter pour chacun d'entre eux.

L'association Arborescence a été mandatée pour accompagner, former et suivre les 15 sites pilotes pendant un an.

### Les résultats de cette expérimentation :

Taux de participation au démarrage : 25,6 % en moyenne

Nombre de référents formés : 56 sur l'ensemble des 15 sites

Nombre de bio-seaux distribués : 211 au démarrage

Fréquence des transferts effectués : En moyenne 2 transferts par an

Estimation des quantités détournées : **8,33 kilos par site et par semaine soit environ 6,5 tonnes par an.**

Cette phase test a permis de définir une méthodologie et ainsi de proposer la mise en place du dispositif à d'autres sites du Grand Dijon à compter d'avril 2015 avec un objectif de 35 nouveaux sites par an et ce sur 3 ans. Tous les ambassadeurs du tri ont été formés « guides-composteurs » afin d'assurer le suivi des sites une fois l'accompagnement d'Arborescence terminé.

**A fin 2015, 24 sites de compostage partagé sont en place. On ressent un fort intérêt de la part de la population sur cette thématique.**



## Bilan et perspective de l'action :

La demande des usagers pour la mise en place du compostage partagé est de plus en plus grandissante et devient une action à part entière du service de collecte, tri et prévention des déchets tout comme le compostage individuel.

### 3 - Promouvoir la réparation auprès du grand public :

Le Grand Dijon et la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Côte d'Or se sont associés pour organiser le premier village de la réparation dans le cadre de la braderie de Septembre organisée par la fédération des commerçants et artisans du centre-ville de Dijon, Shop In Dijon.

9 réparateurs locaux sont venus présenter leur métier, et réparer gratuitement, dans la mesure du possible, les objets que les usagers apportaient.

Le village a accueilli environ 300 personnes de 10h à 13h et 71 objets ont été apportés : 36 réparations ont pu être réalisées sur place et 8 objets ont été réparés par la suite. Ainsi, 62% des objets ont été réparés.

Cette action a permis également de communiquer sur l'annuaire dématérialisé de la deuxième vie des objets.



#### **Bilan et perspective de l'action :**

La thématique de la réparation intéresse beaucoup les usagers du Grand Dijon, cette action sera donc renouvelée en 2016.

### 4 - Promouvoir le réemploi auprès des usagers :

Le réemploi, la réutilisation et la réparation permettent de prolonger la durée de vie des objets et ainsi d'éviter de jeter.

Afin de faire connaître ces pratiques et les acteurs du territoire, un 2ème marché de Noël consacré au réemploi a été organisé lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets au sein de la grande orangerie du jardin de l'Arquebuse à Dijon.

13 partenaires ont présenté leur métier et leurs réalisations (bijoux en chambre à air, meubles en carton, bijoux en capsules de café, sacs en pneu, tabourets avec assise vinyle...)

Cette deuxième édition fût un succès, on estime la fréquentation à environ 800 personnes sur le week-end.



#### **Bilan et perspective de l'action :**

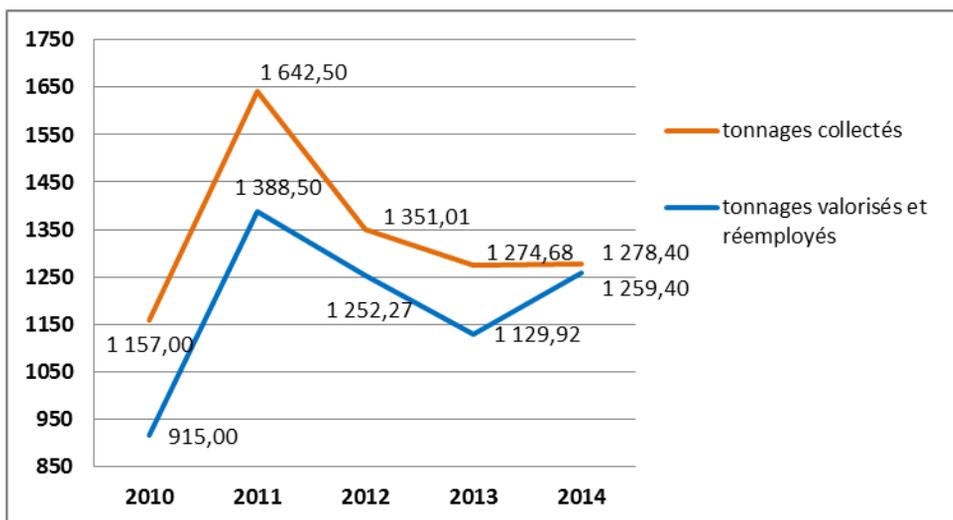
Le détournement d'objets, le réemploi, la réparation... tous ces gestes qui permettent de prolonger la durée de vie des biens et des objets attirent de plus en plus de monde et permet de réduire la quantité de déchets. Ainsi, la collectivité continuera d'organiser des événements réguliers sur ces thématiques.

## 5 - Favoriser le réemploi des textiles :

Afin de détourner le flux de textiles présent dans les ordures ménagères et de privilégier leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage, 30 points de collecte ont été déployés sur le territoire du Grand Dijon depuis 2012. Ainsi, on comptabilisait 59 points de collecte (locaux associatifs, déchetteries et bornes textiles) sur le Grand Dijon fin 2012.

Une deuxième phase de déploiement a eu lieu en juin 2015, 35 bornes ont été rajoutées soit désormais **94 points de collecte sur le territoire**.

De plus, un travail a été réalisé depuis 2012 avec les 7 associations de la filière textiles présentes sur le Grand Dijon (Le Relais Bourgogne, la Croix Rouge, Emmaüs, la SDAT, le Secours Populaire, l'Association des Paralysés de France et le Secours Catholique). Ainsi, un support de communication a été élaboré afin de localiser l'ensemble des points de collecte de textiles sur le territoire et de donner les modalités d'apports. Enfin, une mutualisation des rebus des associations s'est mise en place via Emmaüs pour les valoriser au mieux.



Evolution de la collecte des textiles sur les 5 ans :

	kg/an/hab
2010	4,74
2011	6,71
2012	5,56
2013	5,17
2014	5,17

On observe une stagnation à 5,17 kg/an/hab de textiles collectés cependant on note que la mutualisation des rebus a permis d'augmenter la part de textiles valorisés et réemployés sur le Grand Dijon :



### Bilan et perspective de l'action :

Les points de collecte sont très bien utilisés par les usagers et le déploiement des bornes a permis de faciliter le dépôt des textiles usagés par les habitants. De nouveaux points pourront être mis en place dans les prochaines années afin de développer le maillage à 1 point pour 2 000 habitants, notamment sur Dijon.

## 6 - Sensibiliser le jeune public à la prévention des déchets :

Afin de toucher les enfants un module dédié à la prévention des déchets (4 séances) est proposé par Latitude 21 (Maison de l'environnement et de l'architecture du Grand Dijon) aux écoles, 12 classes, soit 272 enfants, ont suivi ce module sur l'année scolaire 2014-2015.



### **Bilan et perspective de l'action :**

Il est indispensable d'éduquer les plus jeunes à la réduction des déchets afin que les bonnes pratiques soient inculquées dès le plus jeune âge. Ces modules continueront à être proposés et pourront évoluer.

## 7 - Sensibiliser les usagers à la prévention des déchets :

Afin de sensibiliser les habitants à la prévention des déchets, les ambassadeurs du tri ont tous été formés à la réduction des déchets. Ainsi, ils intègrent un message prévention (compostage, éco-consommation, gaspillage alimentaire, réemploi...) lors des visites des usagers en porte à porte et lors des animations réalisées au sein des fêtes de quartier, des galeries commerciales, des entreprises....

Cette action représente la plus grosse part du budget du programme soit 31,5 %. La prévention des déchets représente **50% de l'activité globale des ambassadeurs du tri.**



Les ambassadeurs animent également l'expo-jeu sur la réduction des déchets 'Objectif -7%' qui a été créé en partenariat avec Latitude 21 et des acteurs locaux (associations, restaurateurs, CCI, FREDON Bourgogne...).

Dans l'environnement d'une petite supérette remplie de produits fabriqués pour l'occasion, adultes et enfants sont invités à découvrir des informations sur nos pratiques quotidiennes de consommation et d'apprendre les gestes et astuces pour atteindre l'objectif de moins 7% de déchets ménagers d'ici fin 2015.

Acheter mieux, trier, louer, réparer, donner, éviter le gaspillage alimentaire, composter, cuisiner des produits de saisons, jardiner sans pesticides... plusieurs solutions sont données pour réduire l'impact de nos consommations sur l'environnement. L'exposition permet d'apprendre tout en passant un moment ludique et instructif.

Cette exposition est mise à disposition gratuitement pour toutes les communes, associations, entreprises et établissements scolaires du Grand Dijon.

### **Bilan et perspective de l'action :**

Sensibiliser les usagers à la prévention des déchets afin de faire évoluer leur comportement nécessite beaucoup de temps sur le terrain (animations, porte à porte...) pour être au plus près du grand public. Ce travail a porté ses fruits, en effet il a contribué à la baisse de 7,5% des déchets du Grand Dijon entre 2010 et 2015 (p51).

## 8 - Promouvoir le Stop Pub :

Depuis 2012, le Grand Dijon diffuse des autocollants Stop Pub via les structures des communes (mairies, centres sociaux...). Ils permettent aux personnes qui ne lisent pas les publicités de ne pas les recevoir dans leur boîte aux lettres.

150 000 exemplaires ont été édités en 2012, 135 000 exemplaires ont été distribués via le magazine du Grand Dijon et le reliquat a été donné aux structures relais.

Face à l'intérêt croissant des usagers, 60 000 exemplaires ont été réédités en 2014.



On constate une évolution constante du nombre de Stop Pub présents sur le territoire :

	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5
<b>% de foyers qui mettent un Stop Pub sur leur boîte aux lettres</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>29</b>

### Bilan et perspective de l'action :

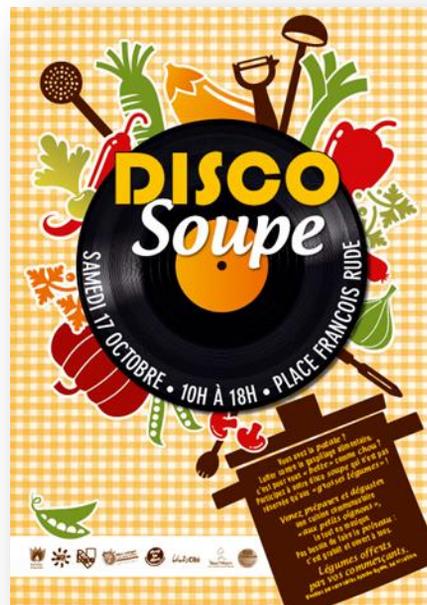
Les résultats sont très significatifs, cela prouve que de nombreux foyers sont dans cette démarche. La collectivité continuera donc à mettre à disposition des autocollants Stop Pub pour les usagers.

## 9 - Sensibiliser les usagers au gaspillage alimentaire :

Un autre axe du programme de prévention des déchets du Grand Dijon est de sensibiliser les habitants au gaspillage alimentaire car chaque habitant jette 20 kg de produits alimentaires non consommés par an.

Afin de sensibiliser le plus grand nombre à cette problématique, l'association Rezo'Fet'Art, des partenaires locaux et le Grand Dijon se sont associés pour organiser deux Disco soupe le samedi 17 octobre de 10h à 18h place François Rude à Dijon et le samedi 18 décembre de 10h à 18h place de la République à Dijon, à l'occasion du marché de Noël.

Le concept consiste à récupérer des légumes invendus dans les commerces et à la fin des marchés, et de mobiliser des personnes volontaires pour préparer des soupes savoureuses à partager dans la convivialité. De nombreux partenaires ont souhaité participer : des commerçants du marché des Halles et du centre-ville de Dijon, la Banque Alimentaire, la Banque Alimentaire, les Restaus du cœur, l'association Pré vert...



Le 17/10/15 : environ 150 kg de légumes ont été collectés et 960 verres de soupe ont été distribués.

Le 18/12/15 : environ 100 kg de légumes ont été collectés et 600 verres de soupe ont été distribués.



### **Bilan et perspective de l'action :**

La problématique du gaspillage alimentaire est un sujet de société et de nombreux partenaires se mobilisent sur cette action.

La collectivité réitérera l'organisation de ce type d'évènements et soutiendra les actions en lien avec cette thématique.

### **10 - Accompagner des établissements sur le tri, la réduction des déchets et le gaspillage alimentaire :**

Un enjeu de ce programme de prévention est de sensibiliser les jeunes à la prévention des déchets à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri et le compostage des biodéchets.

Ainsi, un projet pilote a été lancé en direction des lycées du Grand Dijon en partenariat avec l'ADEME Bourgogne, le Conseil régional, la D.R.A.A.F. et le réseau Restau'co.

Ce projet pilote avait pour but de mettre en place un plan d'action sur le tri et la réduction des déchets. Un des principaux axes était de diminuer le gaspillage alimentaire réalisé au sein du restaurant scolaire. Et comme le « zéro déchet » n'existe pas, les restes alimentaires (par exemple les épluchures de fruits et légumes) étaient compostés in situ afin de les réutiliser en amendement organique au sein des espaces verts des lycées.

Ainsi, le lycée du Castel à Dijon et le lycée Félix-Kir à Plombières-lès-Dijon se sont engagés dans cette démarche à partir de la rentrée scolaire 2013-2014.

Fin 2013, un état des lieux a été réalisé au sein des deux lycées afin de connaître les déchets générés par l'établissement, leur mode de collecte, le coût de traitement de ces déchets, l'organisation au sein du restaurant scolaire....

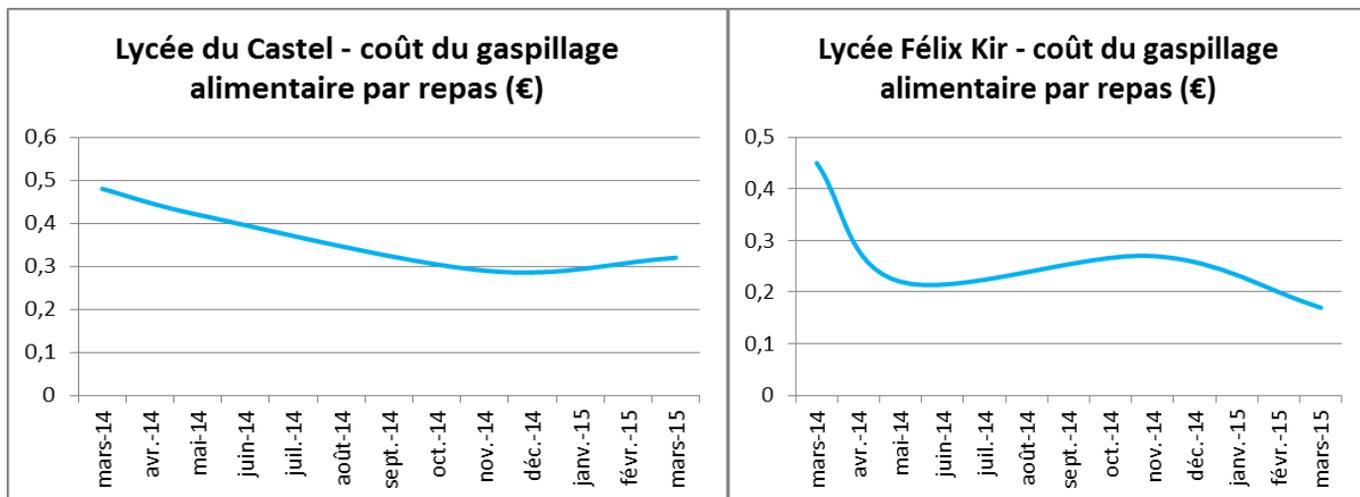
Suite à ce diagnostic, un bilan a été présenté au sein de chaque établissement et un plan d'actions a été défini en concertation avec tous les maillons du lycée (direction, élèves, professeurs, personnel de cuisine, agents techniques...). Tous les acteurs de l'établissement ont été impliqués dans la démarche afin de créer une cohésion, une concertation et d'assurer la pérennité du projet.

Différentes actions ont été mises en place dont le tri des déchets dans les salles de classe, le tri des piles usagées, des semaines de pesées au sein du restaurant scolaire, la mise en place de commissions menus, la réalisation de menu zéro-déchet, des formations au compostage...



Suite à la mise en place de ces actions, on a pu observer une diminution des ordures ménagères au sein des deux restaurants scolaires de **30 % pour le Lycée du Castel et de 20% pour le lycée Felix Kir.**

Les actions perdurent dans les 2 lycées et on observe de très nettes diminutions du gaspillage alimentaire lors des pesées réalisées entre mars 2014 et mars 2015 :



**Après un an d'actions, chaque établissement a diminué très nettement le gaspillage alimentaire au sein de son restaurant scolaire, ce qui leur permet de dégager de la trésorerie et ainsi d'investir dans des produits de meilleure qualité.**

Cette expérimentation a permis de déterminer une méthodologie afin de pouvoir la dupliquer sur d'autres établissements du Grand Dijon : le lycée Olivier de Serres depuis la rentrée de septembre 2014 et le lycée Charles de Gaulle depuis janvier 2015.

De plus, une démarche a été initiée avec les CROUS Montmuzard et Mansart en début d'année 2015 en partenariat avec la D.R.A.A.F., l'ADEME Bourgogne et le réseau Restau'co. Un état des lieux a été réalisé en février 2015 afin de mettre en évidence les actions mises en place ainsi que les axes d'amélioration en matière de tri, réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un projet nommé 'Mon CROUS Responsable : de la production des repas à la gestion des déchets' a été déposé dans le cadre de l'appel à projet du PNA 2015 en partenariat avec le CROUS, le réseau Restau'Co et l'ADEME. La sélection du dossier sera connue début 2016.



### **Bilan et perspective de l'action :**

Cette action multipartenariale et globale a pu démontrer des résultats probants, elle sera donc dupliquée chaque année sur de nouveaux établissements volontaires.

## 11 - Inciter les commerces de proximité à mettre en place des actions en faveur de l'environnement :

La fédération des commerçants et artisans Shop In Dijon, la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Côte-d'Or, la chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de Bourgogne section Côte-d'Or, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la ville de Dijon et le Grand Dijon ont lancé l'opération « Mon commerce, ma ville, mon environnement » en 2014.

Les commerces de proximité du centre-ville de Dijon adhèrent gratuitement à ce projet écoresponsable en adoptant les bons gestes en matière de tri et de réduction des déchets, de mobilité, d'économies d'énergie...

Les volontaires bénéficient d'une aide personnalisée gratuite, réalisée par des professionnels de la CCI et de la CMA, pour mettre en place des actions plus respectueuses de l'environnement et financièrement plus avantageuses pour leur commerce. Ce projet vise à valoriser le commerce de proximité dijonnais comme acteur du développement durable et à communiquer sur les initiatives les plus intéressantes et innovantes.

26 commerces, venant d'horizons très variés (restaurateurs, cavistes, coiffeurs, opticiens, assureurs...) ont été suivis par les conseillers environnement de la CCI et de la CMA de Côte-d'Or depuis septembre 2014.

Un diagnostic a eu lieu au sein de chaque enseigne fin 2014 afin de répertorier les actions déjà engagées et de définir de nouvelles actions à mettre en place. Lors d'une deuxième visite, qui a été réalisée entre juin et septembre 2015, les conseillers des chambres consulaires ont vérifié la mise en place des actions.

De plus, une réunion d'information sur l'éclairage et les économies d'énergie a été proposée à l'ensemble des commerçants et artisans du Grand Dijon en octobre dernier.

Ainsi, **23 commerçants et artisans** ont remplis les critères définis dans la charte et se sont vus récompensés, pour l'année 2015, lors d'une cérémonie de remise des chartes fin novembre.



### Bilan et perspective de l'action :

Les commerces de proximité sont une cible difficile à capter sur ces thématiques, il sera indispensable de communiquer sur l'action afin de mobiliser d'autres commerces volontaires pour l'édition 2016.

## 12 - Eco-exemplarité des communes en matière de tri et de réduction des déchets :

Depuis 2013, un accompagnement des communes dans leur démarche d'éco-exemplarité en matière de tri et de réduction des déchets a été proposé par le Grand Dijon au sein du dispositif Illicommunes créée dans le cadre du plan climat territoire du Grand Dijon.

Ainsi, nous avons proposé aux communes adhérentes à ce dispositif :

- un réseau d'échange sur les pratiques de tri et de réduction des déchets,
- des outils d'accompagnement,
- et des échanges d'expérience.

Afin d'identifier les actions à mettre en œuvre, des outils d'auto-diagnostic qualitatif et quantitatif ont été proposés lors d'une réunion le 26 septembre 2013.

Les communes d'Ahuy, Longvic et Neuilly-les-Dijon ont utilisé l'auto-diagnostic qualitatif et les communes de Longvic et Neuilly-les-Dijon ont mises en place l'outil quantitatif qui a été établi sur le modèle des foyers témoins. Les retours sont globalement positifs et montrent l'intérêt de l'action pour identifier les différents déchets, imaginer des pistes d'action et mobiliser le personnel. L'action est également jugée assez simple à mettre en œuvre avec des retours positifs provenant du personnel.

Suite aux élections, de nouveaux élus ont intégré le dispositif illicommunes, ainsi, une réunion de présentation du dispositif a eu lieu fin septembre 2014. De nouvelles communes ont intégré le réseau et utilisées les outils mis à disposition. Chaque commune s'est engagée à avancer sur une ou deux thématiques sur l'année.

### Deux thématiques prioritaires de travail sont ressorties :

- les déchets de la restauration scolaire (intégration dans les marchés, organisation du don des surplus, formation du personnel, barquettes réutilisables ou recyclables, coûts associés...)
- et l'entretien écologique des locaux (identification des solutions existantes, commandes groupées, sensibilisation et formation des agents...).

Une demi-journée sur les déchets de la restauration a été organisée en juin 2015 afin de donner aux communes les outils pour avancer sur cette thématique.



### Bilan et perspective de l'action :

Afin de mobiliser le plus de communes, une partie sur le tri et la prévention des déchets sera intégrée dans les réunions organisées dans le cadre du réseau Illicommunes. Des réunions spécifiques seront organisées à la demande du réseau. Cette organisation permettra de ne pas multiplier les rencontres et de gagner en efficacité.

## 13 - Promouvoir l'utilisation des couches lavables :

Un enfant génère environ 1 tonnes de couches de sa naissance à l'âge de la propreté ce qui représente environ 3% des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilées sur le Grand Dijon. De plus, les contrats de prestations de service unique entre les communes et la CAF ont évolué au 1er janvier 2014 ce qui implique que les structures doivent désormais fournir les couches et le lait alors qu'avant ils étaient apportés par les parents.

Ainsi, plusieurs communes ont émis le souhait de tester les couches lavables.

A newspaper clipping from 'TEMPS FORT' with the date '14 Mars 2015'. The main headline reads 'Deux crèches pilotes vont tester les couches lavables'. Below the headline, there is a photograph of a group of people, including children and adults, in a nursery setting. The text of the article discusses the implementation of reusable nappies in two pilot nurseries, highlighting the environmental benefits and the support from the Grand Dijon authorities. The article mentions that this initiative is part of a larger effort to reduce waste and promote sustainable practices in early childhood education.

Le Grand Dijon a donc proposé un accompagnement de 2 crèches pilotes sur son territoire pour mettre en place les couches lavables au sein des structures lors d'une réunion d'information organisée en novembre 2014 pour exposer le projet et lancer un appel à candidature.

Le multi-accueil de Marsannay-la-Côte et l'écolo-crèche La Maison des Fées sur Dijon ont été retenus.

L'expérimentation a débuté en janvier 2015 avec l'accompagnement par un prestataire, Cap Services, spécialisé dans ce domaine.

De nombreux partenaires ont été associés à ce projet, la blanchisserie du CHU qui s'occupait du lavage des couches, la CAF de Dijon, les médecins de crèche et les médecins PMI.

**L'expérimentation a clairement démontré que l'utilisation des couches lavables dans les structures d'accueils collectifs est possible.**

Cependant, le coût de généralisation des couches lavables au sein des structures revient plus cher que l'utilisation des couches jetables mais les résultats ne se mesurent pas uniquement en euros. En effet, l'expérimentation a permis aux professionnels des deux crèches d'avoir des échanges enrichissants :

De nouveaux projets émergent ainsi à Marsannay-la-Côte : fabrication du liniment et produits de nettoyage écologique, jardin pédagogique, compostage,... « On a gagné en sensibilité environnementale », dit la Coordinatrice Petite Enfance.

Le projet d'agrandissement du multi-accueil, en vue d'accueillir 33 enfants sur site à l'horizon 2016-2017 et de réaménagement des locaux est en cours. Cette restructuration permettra, peut-être, de reconsidérer l'utilisation des couches lavables au sein du multi-accueil.

Quant à la Maison des Fées, la 2ème phase de test a permis aux professionnels de prendre en main les couches lavables et de les intégrer dans leur quotidien sans contrainte particulière. En effet, les locaux permettent d'organiser les postes de change de manière à faciliter l'utilisation de ce type de couches.

La crèche fait partie du réseau Crèche Attitude, groupe Sodexo, et la généralisation de cette pratique ne se fera pas sans la validation de la direction du réseau. Une réflexion est en cours et une décision sera prise à l'horizon d'un an.

Concernant l'entretien des couches lavables, le lavage en interne représente la solution la plus intéressante en termes d'impact environnemental et de coûts. Mais à défaut de pouvoir agrandir les capacités existantes de lavage dans les crèches, et/ou embaucher du personnel pour effectuer cette tâche, l'entretien externe est la solution préférée des structures.



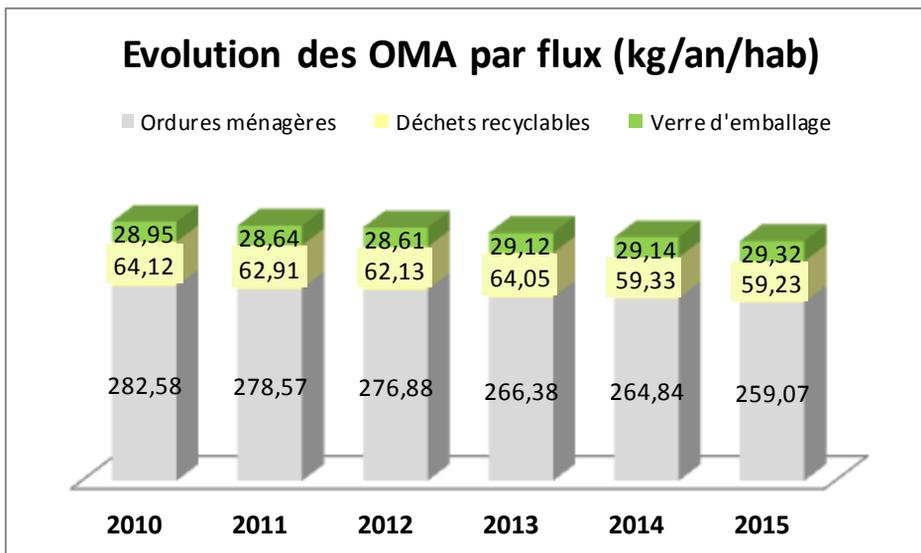
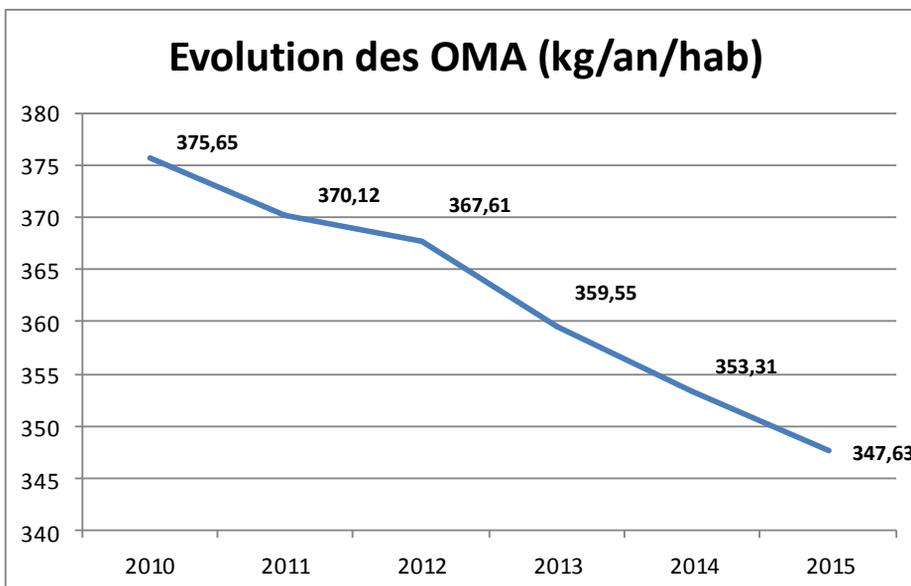
**Bilan et perspective de l'action :**

Le projet a permis de faire ressortir les critères de réussite du projet dont les 3 principaux sont :

- La mobilisation des parties prenantes, et la mise en place d'une gouvernance adaptée avec un portage politique pour réussir à généraliser l'utilisation des couches lavables sur le territoire, et accompagner le changement de pratique.
- L'information et la sensibilisation auprès des parents. Cette démarche devrait même commencer dès la maternité. Plusieurs actions peuvent être mises en place : formation et sensibilisation des professionnels, mise à disposition de kits de démonstration des couches lavables, animations régulières...
- Et des locaux adaptés à l'utilisation des couches lavables (espace de stockage des couches suffisant, plan de change bien conçu, poubelles adéquates...).

## **BILAN du programme de prévention des déchets du Grand Dijon :**

De nombreuses actions ont été menées sur ces cinq années de programme en direction du grand public, des jeunes et des commerces de proximité, ce qui a permis à la collectivité d'atteindre son objectif en réduisant ses déchets de **7,5% entre 2010 et 2015** :



Une réelle dynamique s'est établie avec les acteurs du territoire notamment sur le compostage partagé, l'accompagnement des établissements sur le tri, la réduction des déchets et le gaspillage alimentaire ainsi que l'action en direction des commerces de proximité.

En effet, on constate que d'année en année l'implication des partenaires n'a cessé de croître. En année 5, le temps que les partenaires ont consacré aux actions de prévention représente 22%.

De plus, on observe une demande grandissante de la part de la population notamment sur les actions :

- de compostage partagé,
- de sensibilisation aux pratiques de jardinage au naturel,
- de lutte contre le gaspillage alimentaire (Disco soupe),
- et de promotion du réemploi et de la réparation.

Les modes de consommation et les comportements évoluent. Cet engouement conforte la collectivité à faire perdurer ces actions.

## **Zéro Gaspillage Zéro déchet :**

Le Grand Dijon a candidaté à l'appel à projet national 'Zéro Gaspillage Zéro déchet' et a été retenu. Ainsi, les actions de prévention se poursuivront dans le cadre de ce nouveau projet et évolueront vers une démarche d'économie circulaire.



## II – Les Déchetteries

1 – Les déchetteries des particuliers

2 – La déchetterie des professionnels

# 1 – Les déchetteries des particuliers

## A – Les équipements

## B – Les déchets acceptés et leurs filiales de traitement

## C – Les résultats d'exploitation

## A- Les équipements

La déchetterie est un espace aménagé, clos et gardienné destiné à accueillir les déchets nécessitant une prise en charge spécifique pour des raisons :

- de volume ( encombrants, gravats...),
- de protection de l'environnement (déchets dangereux spécifiques (DDS), plaques de plâtre, amiante-ciment...)
- ou de valorisation matière ( cartons, métaux, déchets verts...)

A cet effet, des bennes identifiées par des panneaux permettent aux usagers de trier facilement leurs déchets.

C'est un service complémentaire à la collecte, maillon des unités de traitement et de valorisation des déchets permettant une élimination conforme à la réglementation.



Le territoire du Grand Dijon compte 5 déchetteries réservées aux particuliers :



1 – Déchetterie de DIJON  
(près de l'usine d'incinération)

2- Déchetterie de QUETIGNY  
(près des jardins familiaux)

3- Déchetterie de LONGVIC  
(près de la station d'épuration Dijon-Longvic)

4- Déchetterie de Chenôve  
(derrière la zone commerciale Les Géants)

5- Déchetterie de Marsannay-la-Côte

## Adresses et horaires d'ouverture des déchetteries

### DECHETTERIE DE CHENOVE

64, rue de Longvic  
21300 CHENOVE  
03.80.58.87.32

### DECHETTERIE DE DIJON

Chemin de la Charmette  
21000 DIJON  
03.80.23.94.94

### DECHETTERIE DE LONGVIC

Rue Jules Guesde  
21600 LONGVIC  
03.80.68.03.91

### DECHETTERIE DE QUETIGNY

Bd de la Croix Saint Martin  
21800 QUETIGNY  
03.80.71.03.13

### DECHETTERIE DE MARSANNAY LA COTE

Chemin RURAL N°15 dit « Chemin aux Vaches » 21160  
MARSANNAY LA COTE  
06.77.12.63.12

### HIVER du 01/11 au 30/04

lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
samedi de 9h à 13h et de 14h à 17h  
dimanche de 9h à 12h

### ÉTÉ du 01/05 au 31/10

lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h  
samedi de 9h à 18h  
dimanche de 9h à 13h

### HIVER du 01/11 au 30/04

lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h  
dimanche de 9h à 12h

### ÉTÉ du 01/05 au 31/10

lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 19h  
samedi de 9h à 19h  
dimanche de 9h à 13h

Toutes les déchetteries sont fermées les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre

## Une nouvelle déchetterie pour Dijon :

La nouvelle déchetterie de Dijon a accueilli ses premiers visiteurs le 14 mars 2015. Cet équipement dernier cri, plus pratique et plus spacieux, a été créé pour simplifier la vie de ses utilisateurs grâce à :

- une circulation plus fluide et un temps d'attente réduit pour les usagers avec une déchetterie de près de 13 000 m<sup>2</sup> (contre 4 205 m<sup>2</sup> précédemment),
- 18 bennes et 18 quais de déchargement (contre 12 précédemment),
- un point d'accueil pour les déchets d'amiante/ciment (jusqu'à présent, seule la déchetterie de Longvic autorisait la dépose de déchets d'amiante/ciment et de fibrociment,
- 3 locaux dédiés pour mieux stocker :
  - \* les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peintures, solvants, acides, produits phytosanitaires, piles, huiles usagées...
  - \* les Déchets d'Équipement Électriques et Électronique (DEEE) : petits et gros électroménagers, led, ampoules, écrans, téléphones...
  - \* les textiles et objets pouvant être réutilisés pour la ressourcerie.



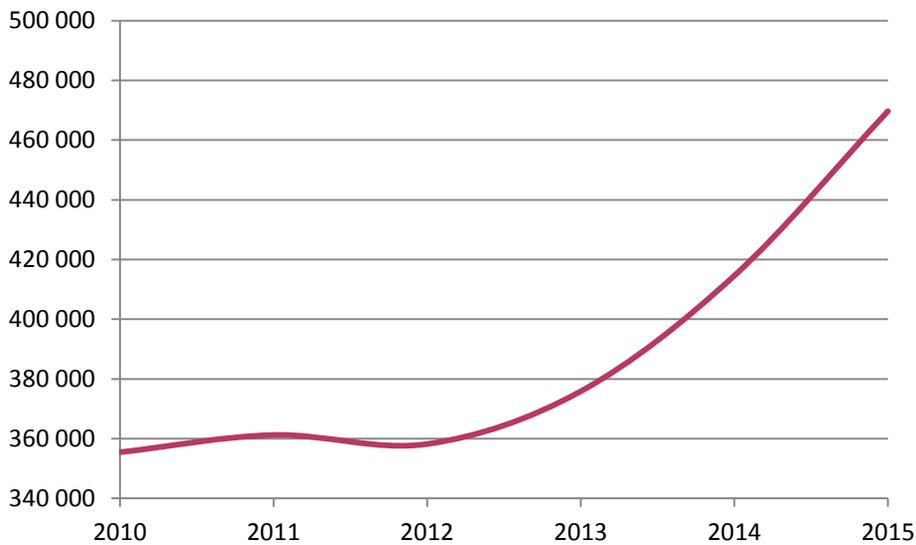
\* cf. lexique p144

## B- Les déchets acceptés et leurs filières de traitement

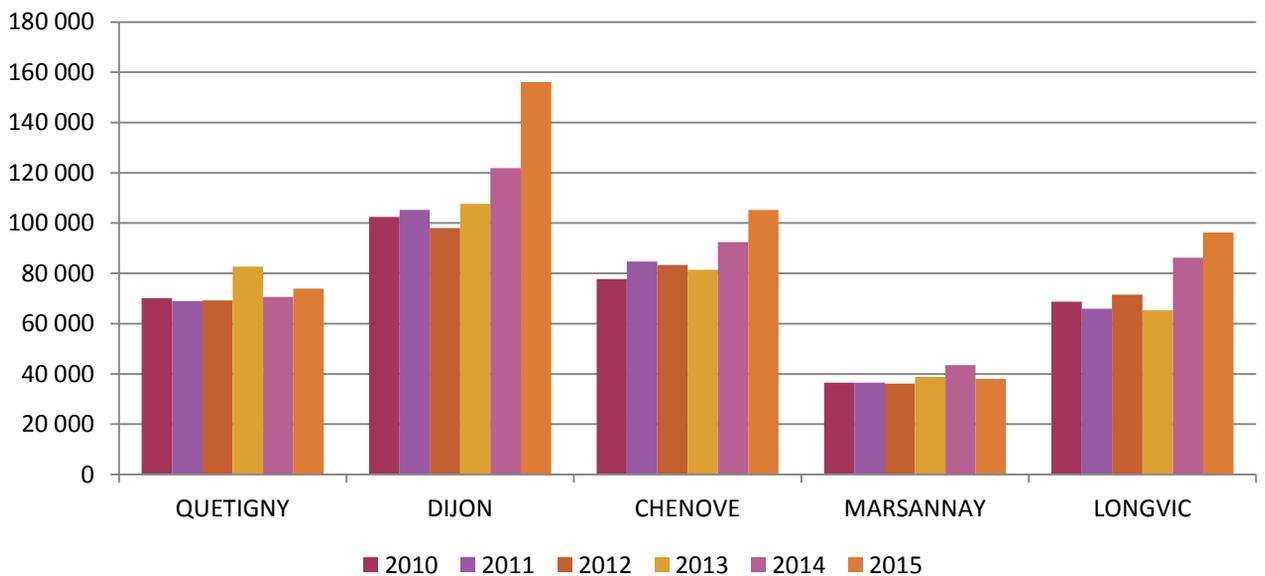
Déchets	Organisme en charge de la collecte	Centres de traitement	Modes d'élimination
Bois et plastiques	EMMAÜS	EMMAÜS - NORGES-LA-VILLE	Valorisation matière + énergétique
Bouchons plastiques et liège	Association Bouchons pour les Handicapés 21	Divers recycleurs	Valorisation matière
Cartons	GODARD	CENTRE DE TRI du Grand Dijon - DIJON	Valorisation matière
Déchet verts	GODARD	COMPOST 21 - FOUCHANGES et BIODEPE - GEVREY-CHAMBERTIN	Valorisation matière
DEEE	ECO-SYSTEMES via ENVIE	GEM HF : GODARD - CHENOVE GEM F : Terecoval - LA CHAMBRE Ecrans : ENVIE - DIJON PAM : REMONDIS - SAINT THIBAULT (10)	Réemploi + valorisation matière + énergétique + enfouissement
Ferraille	GODARD	Etablissement GODARD - DIJON	Valorisation matière
Gravats	GODARD	CET CLASSE III du Grand Dijon - DIJON	Enfouissement
Incinérables	GODARD	UIOM du Grand Dijon - DIJON	Incineration avec valorisation énergétique
Objets divers (ressourcerie)	EMMAÜS	EMMAÜS - NORGES-LA-VILLE	Réemploi
Papiers	GODARD	CENTRE DE TRI du Grand Dijon - DIJON	Valorisation matière
Pneumatiques	GODARD	Collet Environnement - BRAZEY EN PLAINE	Valorisation matière + énergétique
Textiles	EMMAÜS	EMMAÜS - NORGES-LA-VILLE	Réemploi + valorisation matière
Verre d'emballage	GODARD	SAINT GOBAIN EMBALLAGE (71)	Valorisation matière
<b><u>DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES</u></b>			
Acides	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Amiante ciment	EDIB	BIPE - BREVANS (39)	Enfouissement
Bases	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Batteries au plomb	EDIB	STE TRAITEMENTS CHIMIQUES METAUX - BAZOCHES (45)	Valorisation matière
Emballages vides pollués de produits toxiques	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Filtres à huile	EDIB	RD RECYCLING - HOUTHALEN (Belgique)	Valorisation matière
Huiles de cuisine	EDIB	SARP INDUSTRIES - 78520 LIMAY	Valorisation matière
Huiles de vidange	SEVIA	SEVIA - BRAZEY en PLAINE	Valorisation matière + énergétique
Peintures	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Phytophytosanitaires / pesticides (hors comburants)	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Piles	COREPILE	PRAXY BOURGOGNE RECYCLAGE P21	Valorisation énergétique
Plaques de plâtre	GODARD	SAINT GOBAIN Plaques de Plâtre chez Nantet à Francin (73)	Valorisation matière
Solvants chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants chlorés, aérosols	EDIB	SOTRENOR - COURRIERES (62)	Incineration avec valorisation énergétique
Solvants non chlorés	EDIB	SOLAMAT MEREX - FOS SUR MER (13)	Incineration avec valorisation énergétique
Tubes fluorescents	EDIB	TRIADE ELECTRONIQUE-St PRIEST (69)	Valorisation matière

## C – Les résultats d'exploitation

### \* La fréquentation



**Evolution du nombre d'entrées en déchetterie**  
(toutes déchetteries du Grand Dijon confondues)



### Evolution du nombre d'entrées par déchetterie du Grand Dijon

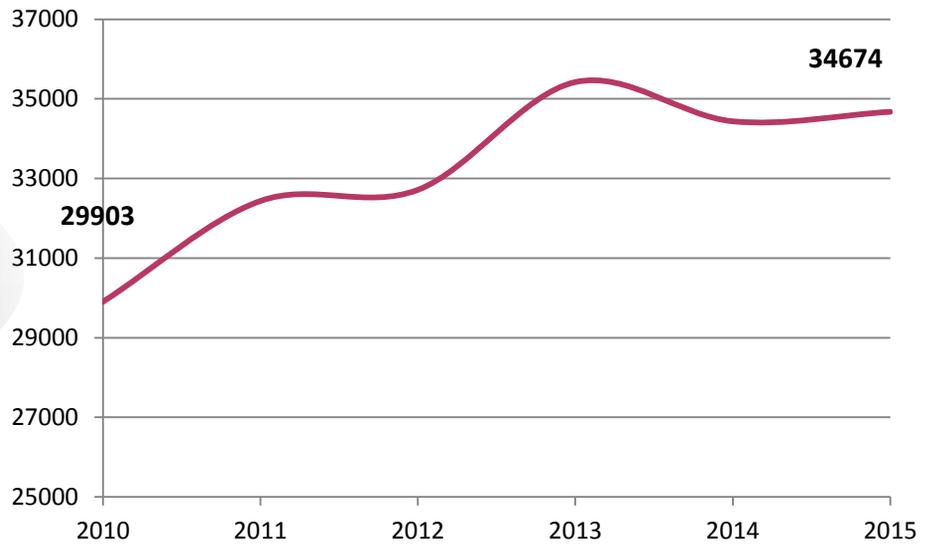
On note que le nombre d'entrées a augmenté de 13,29 % par rapport à 2014 avec 469 656 entrées en 2015 contre 414 556 en 2014 (cf. p58). Cette augmentation est à imputer principalement à l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Dijon, bien plus spacieuse.

\* Les tonnages réceptionnés :

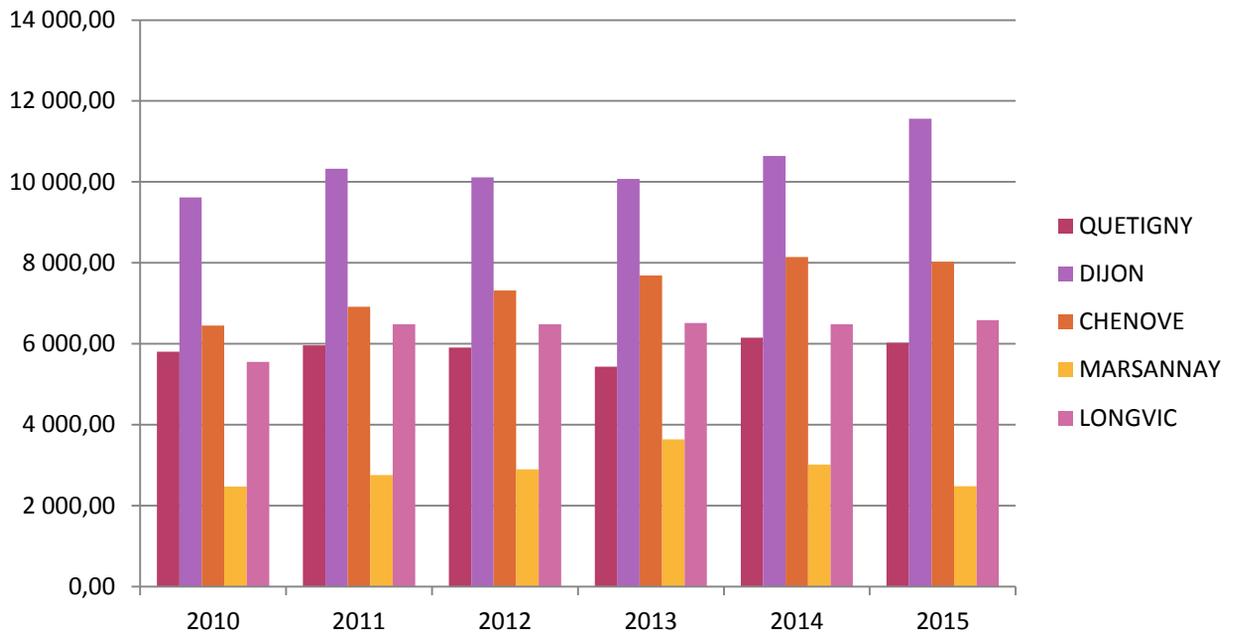
DECHETTERIES – 2015	QUETIGNY	DIJON	CHENOVE	MARSANNAY	LONGVIC	TOTAL DECHETTERIES
Entrées de véhicules	73909	156081	105305	38055	96306	469656
Gravats	1596,48	3809,42	2965,05	720,21	2017,86	11109,02
Amiante		24,82			52,28	77,10
<b>TOTAL Non valorisé (tonnes)</b>	<b>1596,48</b>	<b>3834,24</b>	<b>2965,05</b>	<b>720,21</b>	<b>2070,14</b>	<b>11186,12</b>
Incinérables	584,78	1242,66	787,14	250,06	643,82	3508,46
Déchets dangereux des ménages (acides, bases, peintures phyto, solvants...)	47,08	88,24	67,13	23,88	42,04	268,37
Piles	1,96	2,91	2,38	0,75	1,59	9,59
<b>TOTAL Valorisation énergétique (tonnes)</b>	<b>633,82</b>	<b>1333,81</b>	<b>856,65</b>	<b>274,69</b>	<b>687,45</b>	<b>3786,42</b>
- Papier	94,92	222,78	144,36		77,20	539,26
- Cartons	123,20	235,78	154,96		106,72	620,66
- Papier carton mélangés				104,74		104,74
- Bouteilles plastique et ou bouchons	1,50	1,50	0,81	0,39	0,70	4,90
- Ferrailles	189,84	371,82	285,76	87,10	220,78	1155,30
- Batteries (DDM)	9,99	16,04	8,77	1,98	9,06	45,84
- Filtres à huiles (DDM)	0,45	0,27	0,31	0,11	0,26	1,40
- Huiles de cuisines (DDM)	3,03	2,90	3,35	1,21	2,52	13,01
- Tubes fluorescents (DDM)	1,27	2,88	2,12	0,87	2,31	9,45
- Huiles de vidange (DDS)	7,20	6,50	9,10	3,50	9,90	36,20
- Pneus	11,32	18,42	14,90	6,38	11,72	62,74
- Déchets verts	2043,06	2854,06	1668,58	776,60	2036,28	9378,58
- Placoplâtre	93,42	172,12	135,20	29,00	98,74	528,48
<b>Sous-total</b>	<b>2579,20</b>	<b>3905,07</b>	<b>2428,22</b>	<b>1011,88</b>	<b>2575,89</b>	<b>12500,56</b>
- Valorisation des bois		1228,52	1061,84		605,82	2896,18
- Valorisation des plastiques		185,85	133,06		76,60	395,51
- Valorisation des bois et plastiques	665,21			270,48	91,43	1027,12
- Valorisation Recyclerie (répartition estimée)	294,30	625,38	243,37	88,50	221,25	1472,80
- Valorisation des textiles	47,69	82,30	62,40	29,36	58,25	280,00
<b>Sous-total EMMAUS</b>	<b>1007,20</b>	<b>2122,05</b>	<b>1500,67</b>	<b>388,34</b>	<b>1053,35</b>	<b>6071,61</b>
- DEEE - GEM Hors Froid	59,73	95,60	81,37	25,52	54,31	316,53
- DEEE - GEM Froid	28,01	47,27	35,82	12,45	31,42	154,97
- DEEE - Ecran	36,03	69,30	50,50	16,03	37,99	209,85
- DEEE - Pam	83,90	152,43	108,94	30,01	73,19	448,47
<b>Sous-total DEEE</b>	<b>207,67</b>	<b>364,60</b>	<b>276,63</b>	<b>84,01</b>	<b>196,91</b>	<b>1129,82</b>
- Verre (compté à part avec collecte)	111,67	114,05	42,57	99,68	95,43	463,40
<b>TOTAL Valorisation matière (tonnes)</b>	<b>3905,74</b>	<b>6505,77</b>	<b>4248,09</b>	<b>1583,91</b>	<b>3921,58</b>	<b>20165,09</b>
<b>TONNAGES TOTAUX ISSUS DECHETTERIE hors verre</b>	<b>6024,37</b>	<b>11559,77</b>	<b>8027,22</b>	<b>2479,13</b>	<b>6583,74</b>	<b>34674,23</b>
<b>TAUX DE VALORISATION MATIERE (tonnages valorisés / tonnages totaux) hors verre</b>	<b>62,98%</b>	<b>55,29%</b>	<b>52,39%</b>	<b>59,87%</b>	<b>58,12%</b>	<b>56,82%</b>
<b>TAUX DE VALORISATION ENERGETIQUE (tonnages incinérés / tonnages totaux)</b>	<b>10,52%</b>	<b>11,54%</b>	<b>10,67%</b>	<b>11,08%</b>	<b>10,44%</b>	<b>10,92%</b>

\* cf. lexique p144

**Evolution des tonnages réceptionnés sur les déchetteries du Grand Dijon**

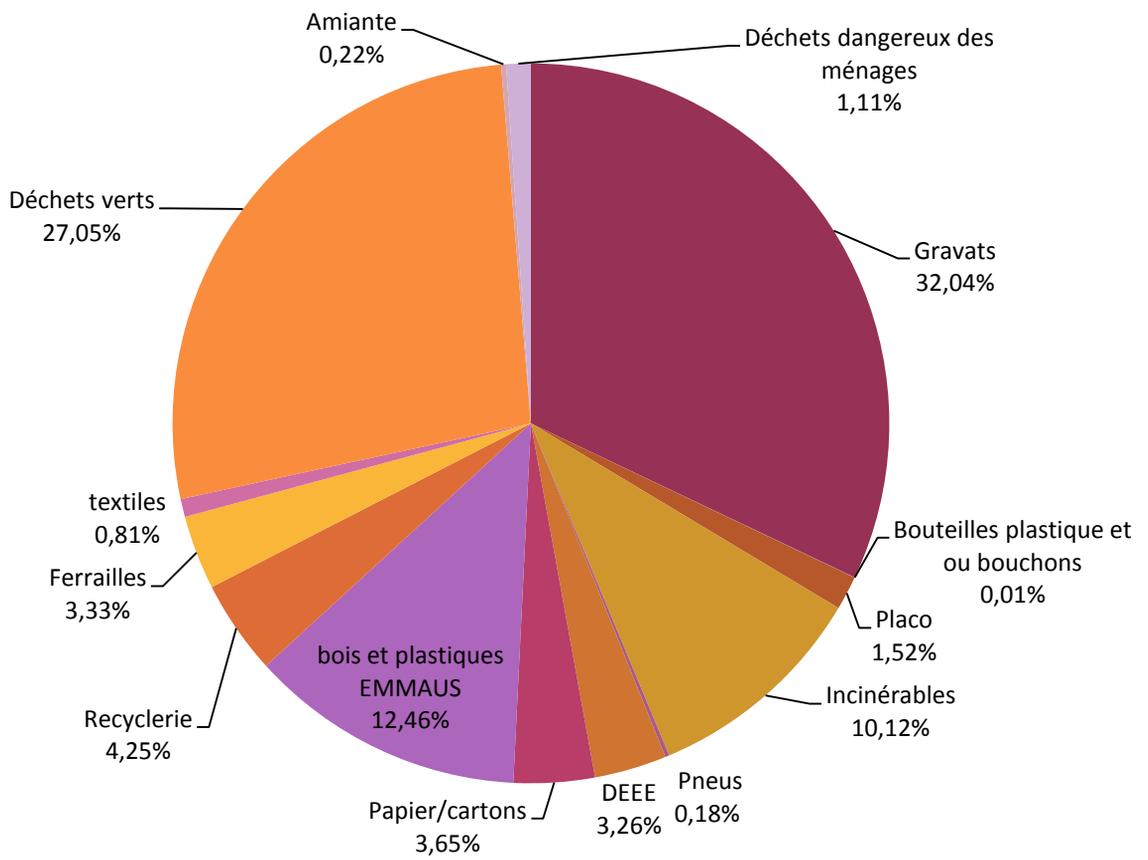


**34 674,23 tonnes** ont été réceptionnées en 2015 (hors verre d'emballage) sur l'ensemble des cinq déchetteries. L'évolution des tonnages est en diminution d'environ 2,70 % par rapport à 2014 et en augmentation de 12,05% par rapport à 2010.

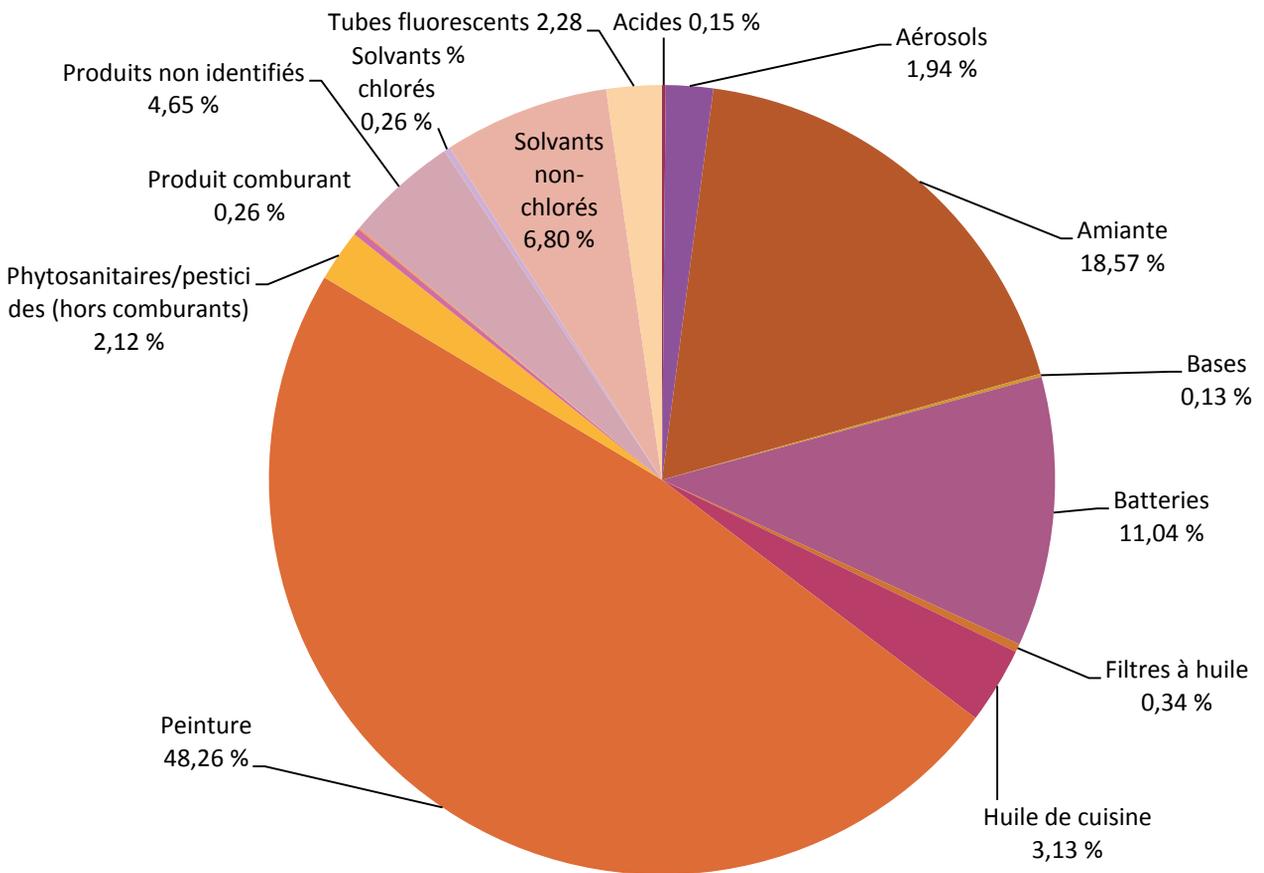


**Evolution des tonnages réceptionnés par déchetterie (hors verre d'emballage)**

Alors que l'évolution de la fréquentation est inégale entre les déchetteries, les tonnages réceptionnés sont en augmentation uniquement sur la déchetterie de Dijon.



**Tonnages issus des déchetteries en 2015**



**Détail des déchets diffus spécifiques**

\* cf. lexique p144

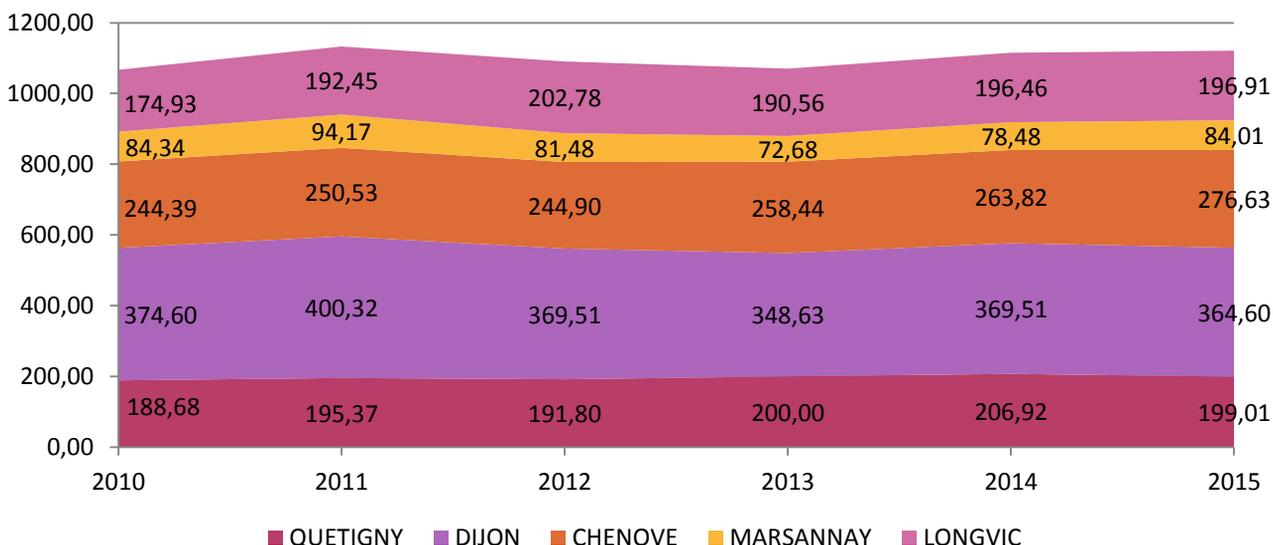
## ZOOM SUR LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

En 2015, **1 129.82** tonnes de DEEE\* ont été collectées en déchetteries contre 1 115,24 tonnes en 2014.

A ces tonnages, il convient d'ajouter **54,98** tonnes issues de la collecte spécifique des objets encombrants (cf. p 32) soit un total de 1 184.80 tonnes. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les DEEE\* extraits de la pré-collecte des objets encombrants sont valorisés par Eco-Systèmes avec ceux des déchetteries.

Les 54,98 tonnes se ventilent de la manière suivante :

- 31,15 tonnes de GEM\* Hors Froid,
- 18,38 tonnes de GEM\* Froid,
- 2,32 tonnes d'écrans,
- et 3,31 tonnes de PAM\*.



### Evolution des tonnages DEEE Collectés en déchetteries et issus des Encombrants (en tonnes)

	2012 (tonnes)	2013 (tonnes)	2014 (tonnes)	2015 (tonnes)	Nombre d'appareils 2015	Progression des flux 2014/2015
GEM HF	328,4	374,2	354,4	347,7	6 329	-1,9%
GEM F	139,6	159,2	162,4	173,3	3 264	+6,8%
ECRANS	256,9	256,4	220,2	212,1	9 214	-3,7%
PAM	353,7	359,3	420,6	451,7	146 946	+7,4%
<b>Total</b>	<b>1 078,6</b>	<b>1 149,0</b>	<b>1 157,6</b>	<b>1 184,8</b>	<b>165 753</b>	<b>+2,3%</b>



**Vous avez collecté en 2015**

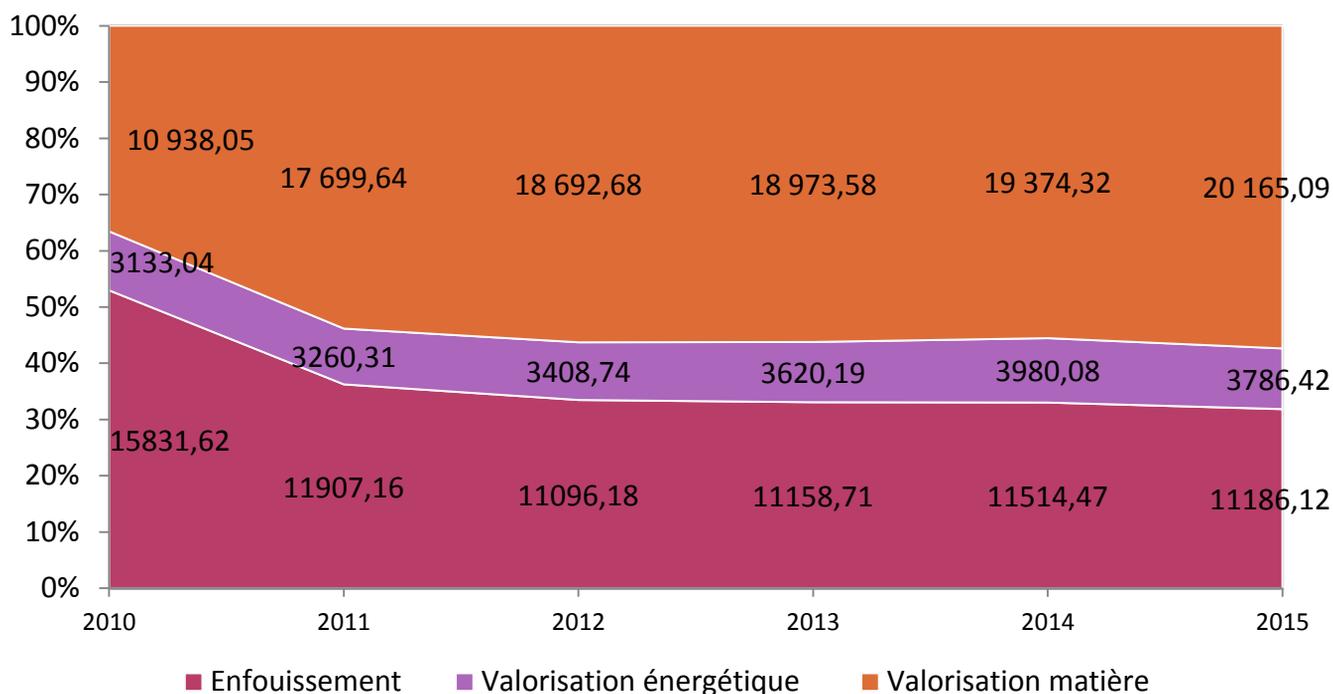
**165 753 appareils**

\* cf. lexique p144

## \* La valorisation des déchets réceptionnés

Voici la répartition des différents types de valorisation selon les déchets :

<b>Valorisation énergétique</b>	incinérables, pneumatiques, déchets diffus spécifiques (huiles de vidange, acides, bases...)...
<b>Valorisation matière</b>	papiers, cartons, bouchons plastiques et liège, ferraille, déchets verts, bois, plastiques, DEEE, verre d'emballage, plaques de plâtre...
<b>Enfouissement</b>	gravats, amiante-ciment



### Evolution de la valorisation des tonnages réceptionnés en déchetterie

La part de valorisation matière n'a cessé d'augmenter depuis 2010, contrairement à l'enfouissement qui a diminué. Quant à la valorisation énergétique sa proportion reste globalement stable.

Ces résultats sont liés au développement des nouvelles filières de valorisation.

## 2 – La déchetterie des professionnels

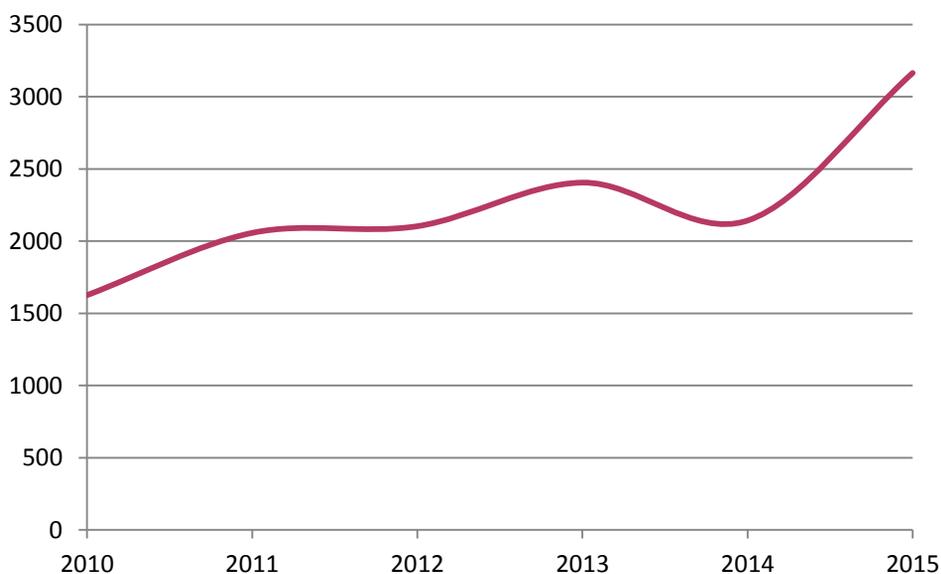
La déchetterie des professionnels, située route de Langres à Dijon (à proximité du Centre de tri du Grand Dijon), est destinée en priorité aux entreprises et aux artisans.

Elle est gérée par Bourgogne Recyclage qui a signé, le 28 juin 2007 avec le Grand Dijon, un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans à la suite d'une procédure originale d'appel à projets lancée par la collectivité.

En 2015, **3 163 tonnes de déchets** ont été apportées par les professionnels, soit une hausse d'environ 48 % par rapport à 2014.



### Tonnages réceptionnés à la déchetterie professionnelle en 2015



### Evolution des tonnages réceptionnés à la déchetterie professionnelle

\* cf. lexique p144

# III – Le Traitement des déchets

1 – L’usine d’incinération des ordures ménagères

2 – Le groupe Turbo-Alternateur (GTA)

3- Le réseau de chaleur

4 – La chaîne de traitement des DASRI

5 – Le centre de tri

6 – Le centre d’enfouissement technique  
des déchets inertes

# 1 – L'usine d'incinération des ordures ménagères

A – Population concernée

B – Présentation de l'usine

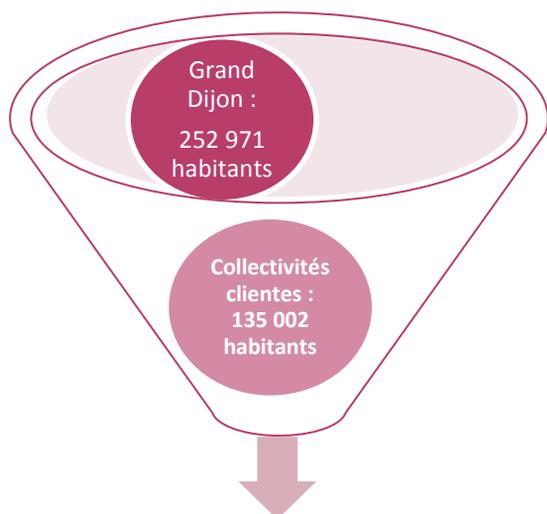
C – Tonnages réceptionnés

D – Bilan annuel de l'usine  
d'incinération des déchets

E – Surveillance des rejets

F – Surveillance de l'impact  
sur l'environnement

## A- Population concernée



L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) accueille les déchets ménagers des 24 communes du Grand Dijon et de 238 communes de la Côte-d'Or.

387 973 habitants représentant  
**71,64 % de la population de Côte-d'Or**

## B – Présentation de l'usine

L'UIOM\* du Grand Dijon, opérationnelle depuis 1975, fonctionne en régie directe 24 heures sur 24 et est la seule unité de ce type en Côte-d'Or.

C'est une unité performante de traitement des déchets qui répond à l'ensemble des prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002. Grâce à de nombreuses mises aux normes réalisées entre 1998 et 2007.

Sa capacité est de **140 000 tonnes par an**.



\* cf. lexique p144

Engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, l'usine d'incinération est certifiée ISO 14 001 depuis juin 2008.

L'usine a fait l'objet d'un audit de renouvellement validé par AFNOR en mai 2014 attestant de l'engagement du Grand Dijon dans sa volonté de diminuer ses impacts sur l'environnement et de garantir une qualité d'exploitation exemplaire à ses habitants et à ses clients. C'est un gage de respect des politiques communes sur le développement durable.

Parallèlement au renouvellement de la certification ISO 14001, et afin de garantir une meilleure valorisation des déchets, l'UIOM\* a mis en place un système de management de l'énergie, qui a abouti à une certification ISO 50 001 en mai 2014 (cf. p78).

Ainsi, le Grand Dijon met en œuvre une politique environnementale et énergétique axée sur les principes d'amélioration continue et de transparence.

Cette politique intègre :

- un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;
- un engagement de conformité du site aux exigences légales ;
- un engagement de formation de ses personnels ;
- un engagement de performance énergétique ;
- et un engagement de prise en compte de l'énergie dans les achats de matériels ou dans la conception de nouveaux équipements.

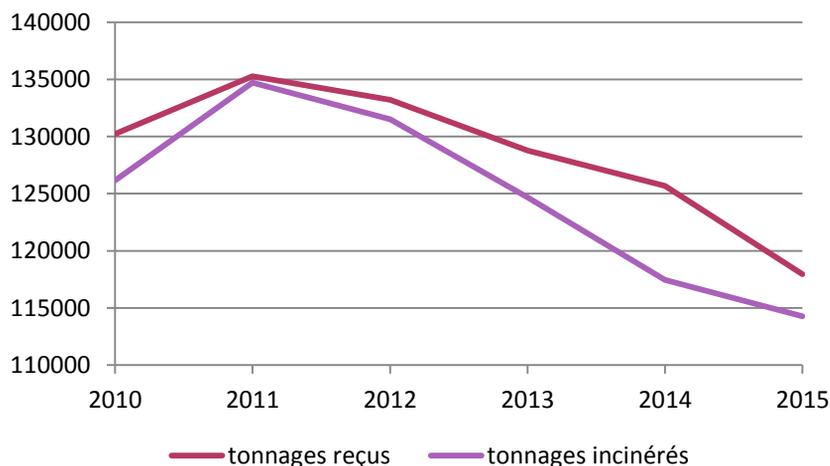
Véritable unité industrielle, elle se doit d'être irréprochable dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Document Unique, Plan d'Opération Interne, Manuel Sécurité, Plans de prévention... sont mis à jour régulièrement.



## C – Tonnages réceptionnés

	2012	2013	2014	2015
Ordures ménagères	98937	94555	92396	90992
DNR - OE	8016	7351	7300	7970
DIB (dont DIB triés)	22866	23301	23011	16379
DASRI	2910	3123	2581	2293
Déchets issus des médicaments	476	432	392	329
<b>Total</b>	<b>133205</b>	<b>128762</b>	<b>125680</b>	<b>117963</b>

Les tonnages reçus en 2015 ont diminué de 6,14 % par rapport à 2014 et les tonnages incinérés de 2,71 %.



\* cf. lexique p144

## D - Bilan annuel de l'usine d'incinération des déchets : principaux travaux effectués lors des arrêts techniques

Le taux de fonctionnement des fours de l'usine a été de **85,42 %** soit environ **7 483** heures pour chaque four. La productivité moyenne a été de **7,77** tonnes par heure de fonctionnement.

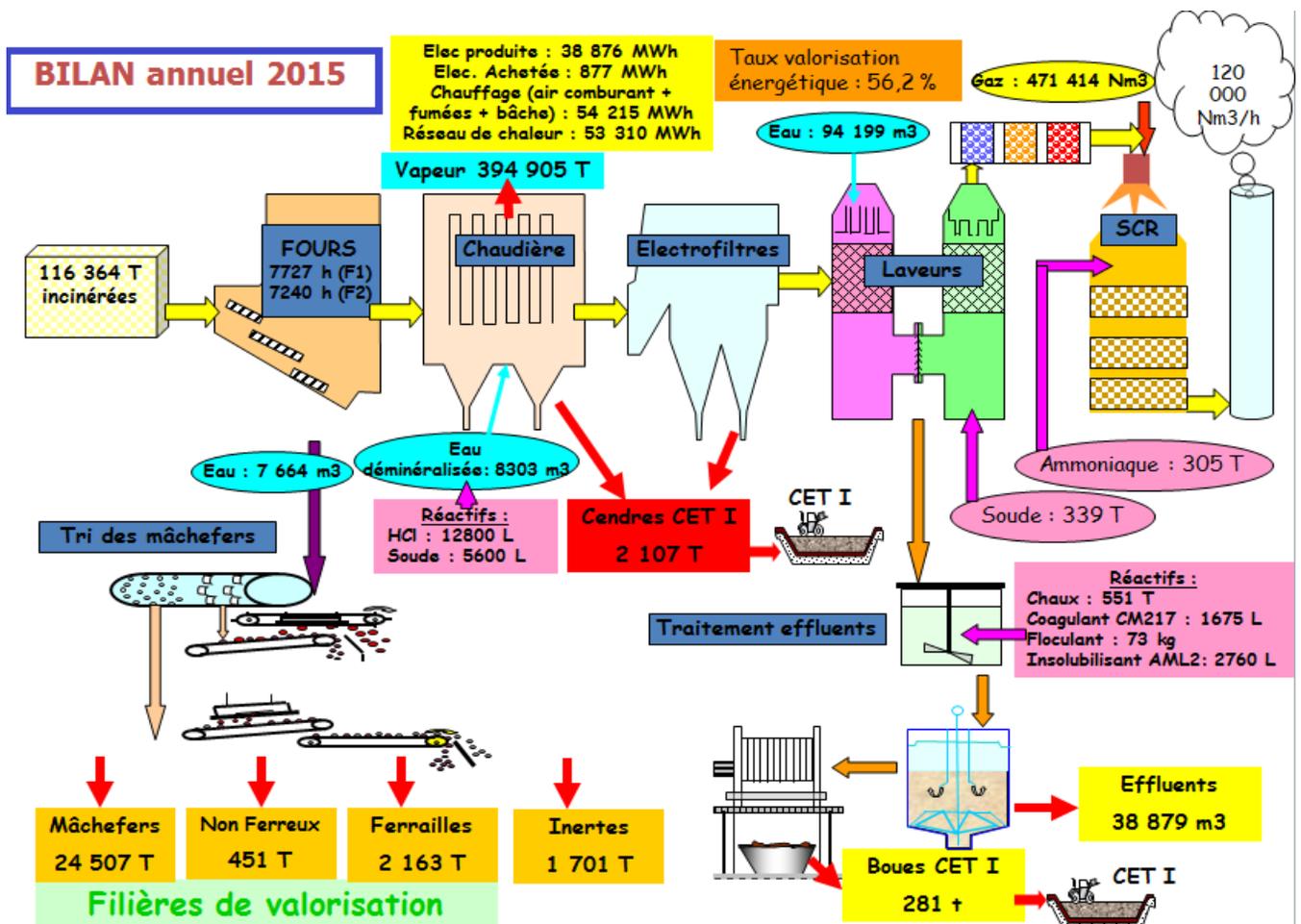
Comme chaque année, l'UIOM a été en arrêt technique :

- 2 semaines en avril qui ont permis de réaliser notamment **des travaux de fumisterie** ainsi qu'une **inspection et un entretien des équipements de traitement des fumées**.
- 2 semaines **fin juin** afin d'effectuer, outre **les travaux de fumisterie habituels**, **des travaux d'entretien préventif et curatif sur les équipements de traitement des fumées**, et la maintenance du Groupe Turbo-Alternateur.
- et 2 semaines en octobre pendant lesquelles ont été faits **des travaux de fumisterie**, **des travaux de grilles et chaudières**, **des travaux de sécurisation de l'alimentation électrique** ainsi que la migration des serveurs informatiques et du système de contrôle-commande.

En 2015, les catalyseurs ont été équipés d'un quatrième lit d'éléments catalytiques.

Les différents arrêts ont engendré un **détournement de 1 708.78 tonnes** vers le centre d'enfouissement de classe I de Drambon.

Le schéma ci-dessous décrit le fonctionnement de l'usine d'incinération et donne un bilan des ressources nécessaires au fonctionnement annuel :



Chaque sous-produit solide sortant de l'usine d'incinération est orienté vers les filières adaptées en valorisation ou en traitement.

Après criblage, les mâchefers sont orientés vers un séparateur magnétique et une machine à courants de Foucault permettant ainsi l'extraction des métaux ferreux et non ferreux qui sont réintroduits en aciérie et en industrie de l'aluminium.

Les mâchefers sont ensuite stockés sur une aire de maturation. Après amélioration de leurs caractéristiques physico-chimiques, ils seront utilisés comme remblais en techniques routières.



Séparateur magnétique

	Tonnages						Evolution
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2014/2015
<b>Matières valorisées</b>							
Ferrailles	2379	2550	2489	2342	2246	2163	-3,70%
Non ferreux	122	183	158	115	185	451	+143,78%
Mâchefers (bruts)	23328	29419	33407	32260	25490	24507	-3,86%
<b>Matières stockées par enfouissement</b>							
Inertes issus du tri des mâchefers	2167	2263	2401	2254	1867	1701	-8,89%
Cendres	2462	2828	2735	2517	2413	2107	-12,68%
Boues	386	438	377	303	376	281	-25,27%
<b>TOTAL DES PRODUITS ISSUS D'INCINERATION</b>	<b>30844</b>	<b>37681</b>	<b>41567</b>	<b>39791</b>	<b>32577</b>	<b>31210</b>	<b>-4,20%</b>

### Tableau récapitulatif des produits issus de l'incinération

L'UIOM\* produit des déchets dits « ultimes », il s'agit :

- des cendres volantes captées par des filtres,
- des gâteaux de filtration (ou boues) issus de la station de traitement physico-chimique des effluents liquides.

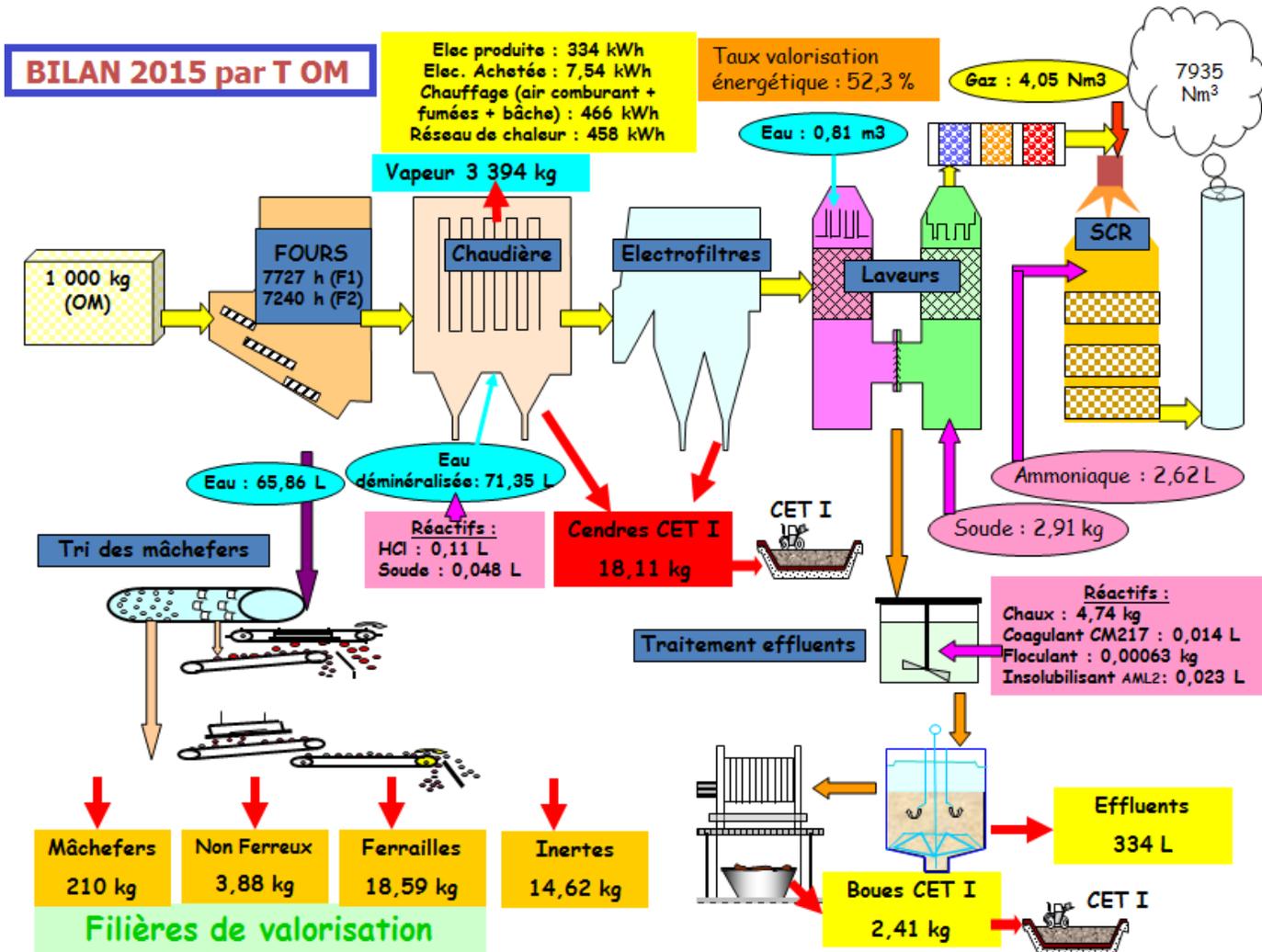
Ces déchets sont dirigés en centre d'enfouissement technique de classe I.

\* cf. lexique p144

# Le Saviez-vous ?



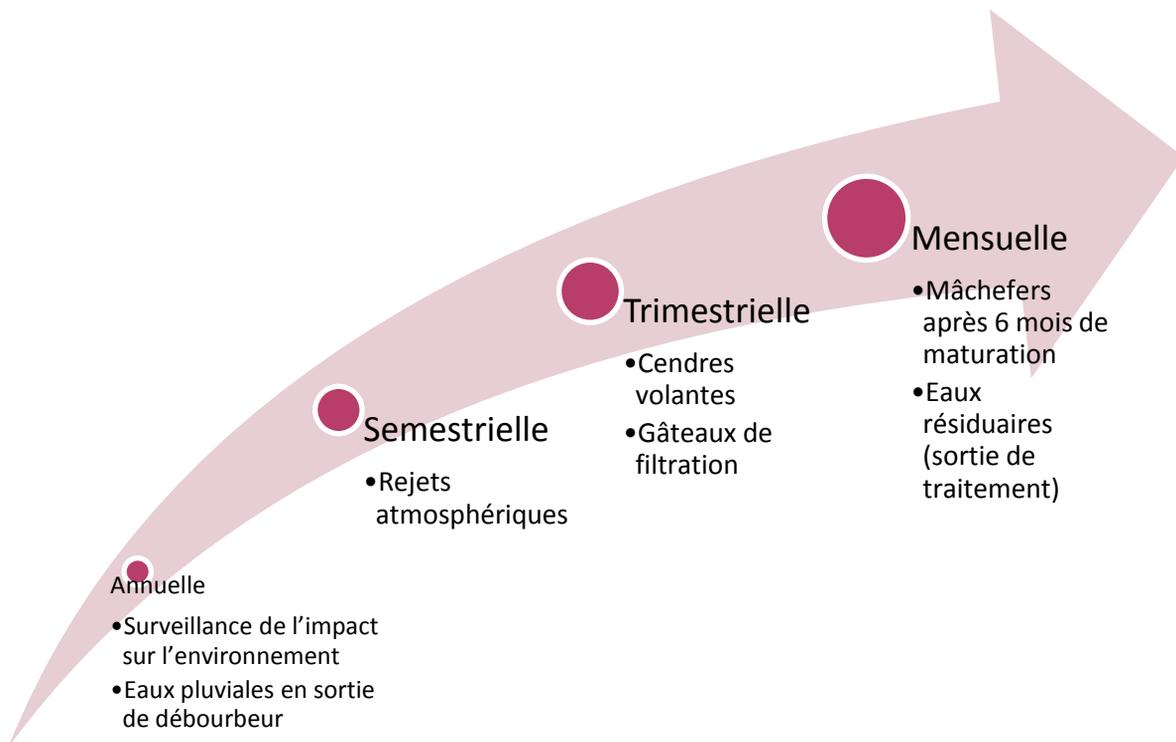
Le tableau ci-après détaille le bilan énergétique de l'usine pour une tonne d'ordures ménagères incinérées



## E - Surveillance des rejets

Installation classée pour la protection de l'environnement, l'UIOM\* fait l'objet d'une surveillance périodique ou continue de ses rejets liquides ou gazeux.

L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter prescrit des contrôles sur les émissions atmosphériques, les rejets aqueux, les déchets produits, selon des fréquences déterminées :



Les limites extérieures des toiles présentées ci-après représentent les valeurs réglementaires, les points rouges représentent les résultats des analyses. Les valeurs sont exprimées en mg/Nm<sup>3</sup> sauf les dioxines qui sont en ng/Nm<sup>3</sup>. Ces valeurs sont comparées aux valeurs de l'arrêté ministériel du 20/09/2002.

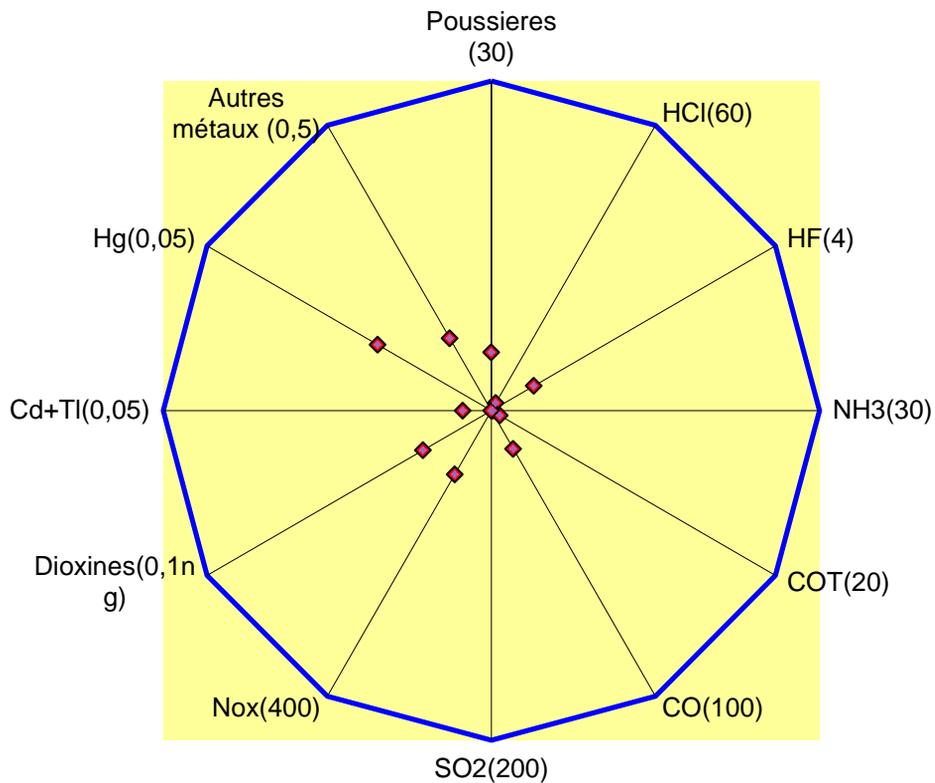
**Les analyses portent sur les rejets gazeux suivants :**

- HCl : acide chlorhydrique
- SO<sub>2</sub> : dioxyde de soufre
- HF : acide fluorhydrique
- NOx : oxydes d'azote
- NH<sub>3</sub> : ammoniac
- Cd : cadmium
- COT : carbone organique total
- Tl : thallium
- CO : monoxyde de carbone
- Hg : mercure

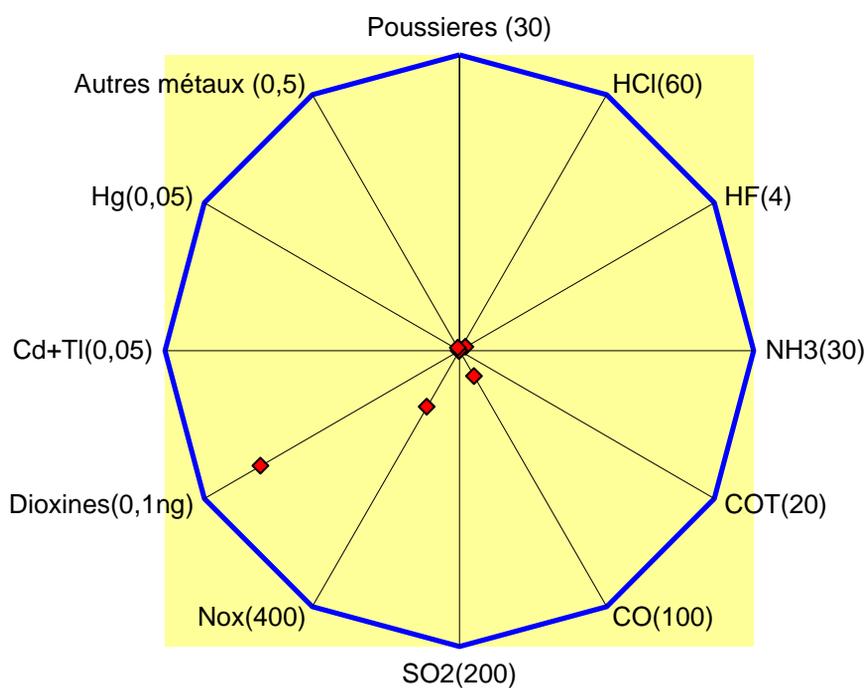
En plus des mesures en continu, les deux lignes de fours ont fait l'objet de deux campagnes d'analyses en juillet et en décembre 2015.

\* cf. lexique p144

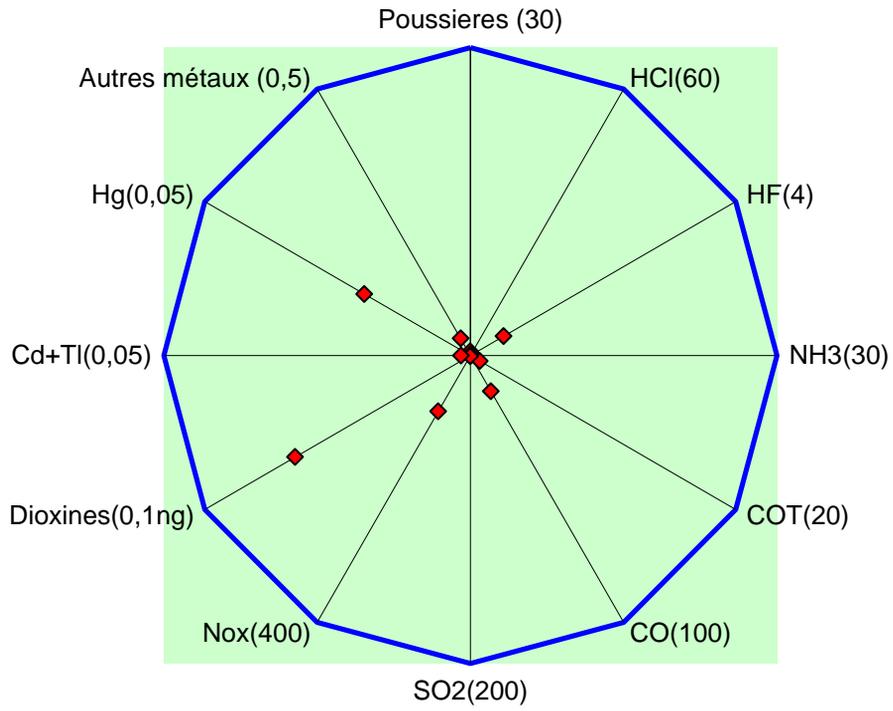
### Analyses fumées Ligne 1 - Juillet 2015



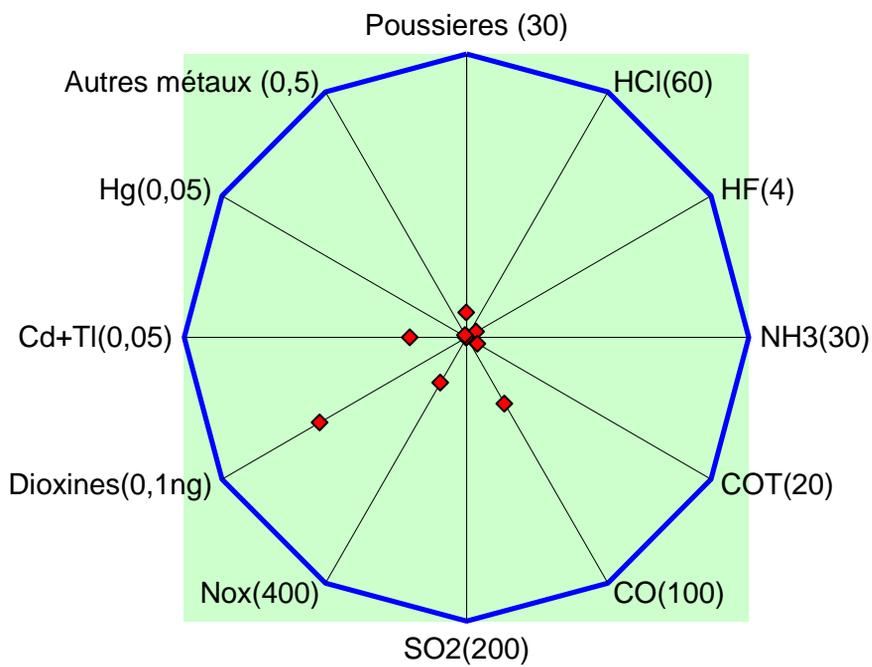
### Analyses fumées Ligne 1 - Décembre 2015



### Analyses fumées Ligne 2 - Juillet 2015

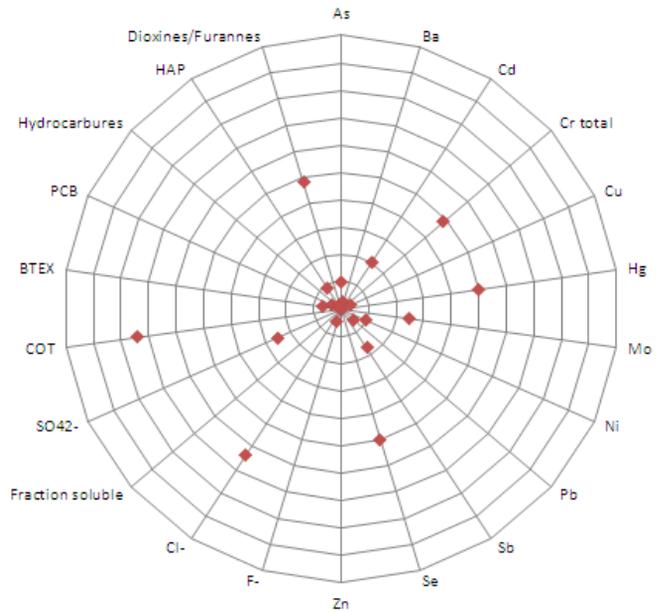


### Analyses fumées Ligne 2 - Décembre 2015

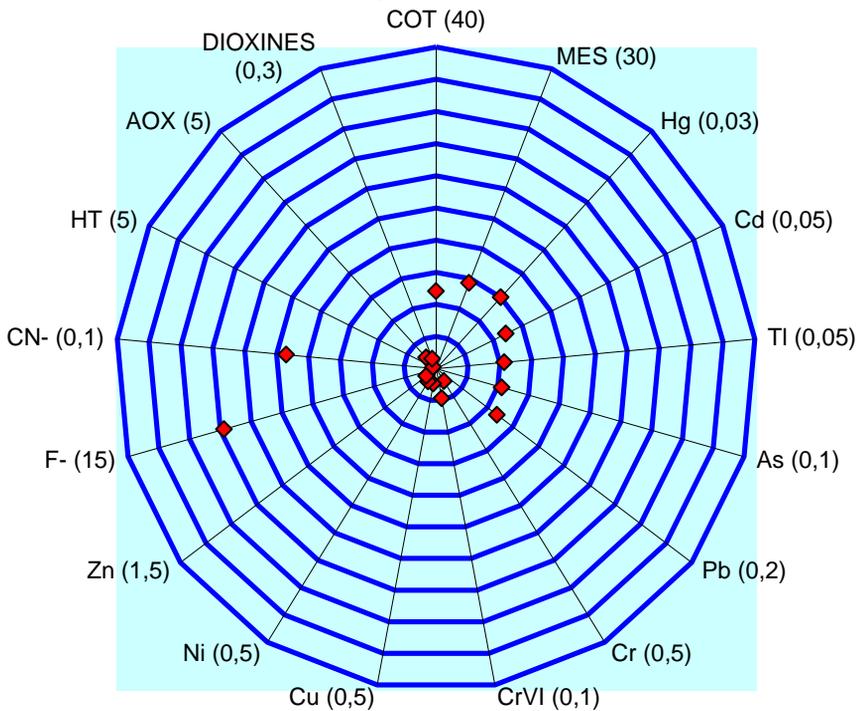


## Analyses mâchefers élaborés selon arrêté du 18 novembre 2011

Représentation graphique des analyses des mâchefers maturés (moyenne 2015 des lots de mâchefers sortis en 2014), avant valorisation en technique routière (arrêté du 18/11/2011).



## Analyses effluents 2015



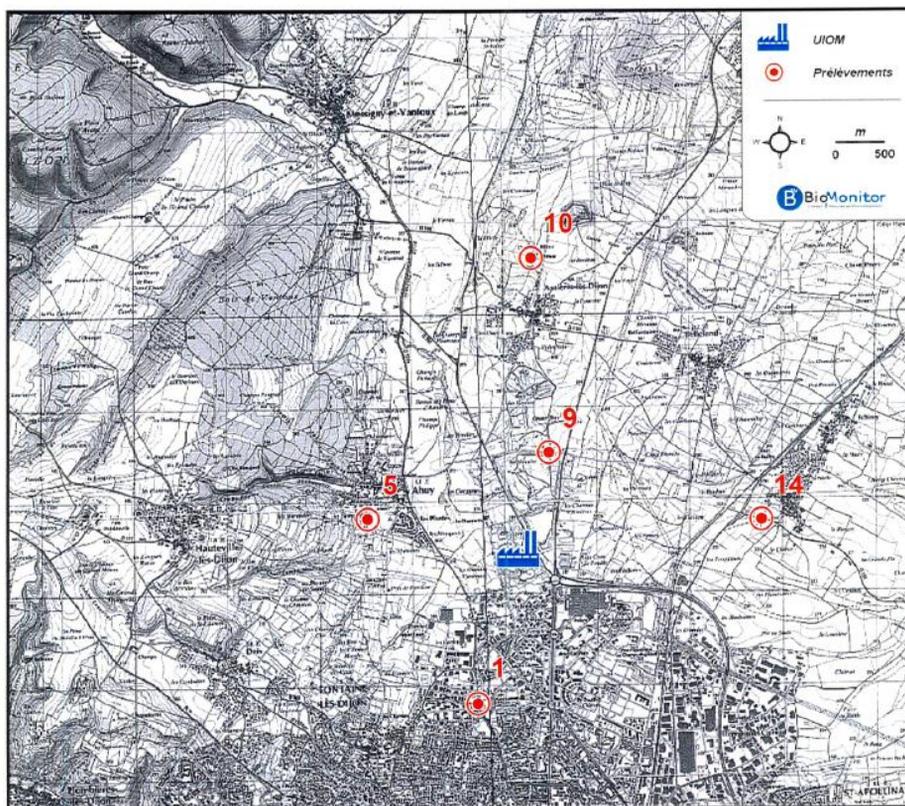
### Légende :

- AOX** = organohalogènes absorbables
- As** = arsenic
- Cd** = cadmium
- CN** = cyanures
- Co** = cobalt
- COT** = carbone organique total
- Cr** = chrome
- Cr VI** = chrome VI
- Cu** = cuivre
- F-** = fluorures
- Hg** = mercure
- HT** = hydrocarbure total
- MES** = matières en suspension
- Ni** = nickel
- NOx** = oxyde d'azote
- Pb** = plomb
- Sb** = antimoine
- SO<sub>2</sub>** = dioxyde de soufre
- TI** = thallium
- V** = vanadium
- Zn** = zinc

Les mesures effectuées montrent  
que les teneurs en polluants sont très faibles  
pour la quasi-totalité des polluants

## F - Surveillance de l'impact sur l'environnement

Depuis 2006 et en accord avec la DRIRE, il a été mis en place un programme de surveillance des impacts de l'usine sur l'environnement avec indicateurs biologiques. Pour ce faire, il a été choisi de mettre en œuvre une méthode de suivi consistant à analyser des mousses (bryophytes terrestres), sur 5 sites à proximité de l'usine afin de connaître l'impact de celle-ci sur son environnement, et plus précisément les retombées des dioxines/furanes et des métaux lourds.



### \* Mesures des retombées atmosphériques de dioxines et de furannes en 2015

Dioxines/Furannes			
Moyenne sur les 5 stations en 2015	Valeur maximale sur les 5 stations en 2015	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de retombée
0,444	0,600	0,600	2 pg/g de matière sèche

Sur les 5 points de contrôle, la valeur maximale relevée concernant les dioxines/furanes est de 0,6 pg/g de matière sèche. Par comparaison, la valeur moyenne en France en zone non polluée est de 0,6 sachant que la valeur au-delà de laquelle on estime qu'il y a des retombées significatives de pollution est fixée à 2 pg/g de matière sèche.

A noter également que cette valeur maximale de 0,60 a été mesurée sur la station n° 5 (Ahuy), qui est la moins exposée aux retombées de l'UIOM\*.

\* Mesures des retombées des métaux lourds dans les bryophytes

**METAUX LOURDS DANS LES BRYOPHYTES**

Valeurs en µg/g de matière sèche

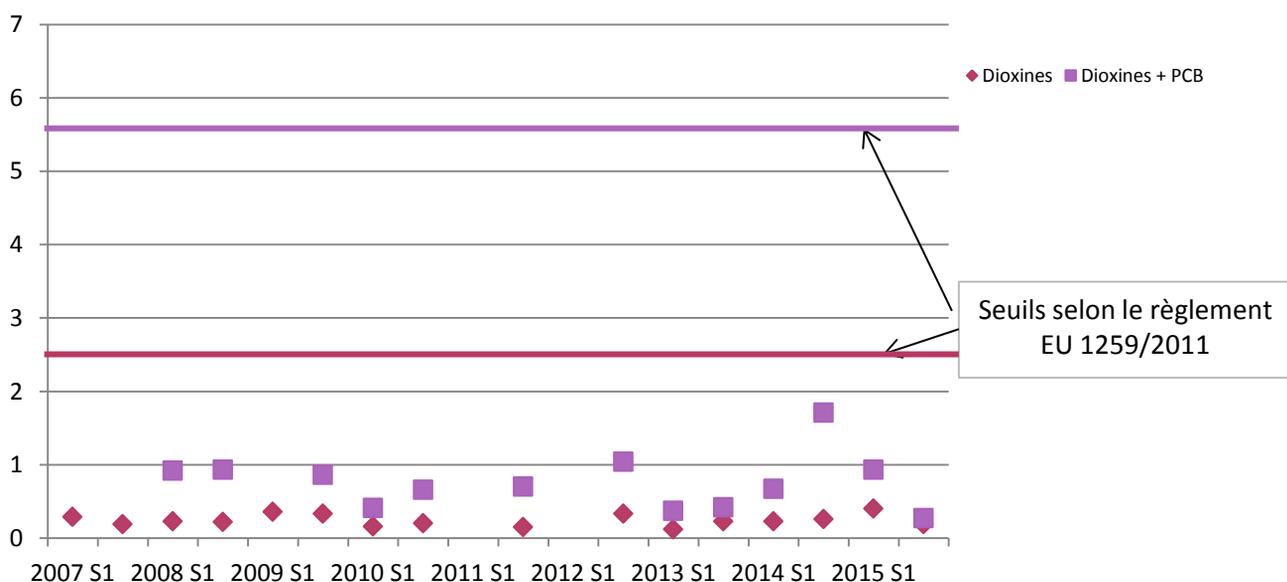
Métal	Moyenne sur les 5 stations en 2015	Valeur maximale sur les 5 stations en 2015	Valeur moyenne en France en zone non polluée	Seuil de retombée
As	0,25	0,61	0,30	3,75
Cd	0,09	0,12	0,20	0,53
Cr	0,70	1,70	1,70	13,60
Cu	4,80	8,20	6,40	16,30
Hg	0,03	0,06	0,07	0,16
Ni	0,66	1,30	2,30	7,10
Pb	1,38	2,80	5,70	18,60
V	0,88	2,20	2,90	170

Les métaux lourds relevés dans les bryophytes sont mesurés et exprimés en µg/g de matière sèche.

L'analyse des 8 éléments pris en considération ne révèle pas de phénomène significatif de retombées atmosphériques par le biais de la méthode employée, et cela pour l'ensemble des stations de mesure.

Conformément à l'arrêté préfectoral, des mesures ont été réalisées dans le lait des vaches de l'Élevage CHAUME de Savigny-le-Sec (exploitation la plus proche du site) :

**Evolution Dioxines et PCB dans le lait de vache**



**N.B. :**

\* Par le nouveau règlement EU 1259/2011, les seuils sont passés de 6 à 5,5 pg/g pour les Dioxines + PCB like et de 3 à 2,5 pg/g pour les dioxines

\* La recommandation de la commission du 11 septembre 2014 : seuils d'intervention =

- 1,75 pg/g de graisses en dioxines + furanes
- 2,00 pg/g de graisses en PCB de type dioxines

## 2 – Le Groupe Turbo-Alternateur



Afin d'optimiser la valorisation énergétique de l'usine, le Grand Dijon a fait le choix d'adjoindre à sa vocation d'éliminer des déchets celle de valoriser l'énergie produite par leur combustion.

Cette valorisation est intéressante pour trois raisons principales :

- ✓ c'est une source d'énergie « renouvelable ». Après le tri et le recyclage des emballages ménagers recyclables, la récupération des objets encombrants, le compostage des déchets verts, il reste une fraction importante de déchets qui ne peut pas être transformée en nouveaux produits. Ces déchets peuvent donc produire de l'énergie par incinération avec valorisation énergétique,
- ✓ c'est une énergie dont le coût est faible,
- ✓ et c'est une source d'énergie qui contribue à la réduction de l'effet de serre et qui permet ainsi de réduire l'utilisation des combustibles fossiles traditionnels (charbon, pétrole, gaz naturel...).

Depuis 2006, le groupe turbo-alternateur transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à EDF.

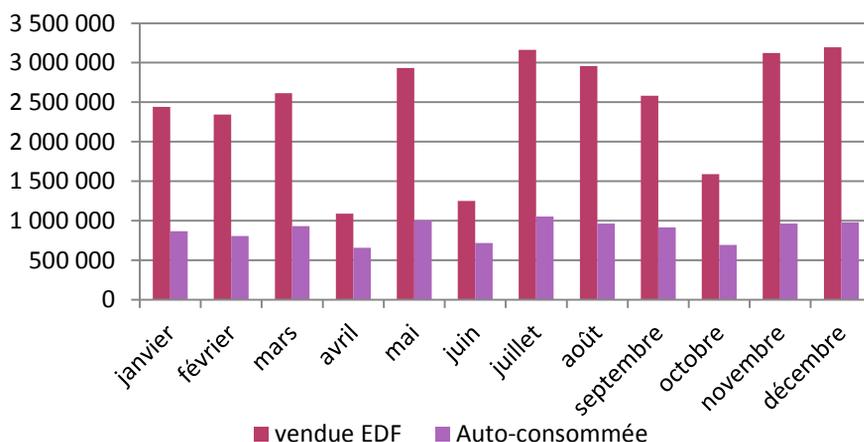
En 2015, **38 876 MWh<sub>e</sub>** ont été produits dont 9 663 MWh<sub>e</sub> ont été autoconsommés par l'UIOM, soit environ 25 %, et 29 213 MWh<sub>e</sub> ont été revendus. On note une baisse de 19 % de la production d'électricité par rapport à 2014.

La baisse de la production électrique s'explique par 2 facteurs :

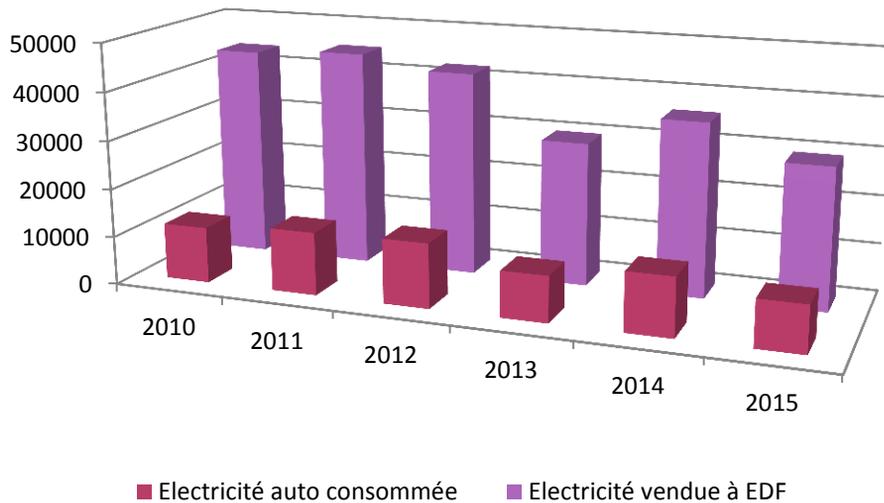
- un soutirage plus important sur la turbine : cela augmente nettement la valorisation thermique sur le RCU, mais diminue la puissance disponible en électrique

- la baisse des heures de fonctionnement du GTA (-884 h par rapport à 2014) liée à :

- un incident électrique général à l'usine en avril 2015 : conséquence de l'arrêt complet de l'usine,
- un arrêt total de l'usine fin juin/début juillet 2015 pour maintenance des installations (dont le GTA),
- un arrêt total de l'usine en octobre 2015 (migration du système de contrôle-commande),
- des travaux sur les chaudières, nécessitant un délai avant remise en service du GTA.



**Production Electrique (MWh<sub>e</sub>) du Groupe Turbo-Alternateur en 2015**



### Evolution de la production d'électricité (MWh<sub>e</sub>) de 2010 à 2015



54 215 MWh<sub>th</sub> ont été valorisés sous forme d'énergie thermique consommée dans le process de l'usine.

Cette année, le taux de valorisation énergétique global avoisine les 56,2 %, contre 52,3 % en 2014.

La gestion du groupe turbo-alternateur fait l'objet d'un budget annexe.

**Le Saviez-vous ?**



**L'énergie produite par l'incinération de 5 tonnes d'ordures ménagères correspond à la consommation moyenne d'électricité d'une famille de 4 personnes \*\***

\* cf. lexique p144

\*\* Sur la base d'une consommation moyenne de 2200 KWh pour une famille de 4 personnes, hors consommation électrique de chauffage, eau chaude et cuisine.

## 3 – Le réseau de chaleur urbain

Depuis octobre 2013, grâce à l'installation d'un échangeur et la création d'un réseau de chauffage urbain, le Grand Dijon valorise de l'énergie thermique produit par l'incinération des déchets sur le réseau de chaleur confié en délégation de service public à Dijon Energie, filiale de Dalkia.

L'échangeur est géré en régie directe par le personnel de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Sur l'année 2015, **53 310 MWh<sub>th</sub>** ont été valorisés à travers cet échangeur via le réseau de chaleur urbain, représentant la consommation de 4 000 logements.

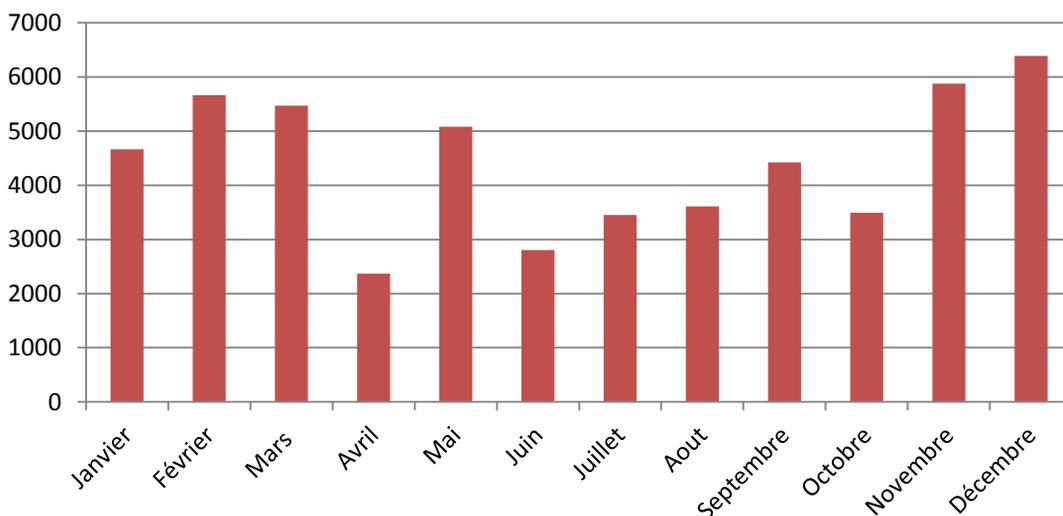


Cet équipement permet à l'usine d'incinération de valoriser une plus grande quantité de chaleur afin d'améliorer sa performance énergétique et ainsi prendre le nom d'Unité de Valorisation Energétique, ce qui est exemplaire pour ce type d'installation.

Afin de travailler davantage sur la valorisation énergétique globale du site de l'usine d'incinération, une certification ISO 50 001 a été décernée à l'UIOM\* en mai 2014.

Ce raccordement et la certification ISO 50 001 permettant de valoriser en partenariat avec EDF  $1,5 \cdot 10^9$  kWh cumacs à travers le dispositif des Certificats d'économie d'énergie soit environ 5,3M€ (cf. p 69).

### Production de chaleur(MWh<sub>th</sub>) vers le réseau de chauffage urbain en 2015



\* cf. lexique p138

## 4 – La chaine de traitement des DASRI

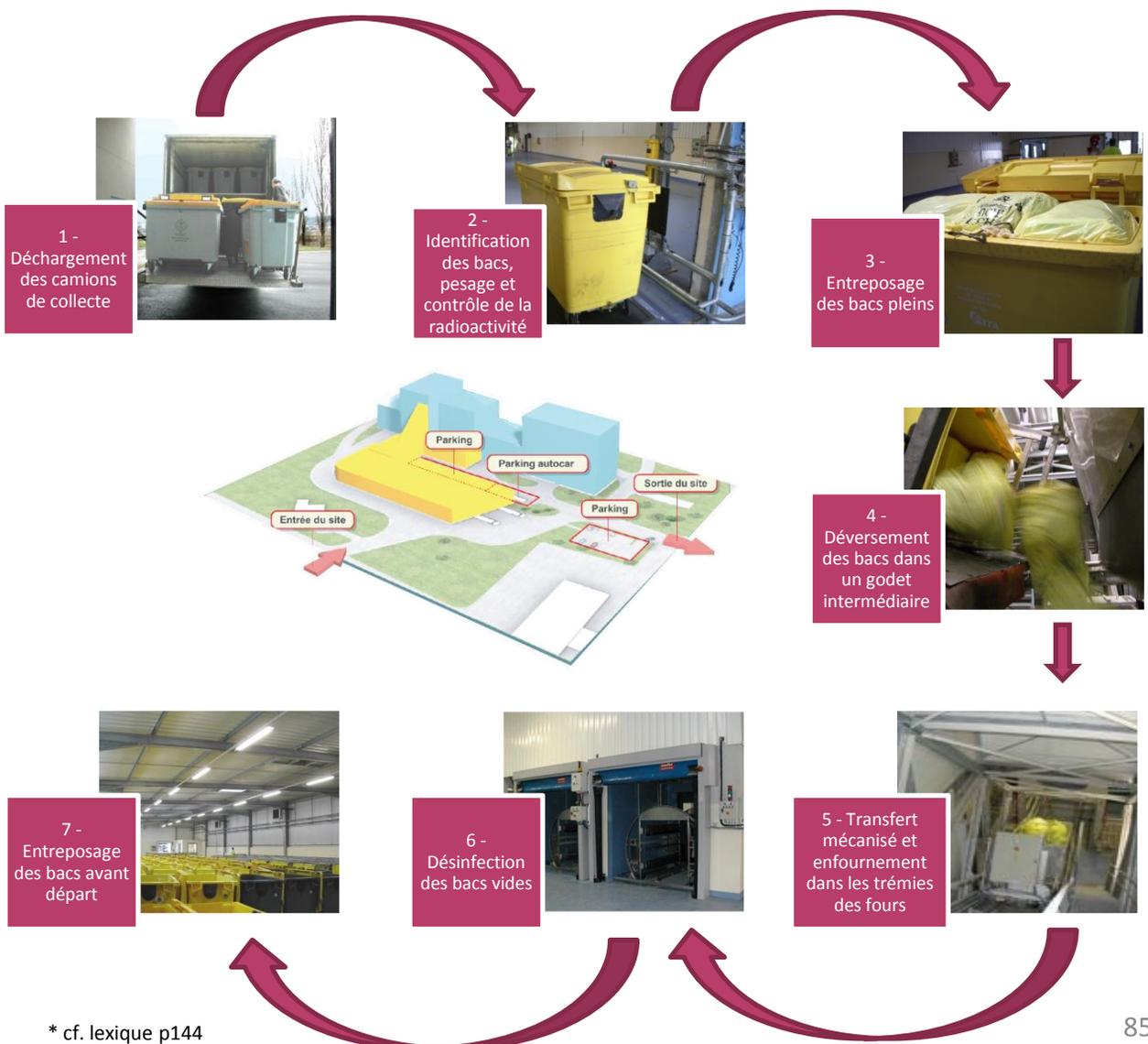
Le Grand Dijon a implanté sur son usine d'incinération des ordures ménagères une unité de traitement des DASRI\* d'une capacité de **6 000 t/an**.

Cette unité de traitement permet de se conformer au Plan Régional d'Élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (PREDA), qui prévoit « la création d'une unité de traitement des DASRI sur l'axe Dijon-Chalon et d'une capacité minimum de 3 000 tonnes par an pour éliminer le gisement bourguignon et celui des départements limitrophes », et de limiter les transports des DASRI\*, donc les coûts associés ainsi que les impacts sur l'environnement.



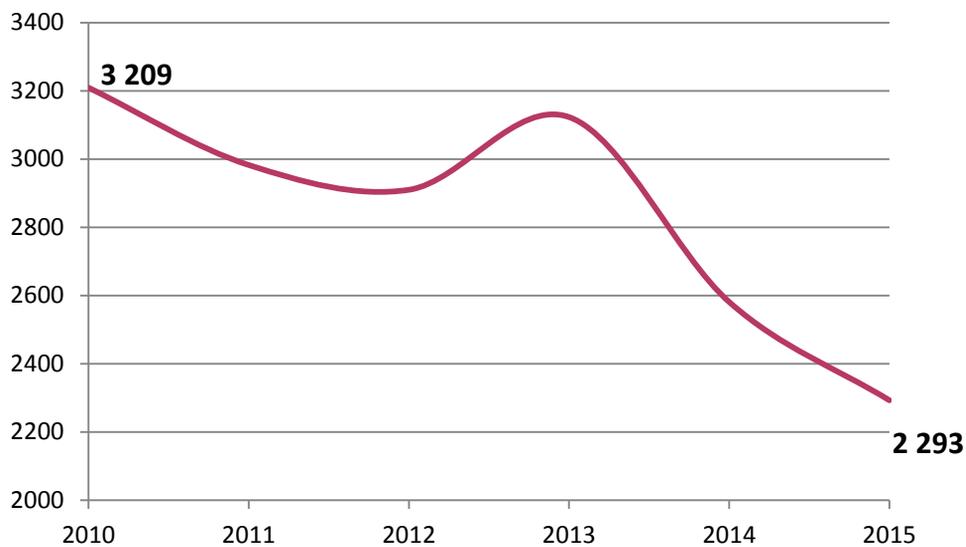
De plus, l'intérêt de cette unité est de limiter les rejets atmosphériques et la production de déchets ultimes grâce à une usine d'incinération performante et répondant à des normes des plus contraignantes.

Le schéma ci-dessous décrit le fonctionnement de la chaîne de traitement des DASRI\* :



\* cf. lexique p144

## Evolution des tonnages de DASRI traités de 2010 à 2015



Globalement les tonnages de DASRI\* traités ont diminué de 28,5 % par rapport à 2010 avec **2 293 tonnes en 2015** contre 3 209 tonnes en 2010.

De la même façon que le GTA\*, l'unité de traitement des DASRI\* fait l'objet d'un budget annexe avec le centre d'enfouissement technique.

# 5 – Le centre de tri

A – Présentation générale

B – Suivi des tonnages entrants

C – Caractérisations du gisement entrant

D – Analyse du fonctionnement du centre de tri

E – Valorisation et bilan environnemental

## A - Présentation générale

C'est un des centres les plus modernes de France avec une superficie de 5 000 m<sup>2</sup>

1 035  
visiteurs  
en 2015  
dont 665  
scolaires



Les déchets sont séparés par matière :

- ✓ cartons,
- ✓ cartonnettes,
- ✓ emballages pour liquides alimentaires,
- ✓ bouteilles en plastique,
- ✓ aluminium,
- ✓ acier,
- ✓ papiers, journaux, revues et magazines

puis mis en balles et expédiés vers des filières de recyclage des emballages.

Le Centre de tri des déchets ménagers issus des collectes sélectives (bac à couvercle jaune) du Grand Dijon a été inauguré le 14 novembre 2007.

Il est situé au nord de Dijon, 10, route de Langres. Il est destiné, comme son nom l'indique, à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage, les emballages tels que les cartons, les cartonnettes, les emballages pour liquides alimentaires (tétrapack), les bouteilles en plastique (PET\*, PEHD\*), l'aluminium, et l'acier ainsi que les papiers tels que les gros de magasins\*, les journaux, les revues et les magazines (JRM\*).

Depuis sa construction en 2007, le centre de tri a fait l'objet de travaux d'optimisation en 2 phases, dont la dernière s'est déroulée en mars 2013.

Cet équipement répond aux besoins du bassin de population de l'agglomération dijonnaise ainsi qu'à ceux de collectivités voisines pouvant s'y rattacher.

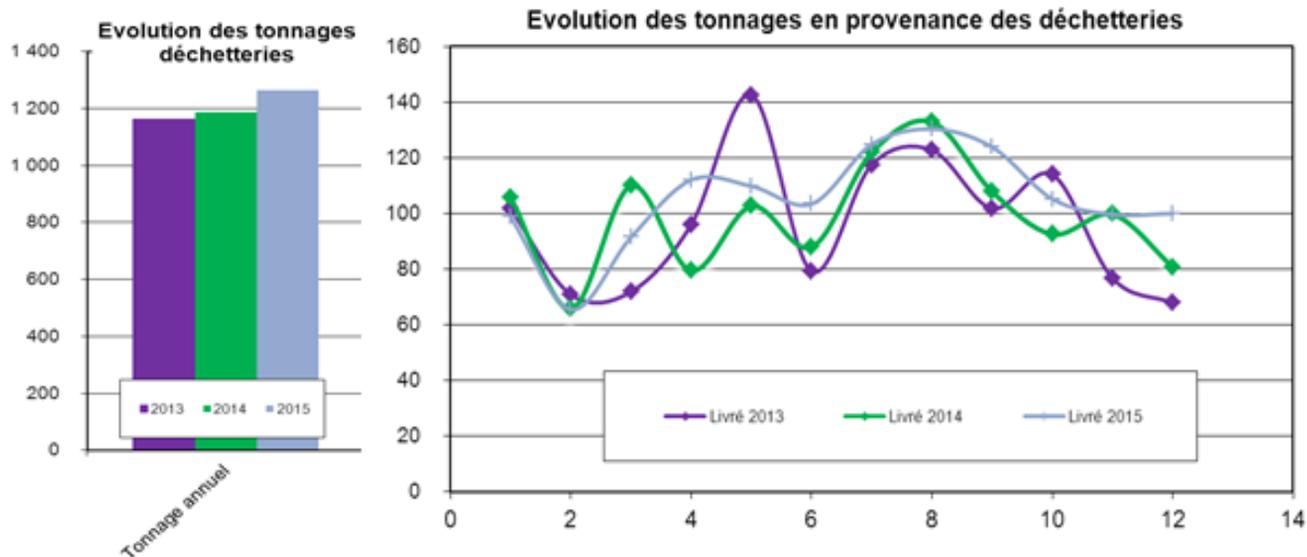
En 2014, l'autorisation d'exploiter le centre de tri a été portée de 20 000 à 30 000 tonnes par an. Cette augmentation de seuil permet au centre de tri de répondre aux besoins de toutes les collectivités de Côte d'Or.

Son exploitation est confiée à Val'Aura (Suez). Un volet insertion a été intégré au dispositif par le biais d'ID'EES 21 et d'ID'EE INTERIM. Au total, l'activité du centre de tri a représenté **71 628 heures travaillées** dont plus de 63 % au titre de l'insertion. De par sa haute technologie, le centre de tri fait l'objet de 87 visites en 2015, dont 64 % de visites scolaires.

Le débit moyen de la chaîne de tri est de **8,4 tonnes par heure** et le taux d'utilisation du centre de tri (temps de fonctionnement réel/temps maximum d'utilisation) est en moyenne de 94,83 %.

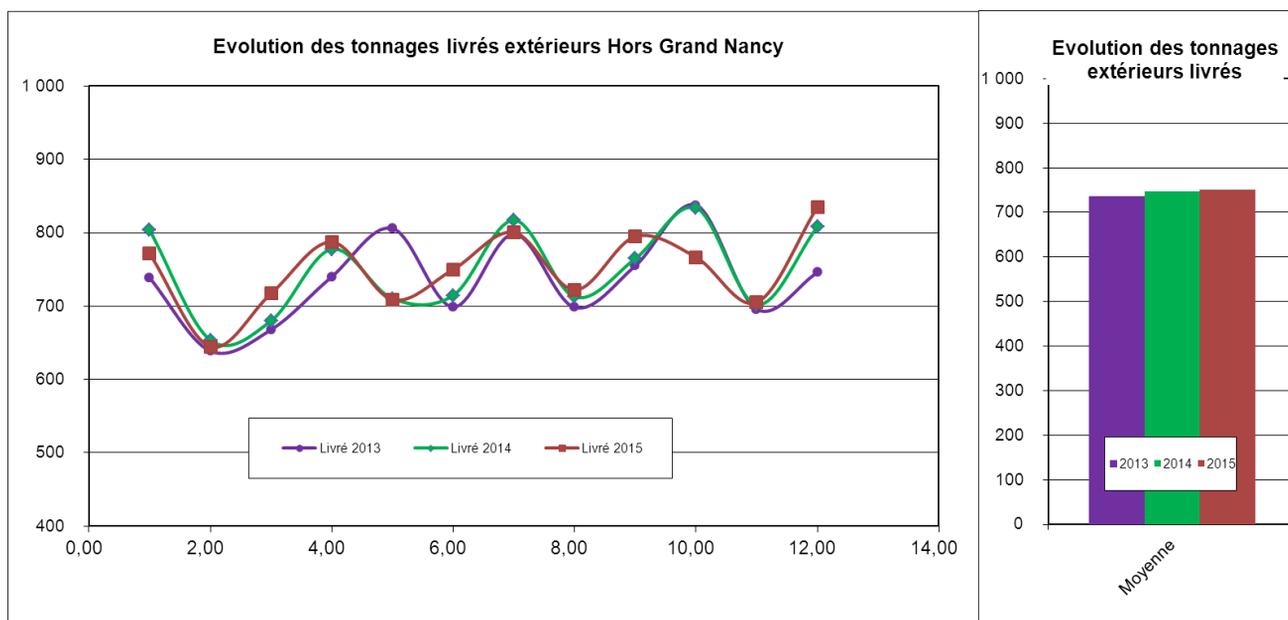


## 2) Tonnages issus des déchetteries du Grand Dijon :



Le tonnage en provenance des déchetteries a augmenté de 6,4 % en 2015 par rapport à l'année précédente. Les variations observées sur l'année montrent une correspondance entre augmentation des apports et vacances scolaires. Cependant ces fluctuations sont moins marquées par rapport aux années précédentes.

## 3) Tonnages issus des collectivités extérieures :



On note une nouvelle diminution des tonnages livrés par les collectivités extérieures. Cette diminution est liée au fait que les tonnages du Grand Nancy, traités sur le centre de tri du Grand Dijon entre juillet 2013 et décembre 2014 suite à l'incendie du centre de tri de Vaudoncourt en juillet 2013, sont aujourd'hui traités sur le centre de tri d'Epinal.

Les apports extérieurs, hors tonnages exceptionnels, représentent 9 003,94 tonnes en 2015 dont 8 477,30 tonnes ont été triées et 526,64 tonnes directement conditionnées. **Sans tenir compte des apports exceptionnels du Grand Nancy, le tonnage « extérieur » est stable par rapport à 2014 avec une légère augmentation de 0,3 %.**

#### 4) Tonnages passés sur la chaîne de tri et conditionnés directement

Avec **23 747** tonnes triées en 2015, on constate une baisse d'environ 3 000 tonnes par rapport à 2014. Cette diminution de tonnages est due au fait que le centre de tri du Grand Dijon ne reçoit plus les tonnages en provenance du Grand Nancy.

\* **Le passage chaîne**, soit 21 956 tonnes, concerne l'ensemble des entrants à l'exception des tonnages conditionnés.

\* Les tonnages uniquement **conditionnés** proviennent :

- ⇒ des déchetteries du Grand Dijon,
- ⇒ des déchetteries de la Communauté de Commune d'Auxonne – Val-de-Saône,
- ⇒ des JRM\* de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin,
- ⇒ des JRM\* de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouche,
- ⇒ des JRM\* de la Communauté de Commune de Vitteaux.

Ils représentent 1791 tonnes, chiffre stable par rapport à 2014.

#### C – Caractérisations du gisement entrant

Chaque année, le Titulaire du marché « tri des déchets recyclables » a en charge la réalisation des caractérisations des déchets entrants sur le centre de tri. Ces caractérisations permettent d'avoir une idée qualitative des déchets entrants dans le centre de tri afin de mesurer ainsi la qualité du geste de tri des administrés.

- Sur le territoire du Grand Dijon, il existe 47 secteurs de collecte qui servent de référence pour les caractérisations.
- Les caractérisations, réalisées sous la norme AFNOR n° NF X30-437, permettent de connaître la composition des flux de collecte sélective, les tonnages triés par matériaux, d'avoir des indications sur la nature des refus afin d'améliorer la qualité du tri à la source.
- Les résultats des caractérisations font l'objet d'une pondération prenant en compte le tonnage collecté par tournée.
- L'analyse de ces caractérisations se fait également selon la typologie d'habitats collectés (Pavillonnaire, Mixte, Collectif, Hyper-centre...).



\* cf. lexique p144



Refus de tri que l'on ne devrait pas trouver dans les bacs de déchets recyclables

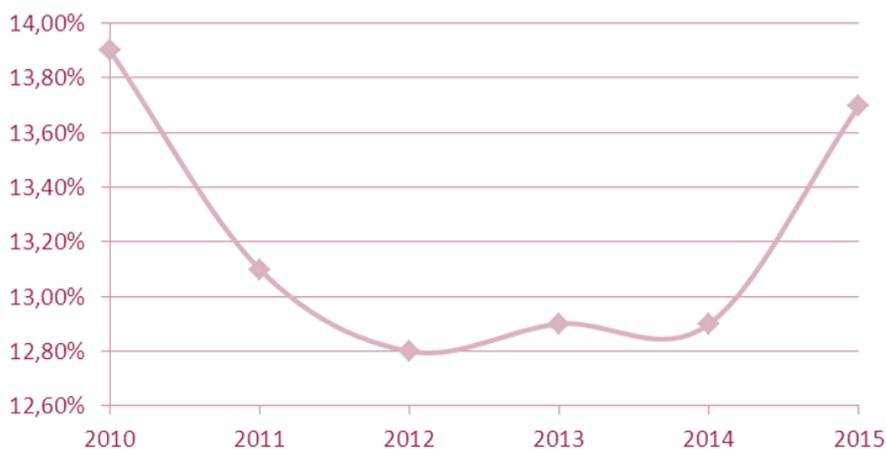
Le gisement entrant présente une grande stabilité au cours des années. Le point à noter est l'augmentation du taux de refus total, correspondant à une diminution de la qualité du tri par la population.

Le taux de papiers dans les flux entrants est en légère augmentation par rapport à 2014 (+ 1,2 %). Cette observation bien qu'inverse à la tendance nationale peut être expliquée par une évolution du process de tri pour capter davantage de JRM\* et notamment des papiers de bureaux.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PET Foncé	0,8%	0,8%	1,1%	1,0%	1,2%	1,2%
PET Clair	3,2%	3,8%	3,6%	3,8%	3,8%	4,1%
PEHD	2,4%	2,2%	2,3%	2,2%	2,1%	2,4%
Acier	2,7%	2,9%	3,2%	2,8%	2,6%	2,6%
Aluminium	0,26%	0,39%	0,35%	0,33%	0,37%	0,6%
Tetra	1,4%	1,4%	1,4%	1,5%	1,4%	1,3%
EMr	20,3%	21,9%	21,9%	23,9%	23,3%	20,7%
Gros de mag.	6,6%	2,1%	2,8%	2,3%	3,2%	2,8%
JRM	48,6%	51,4%	50,6%	49,3%	49,2%	50,8%
Refus	13,9%	13,1%	12,8%	12,9%	12,9%	13,7%

**Caractérisations : composition moyenne des déchets du Grand Dijon avec pondération**

**Evolution du taux des refus de tri**

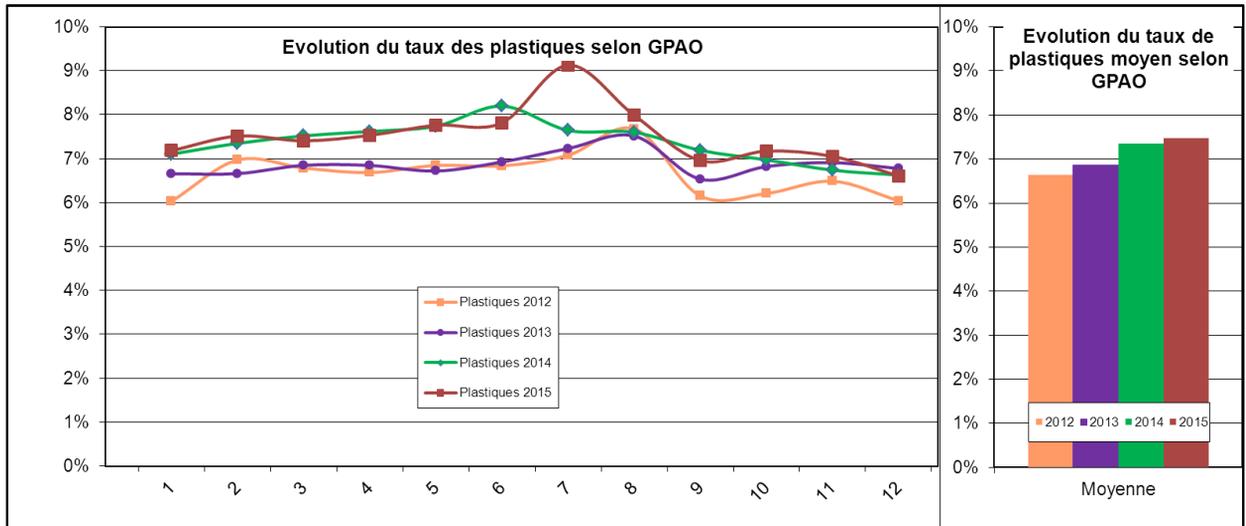


\* cf. lexique p144

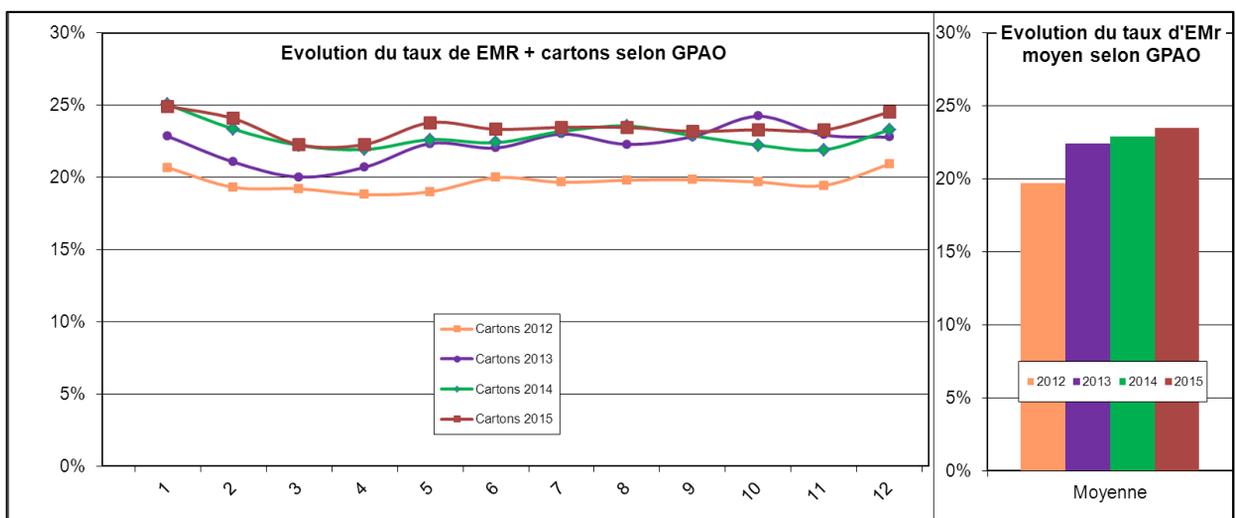
## D – Analyse du fonctionnement du centre de tri

Le centre de tri est équipé d'un système de suivi de la production assistée par ordinateur qui fournit en continu les données de fonctionnement en termes de débit entrant sur la chaîne de tonnages triés par catégories et des temps d'utilisation du centre de tri.

Les bons résultats de l'année 2012, suite aux travaux d'optimisation de la chaîne réalisés en novembre 2011, ont été renforcés par une seconde phase de travaux en mars 2013. L'analyse des données 2015 confirme les améliorations observées en 2013 et 2014.



*Taux de flaconnages selon l'automatisme du process*



*Taux d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR) selon l'automatisme du process*

## E – Valorisation et bilan environnemental

Suite à la délibération en date du 21 juin 2012, le nouveau contrat pour l'Action et la Performance avec Adelphe permettant le passage au barème E a rétroactivement été adopté au 01/01/2012, en substitution au barème D précédent. Les nouvelles options de reprises ainsi que les filières ont ainsi pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Matériaux	Standards	Option de reprise possible			Nom du/des repreneurs
		Reprise Option Filières	Reprise Option Fédérations	Reprise Option Individuelle	
Acier	De collecte sélective		X		ETABLISSEMENTS GODARD 21000 DIJON
	Extrait de mâchefers		X		
Aluminium	De collecte sélective		X		ETABLISSEMENTS GODARD 21000 DIJON
	Extrait de mâchefers		X		
Papiers / Cartons	PCNC (EMR) dont flux de Carton Ondulé éventuel		X		VAL'AURA 69007 LYON
	PCC (ELA)		X		
Bouteilles et flacons plastique	PET clair/PET foncé/PEHD		X		VAL'AURA 69007 LYON
Verre d'emballage		X			SAINT GOBAIN EMBALLAGE 71103 CHALON-SUR-SAONE

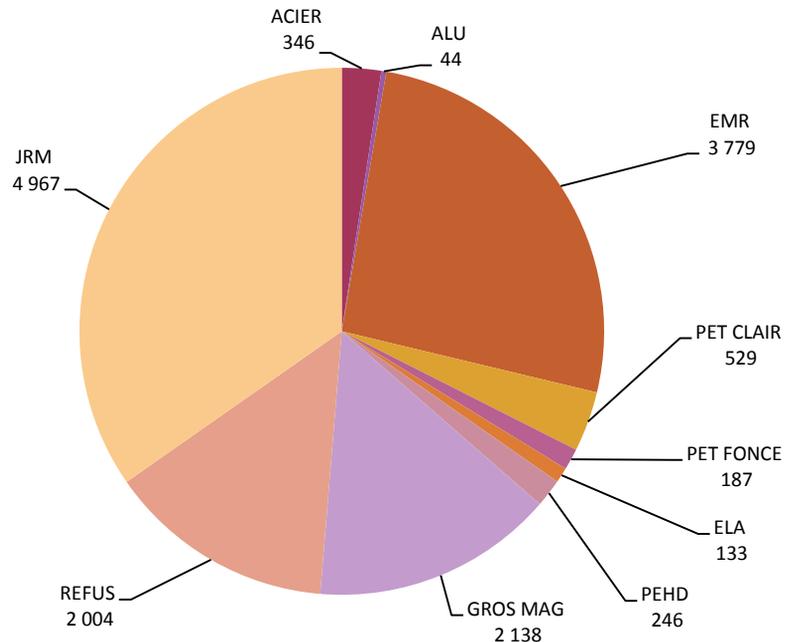
Les JRM\* ainsi que les gros de magasin\* sont repris par Val'Aura.



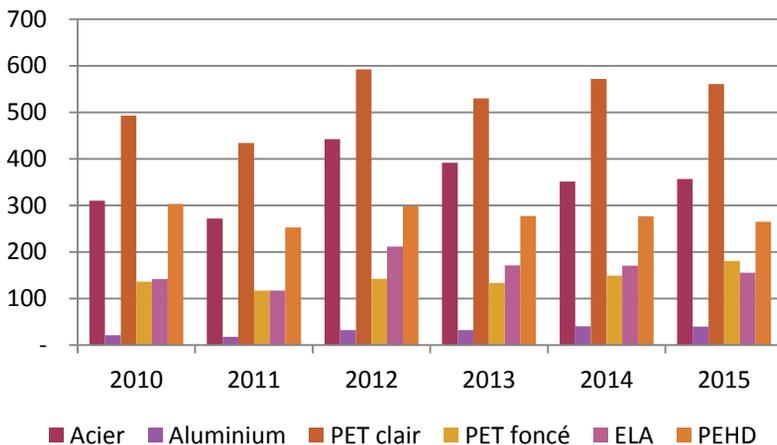
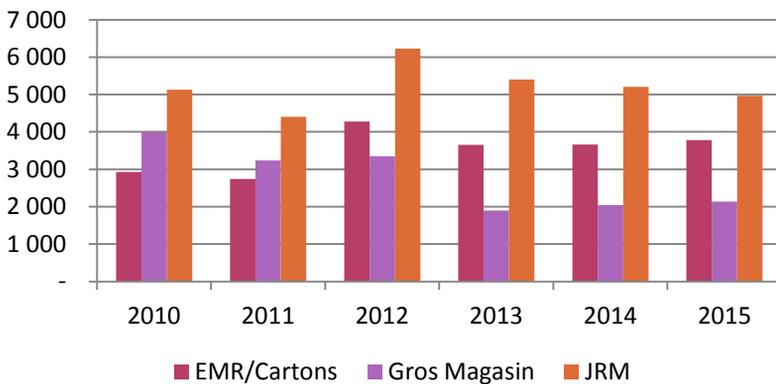
\* cf. lexique p144

En 2015, les **14 373 tonnes** du Grand Dijon, issues du centre de tri et réceptionnées par les filières de recyclage sont réparties de la façon suivante (y compris les tonnages issus des déchetteries) :

**Tonnages d'emballages ménagers du Grand Dijon issus du centre de tri et évacués vers les filières en 2015**

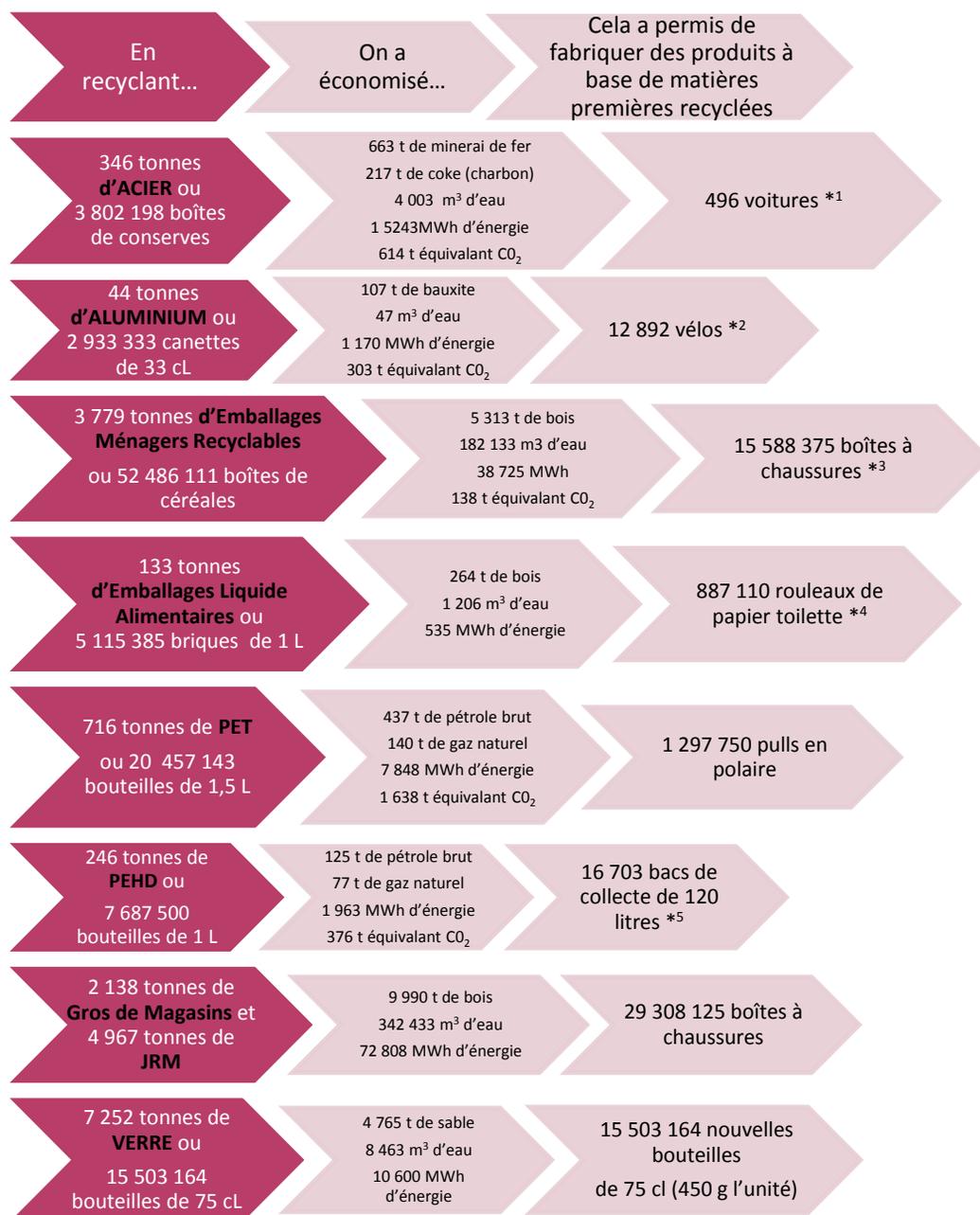


**Evolution des tonnages recyclés de 2010 à 2015 :**



\* cf. lexique p132

## Bilan environnemental des matières soutenues par Adelphe



\*<sup>1</sup> une voiture d'une tonne contient 750 kg d'acier recyclé

\*<sup>2</sup> un cadre d'un vélo de course contient en moyenne 2 kg d'aluminium recyclé

\*<sup>3</sup> une boîte à chaussure contient en moyenne 200g de carton recyclé

\*<sup>4</sup> un rouleau de papier toilette contient 100g de matières recyclées à partir des ELA

\*<sup>5</sup> un bac de collecte contient 10 kg de matières recyclées à partir de PEHD

## 6 - Le Centre d'enfouissement technique des déchets inertes

Classé centre d'enfouissement technique (CET) de classe II jusqu'en 2004, le site a fait l'objet d'une étude de cessation d'activité et de réhabilitation.

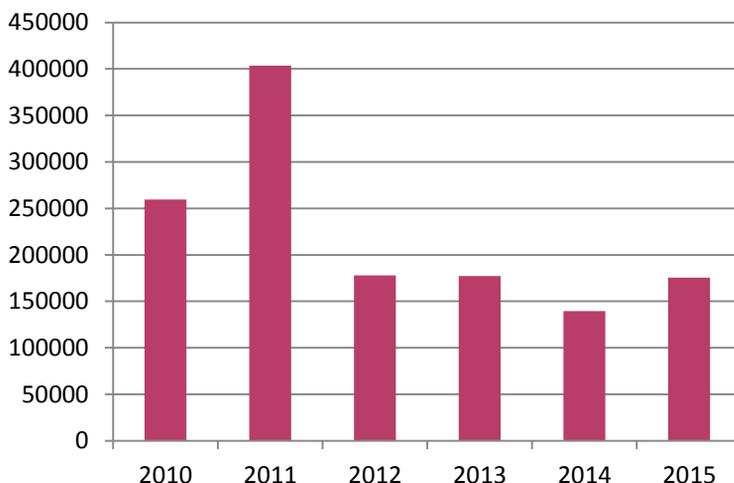
Les principes de réhabilitation et de surveillance de l'installation englobent :



- ✓ la réalisation d'un exhaussement par stockage de matériaux inertes. Un dossier « installation et travaux divers » a débouché, le 3 mars 2005 sur un arrêté municipal autorisant la poursuite de l'exploitation du CET comme centre de stockage de déchets inertes. Il est ainsi prévu sur les 30 hectares du site, de réaliser une surélévation végétalisée permettant de stocker environ 2 millions de m<sup>3</sup> de matériaux inertes ;
- ✓ l'intégration sur la zone sud du site d'un centre de tri pour les déchets issus de collectes sélectives, de la plate-forme de tri pour les objets encombrants d'origine domestique, de la déchetterie réservée au secteur du BTP et d'un parking relais d'entrée de ville à proximité de la zone d'activités Valmy ;

- ✓ la mise en place d'un système de surveillance de la nappe au moyen de piézomètres ;
- ✓ la mise en place d'une couverture étanche grâce à l'apport d'une épaisseur de 0,5 mètre de limons argileux de perméabilité 10<sup>-7</sup> m/sec, cela afin de limiter l'infiltration des eaux pluviales et de favoriser leur ruissellement ;
- ✓ la végétalisation de la couverture pentée à 5 % par un mélange de type prairial sur 0,3 m d'épaisseur de terre arable ;
- ✓ et la topographie finale permettra à terme d'implanter un champ de panneaux photovoltaïques.

En 2015, le centre d'enfouissement technique de classe III du Grand Dijon a reçu **175 470 tonnes de déchets inertes** dont 11 165 tonnes de déblais recyclables, 95 667 tonnes de déblais non-recyclables et 68 638 tonnes de terre argileuse et végétale. On note une hausse des tonnages entrants de 26 % par rapport 2014.



**Évolution des tonnages réceptionnés au CET de 2010 à 2015**

\* cf. lexique p144

# C - Indicateurs financiers

I – Les modalités d’exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

III – Les autres indicateurs financiers

# I – Les modalités d'exploitation des services de collecte et de traitement des déchets

SERVICE	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Période	Objet du contrat
LOT 1 FOURNITURES DE COLLECTE	Marché public n° 10130FM	Société CITEC Environnement Chalon-sur-Saône	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Fourniture de matériels de collecte
LOT 2 GESTION DES DECHETS MENAGERS	Marché public n° 10131FM	Société VEOLIA – DIVEO Dijon	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Pré-collecte et collecte des ordures ménagères et assimilés
LOT 3 EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI	Marché public n° 10182 FM	VAL'AURA	du 01.01.2011 au 31.12.2015	Tri et conditionnement des produits reçus dans le Centre de tri
DECHETTERIES	Marché public n° 2012-12189FM	Société GODARD (Dijon)	du 01.01.2013 au 31.12.2017 3 ans + reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Gardiennage, location, transport et traitement des déchets
DECHETTERIES	Marché public n° 2012-12190 FM	Société EDIB (Dijon)	du 01.01.2013 au 31.12.2017 3 ans + reconduction annuelle de 2 fois 1 an	Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages
UIOM / GTA / DASRI	Régie directe			Traitement par incinération des résidus urbains
CET	Régie directe			Stockage des déchets inertes

## II – Les budgets affectés à la collecte et au traitement des déchets

1 – La collecte et le tri

2 – Les déchetteries

3 – L’UIOM

4 – La TEOM

5 – Les budgets annexes

# 1- la collecte et le tri

<b>Fonctionnement collecte et tri</b>		
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>13 679 822,79</b>
chap 011	charges à caractère général	13 126 872,98
	60 achats et variations de stocks	10 191,91
	61 services extérieurs	12 976 964,31
	prestations de services	12 943 095,93
	entretiens et réparations bâtiments	1 646,40
	autres frais divers	32 221,98
	62 autres services extérieurs	126 605,76
	indemnités et honoraires et contentieux	113 848,35
	catalogues et imprimés	12 536,16
	missions et concours	221,25
	63 taxes foncières	13 111,00
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	216 367,04
65	autres charges de gestion courante	
66	charges financières ( intérêt des emprunts)	108 356,12
67	charges exceptionnelles	228 226,65
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>7 601 712,59</b>
chap 70	produits de services et ventes	4 426 824,45
	70612 redevance spéciale	2 338 952,49
	70688 redevance déchets verts+ centre de tri	738 546,63
	7088 vente matieres	1 202 092,91
	70872 remboursement frais budgets collectivités clientes collecte	147 232,42
chap 74	dotations subventions et participations	3 082 616,59
chap 77	produits excep <sup>els</sup> ( cessions bacs et pénalités+contentieux)et autres produitis excep	92 271,55
<b>Investissement collecte et tri</b>		
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>905 661,92</b>
chap 16	emprunts et dettes assimilées ( +remboursement cautions composteurs)	396 488,59
chap 21	immobilisations corporelles	407 691,40
	2158 autres installations et matériels techniques ( dont bacs)	407 691,40
	2182 matériels de transports	0,00
	2184 mobilier	0,00
chap 23	immobilisations en cours	101 481,93
	2313 constructions	101 481,93
chap 27	275 dépôts et cautionnements versés	
<b>Total recettes investissement</b>		<b>512 017,60</b>
chap 10	apports dotations et réserves (fctva)	504 801,00
chap 16	emprunts et dettes assimilées ( cautions composteurs)	7 216,60
<b>Total dépenses collecte</b>		<b>14 585 484,71</b>
<b>Total recettes collecte</b>		<b>8 113 730,19</b>
<b>hors charges de structures</b>		

## 2 – les Déchetteries

<b>Fonctionnement déchetteries</b>		
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>1 580 333,59</b>
chap 011	charges à caractère général	1 569 735,71
	60 fournitures et petits équipements	588,88
	61 services extérieurs	1 542 522,33
	prestations de services	1 505 507,58
	entretien terrains	23 282,62
	entretiens et réparations voies et réseaux	420,00
	maintenance	9 674,54
	autres frais divers	3 637,59
	62 autres services extérieurs	23 869,41
	frais télécom	19 005,24
	divers	3 770,40
	frais surveillance	1 093,77
	63 autres impôts taxes et versements	2 755,09
66	charges financières ( intérêt des emprunts)	9 335,88
67	charges exceptionnelles	1 262,00
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>366 708,38</b>
chap 70	produits de services et ventes	298 918,21
	70688 autres prestations	10 952,46
	7088 autres produits d'activités	287 965,75
chap 75	dotations subventions et participations	2 652,00
chap 77	autres produits exceptionnels	65 138,17
<b>Investissement déchetteries</b>		
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>972 639,74</b>
chap 16	emprunts et dettes assimilées	34 126,12
chap 20	frais d'études	50 216,70
chap 21	immobilisations corporelles	9 552,00
chap 23	immobilisations en cours	878 744,92
<b>Total recettes investissement</b>		<b>145 706,00</b>
chap 10	apports dotations et réserves (fctva)	145 706,00
<b>Total dépenses déchetteries</b>		<b>2 552 973,33</b>
<b>Total recettes déchetteries</b>		<b>512 414,38</b>
<b>Hors charges de structures</b>		

## 3 – L'UIOM

<b>Fonctionnement UIOM</b>		
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>6 760 195,05</b>
chap 011	charges à caractère général	4 322 630,79
	60 fournitures ( fluides, petits équipements vêtements de travail, réactifs°	1 639 442,13
	61 services extérieurs	1 331 755,02
	locations mobilières	39 813,21
	entretien terrains,bâtiments , voies et réseaux,	113 213,73
	entretien matériels roulants et autres biens mobiliers	281 015,66
	maintenance	159 753,88
répartition à verifier	assurances	559 009,00
	autres frais	178 949,54
	62 autres services extérieurs	837 208,19
	frais transport, catalogues et imprimés	3 607,25
	frais télécom	11 243,71
	gestion des cendres et mâchefers	821 330,14
	divers	1 027,09
	63 taxes foncières, tgap	514 225,45
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	1 272 469,45
65	autres charges de gestion courante	5 670,00
66	charges financières ( intérêt des emprunts)	474 216,09
67	charges exceptionnelles	685 208,72
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>3 919 818,64</b>
chap 013	atténuation des charges	0,00
chap 70	produits de services et ventes	3 919 539,66
	70688 contributions	1 378 780,01
	7088 ventes de matières	322 001,10
	70878 remboursement charges	12 825,57
	70841 mise à dispo perso facturés budgets annexes	277 210,33
	70872 remboursement frais budgets collectivités clientes traitement	1 928 722,65
chap 76	produits des autres immobilisations financières	278,98
chap 77	autres produits exceptionnels	189 269,37
<b>Investissement UIOM</b>		
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>3 447 635,53</b>
chap16	emprunts et dettes assimilées (capital emprunt)	1 733 437,13
chap 20	frais d'études et licences	53 052,00
chap 21	immobilisations corporelles	480 704,01
	2158 installations matériels et outillages	479 550,81
	2188 autres immobilisations corporelles	1 153,20
chap 23	immobilisations en cours	1 087 485,39
	2313 constructions	1 060 401,39
	238 avances versées à des mandataires	27 084,00
chap 27	275 dépôts et cautionnements versés	92 957,00
<b>Total recettes investissement</b>		<b>497 725,60</b>
chap 10	apports dotations et réserves (fctva)	473 114,00
chap 27	dépôts et cautionnements versés	24 611,60
<b>Total dépenses UIOM</b>		<b>10 207 830,58</b>
<b>Total recettes UIOM</b>		<b>4 417 544,24</b>
<b>Hors charges de structures</b>		

# 4 – LA TEOM

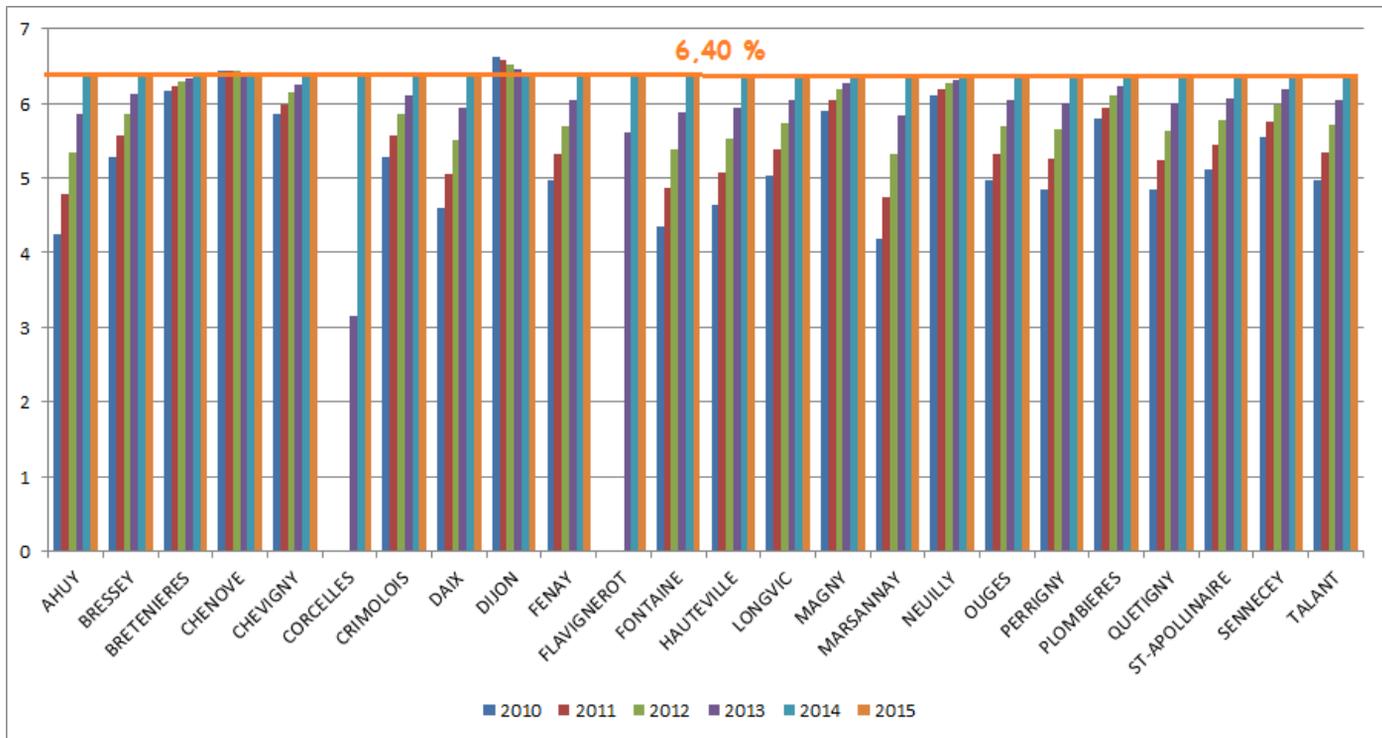
#### 4 - La TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)

Le service de collecte et de traitement est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération du 25 septembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'une harmonisation progressive des taux de TEOM vers un taux unique sur le territoire de l'agglomération, en appliquant jusqu'en 2014 un mécanisme de lissage des taux sur 6 ans.

Ainsi, par délibération du 9 avril 2015, le Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise a fixé le taux de la TEOM à 6,40 % pour 2015 sur l'ensemble de son territoire contre 6,37 % en 2014. Le montant de la TEOM perçu en 2015 est de 22 011 776 €.

**Evolution des taux de TEOM depuis 2010  
(taux TEOM en %)**



\* cf. lexique p138

## 5 – Les budgets annexes

A – Le CET et les DASRI

B – le GTA

## A – Le CET et les DASRI (Budget annexe 2, exprimé en € HT)

<b>Section de fonctionnement</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 973 568,99</b>
O11	Charges à caractère général	409 447,38 €
O12	Charges de personnel et frais assimilés	503 754,79 €
65	Charges diverses	143 522,57 €
66	Frais financiers	57 262,25 €
67	Charges exceptionnelles	386 286,25 €
O42	Opérations d'ordre de transfert	473 295,75 €
	<b>RECETTES</b>	<b>2 229 286,69</b>
O13	Atténuations e charges	1 824,00 €
70	Prestations de services	1 354 407,49 €
75	Produits divers (75)	31 304,29 €
77	Produits exceptionnels (77)	752,65 €
O42	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €
OO2	Résultat reporté	840 998,26 €
<b>Section d'investissement</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>324 991,00 €</b>
20	Immobilisations incorporelles	4 050,00 €
21	Immobilisations corporelles	19 978,70 €
23	Immobilisations en cours	65 249,08 €
16	Amortissement de la dette	174 410,70 €
O40	Opérations d'ordre de transfert	0,00 €
O41	Opérations patrimoniales	61 302,52 €
	<b>RECETTES</b>	<b>750 865,84 €</b>
O40	Opérations d'ordre de transfert	473 295,75 €
O41	Opérations patrimoniales	61 302,52 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
OO1	Résultat reporté	216 267,57 €
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>2 298 559,99 €</b>
	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>2 980 152,53 €</b>

## B –Le Groupe Turbo-Alternateur (Budget annexe 9, exprimé en € HT)

<b>Section de fonctionnement</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>2 213 575,92</b>
chap 011	charges à caractère général	294 536,54
	fournitures ( d'entretien, fluides, 60 carburant)	125 557,85
	61 services extérieurs	123 284,69
	63 impôts et taxes	45 694,00
chap 012	charges de personnel et frais assimilés	168 152,60
chap 042	dotations aux amortissements et cessions	902 720,31
chap 65	autres charges de gestion courante ( pertes créances, rembt charges budget pal)	613 515,17
chap 66	charges financières ( intérêt des emprunts)	234 651,30
chap 67	ressources non-affectées	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>4 803 803,23</b>
chap 70	vente d'électricité	2 328 417,57
chap 77	produits exceptionnels	4 979,50
chap 002	résultat reporté	2 470 406,16
<b>Section d'investissement</b>		
<b>DEPENSES</b>		<b>1 499 769,66</b>
chap16	emprunts et dettes assimilées (capital emprunt)	854 086,85
chap 21	immobilisations corporelles( matériel industriel)	528 323,00
chap 23	immobilisations en cours ( installations industrielles)	117 359,81
<b>RECETTES</b>		<b>1 420 515,68</b>
chap 040	dotations aux amortissements	902 720,31
R 001	résultat reporté	517 795,37
<b>Total dépenses budget 09</b>		<b>3 713 345,58</b>
<b>Total recettes budget 09</b>		<b>6 224 318,91</b>

## III – Les autres indicateurs financiers

### 1 – Les redevances

### 2 – Les tarifs d'accès

# 1 – Les Redevances

**A – La redevance spéciale gros producteurs  
d’ordures ménagères**

**B – La redevance des particuliers  
pour la collecte en porte à porte  
des déchets verts**

## A – La redevance spéciale gros producteurs d'ordures ménagères

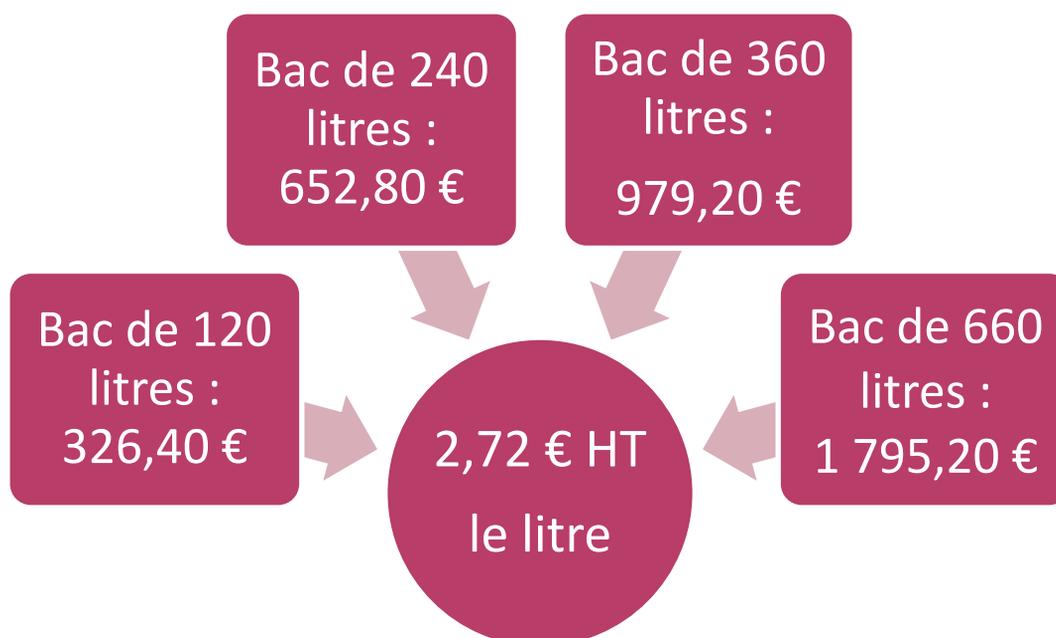
Mise en œuvre depuis le 1er janvier 1996, elle s'applique dans le cadre d'un contrat, à tous les producteurs, publics et privés, dont le volume de déchets hebdomadaire est compris entre **1 500 et 30 000 litres**, non inclus les emballages commerciaux que les producteurs sont tenus de valoriser.

La TEOM\* est maintenue pour les producteurs qui y sont assujettis, mais elle est déduite de la redevance spéciale, si cette dernière lui est supérieure.

La gestion de la redevance spéciale a été confiée par marché public à Diveo, lequel est chargé de détecter les gros producteurs, d'établir le contrat pour l'enlèvement du volume de déchets déterminé, de récupérer le produit de la redevance et de le restituer au Grand Dijon.

Pour mémoire la redevance annuelle comprend la mise à disposition du bac, les collectes hebdomadaires et le traitement des déchets.

Au 31 décembre 2015, **362 contrats ont été signés (dont 34 nouveaux) pour un produit de 2 338 952,49 €.**



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, établissement d'un tarif de mise à disposition de bacs de rotation à 0,06 € le litre.

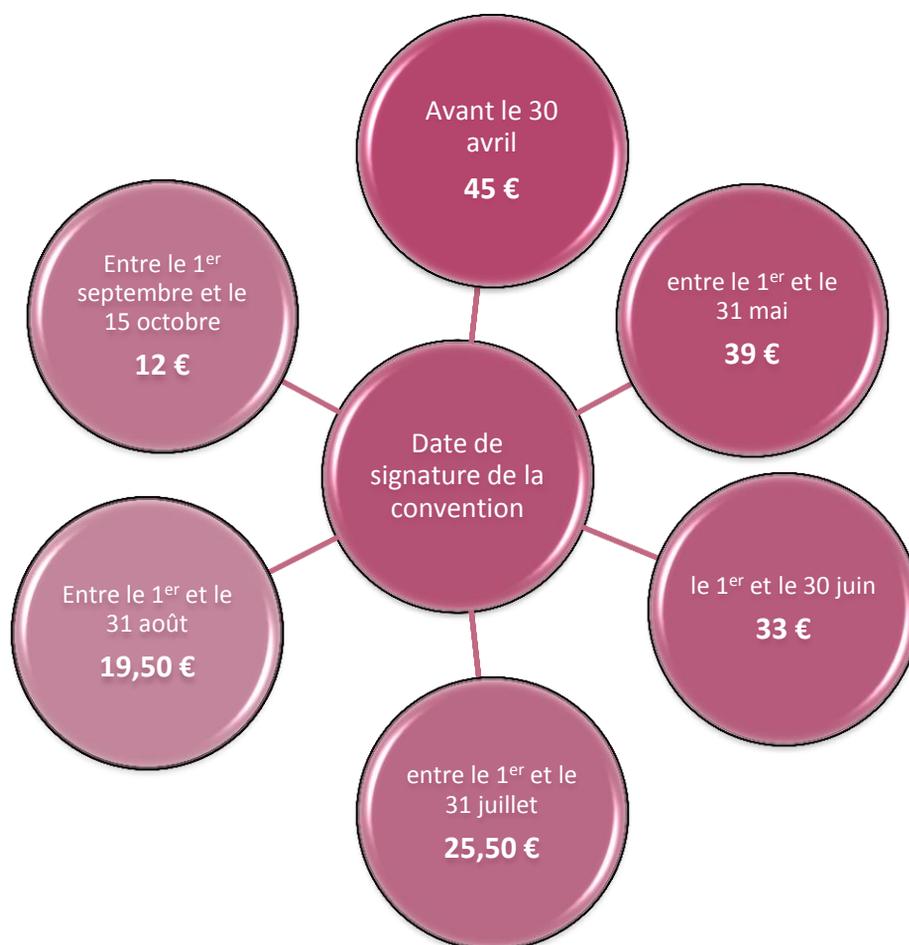
## B – La redevance des particuliers pour la collecte en porte à porte des déchets verts

La collecte individualisée sur abonnement est proposée depuis 2009 à tous les habitants, **sur la base du volontariat**.

L'abonnement est à la charge des usagers du service. Le montant d'abonnement annuel, fixé en 2009 par délibération, a été reconduit chaque année depuis 2010, soit 45 € TTC, pour un bac de 240 litres et pour une collecte hebdomadaire des déchets verts sur 37 semaines, du 30 mars au 9 décembre 2015.

Le schéma suivant récapitule le montant des abonnements, en fonction de la date de signature de la convention. Le prix indiqué est celui d'un bac de 240 litres ou d'un bac supplémentaire.

En 2015, le montant perçu au titre de la redevance pour la collecte des déchets verts était de **167 961 €**. Cela représente **3 496 conventions** et **3 864 bacs**.



## 2 – Les tarifs d'accès

A – L'UIOM

B – Le centre d'enfouissement  
technique

C – L'unité DASRI

## A - Les tarifs d'accès à l'UIOM

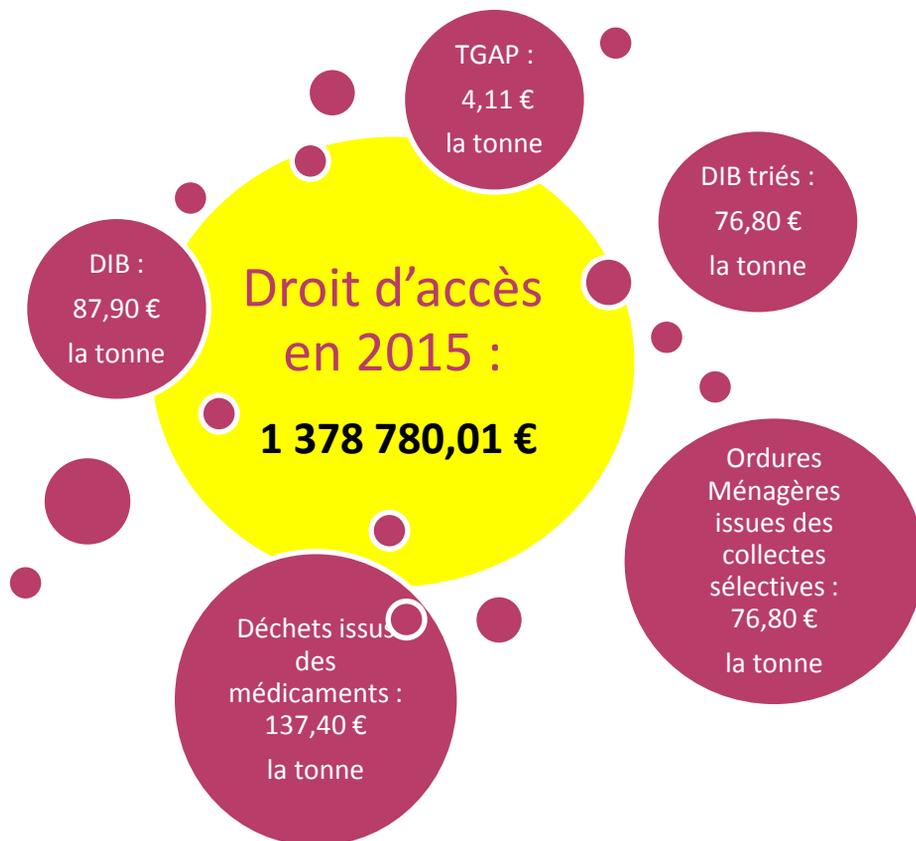
Les particuliers et industriels, qui apportent leurs déchets assimilables aux ordures ménagères à l'usine d'incinération des ordures ménagères, s'acquittent d'une redevance à la tonne, fixée annuellement par délibération.

Les tarifs ont été actualisés afin de tenir compte des coûts réels de traitement des déchets et d'intégrer les investissements réalisés.

Par ailleurs, conformément à la loi de Finances, une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est appliquée au tarif en vigueur.

Compte tenu, d'une part de la certification ISO 14001 de l'UIOM\*, et d'autre part des faibles valeurs d'émission de Nox, le taux de TGAP\* est fixé € à 4,11 € la tonne incinérée.

Pour l'année 2015, le produit des droits d'accès à l'usine versés par les particuliers et par les entreprises est **en augmentation** par rapport à 2014.



## B – Les tarifs d'accès au centre d'enfouissement technique

Depuis le 1er janvier 2005, le CET , route d'Is sur Tille à Dijon n'est autorisé, dans le cadre de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accueillir que des déchets inertes.

Afin de favoriser la réutilisation des matériaux par le biais de la création de la plate-forme de traitement et de recyclage des inertes du secteur du BTP, les tarifs 2014 sont :

- ❖ Déchets de la déconstruction, rebus de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumeux stabilisés, déblais minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : **3,55 € HT la tonne**,
- ❖ Autres déchets inertes : : **7,10 € HT**,
- ❖ Argile de perméabilité < 10<sup>-7</sup> m/sec après compactage : **GRATUITE si besoin pour le site**,
- ❖ Terre végétale : **GRATUITE si besoin pour la réhabilitation du site**.

Les apports ont dégagé un produit financier de **603 768,60 € HT** contre **915 079,79 € HT** en 2014 soit une baisse de 34,02 %.

## C - Les tarifs d'accès aux DASRI

Traitement des DASRI* de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apports de moins de 20 tonnes par mois : 354,50 € HT/tonne</li> <li>• Apports au-delà de 20 tonnes par mois : 313,10 € HT/tonne</li> </ul>
Traitement de DASRI** en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter <small>mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement</small>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apports de moins de 5 tonnes par semaine : 354,50 € HT/tonne</li> <li>• Apports au-delà de 5 tonnes par semaine : 313,10 € HT/tonne</li> </ul>
Forfait « bac contaminé »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 411,10 € HT par GRV</li> </ul>
Forfait « non conformité réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 104 € HT par GRV</li> </ul>
<small>**y compris lavage/désinfection des bacs</small>	
<small>Ces tarifs s'entendent hors taxes et supportent un coût de 15,20 € HT / tonne pour l'identification et la pesée des GRV</small>	
<small>TGAP : 11,02 € / tonnr</small>	



**Le traitement des DASRI a dégagé un produit financier de 750 638,89 € HT contre 1 192 028,84 € HT en 2014, soit une baisse de 37,02 %.**

## 3 – La matrice des coûts

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, la collectivité doit suivre les coûts de la gestion des déchets via un outil standard adapté à toutes les collectivités afin que les coûts soient comparables d'une année sur l'autre et entre toutes les collectivités.

Cet outil s'appelle 'la **matrice des coûts**' et est construit en colonnes selon une logique de flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, recyclables secs...) et en lignes selon les étapes techniques de gestion (prévention des déchets, collecte, transport, traitement...), et tous budgets confondus.

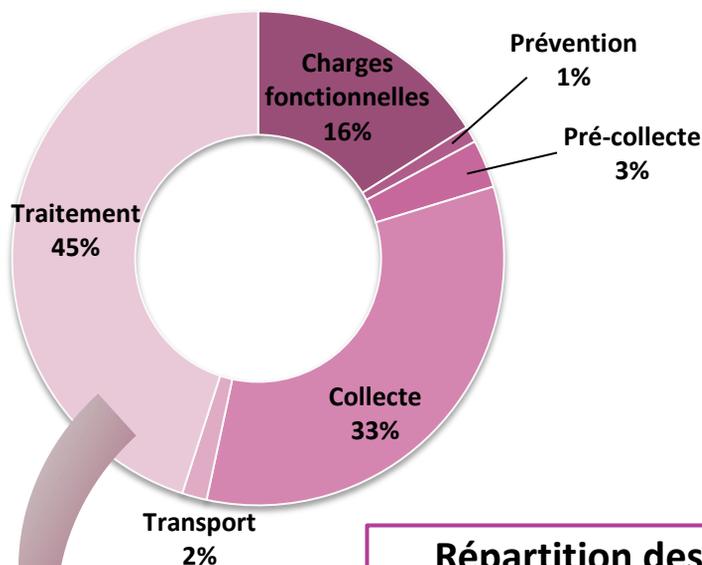
Ainsi, la matrice permet d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion, d'identifier des pistes de maîtrise des coûts, d'établir une tarification et de communiquer sur les coûts auprès des usagers.

Les matrices des années 2010 à 2013 ont été réalisées en 2014 et la matrice de 2014 en 2015. Ainsi, cette année est présenté : un focus sur la matrice 2014 et sur l'évolution des coûts de 2010 à 2014.

## A – La matrice des coûts 2014

### La répartition des charges :

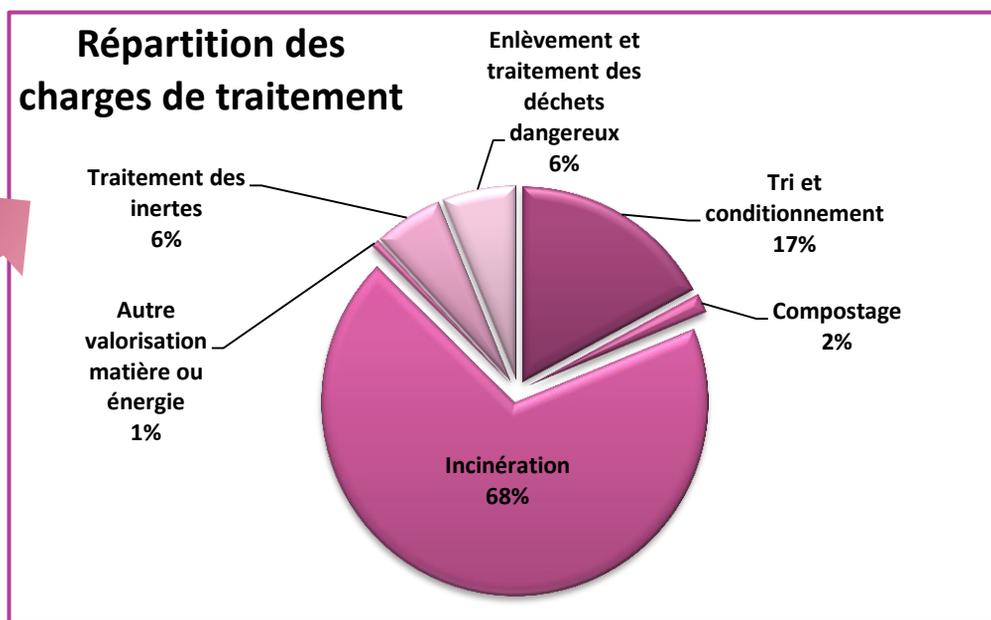
### Répartition des postes de charges



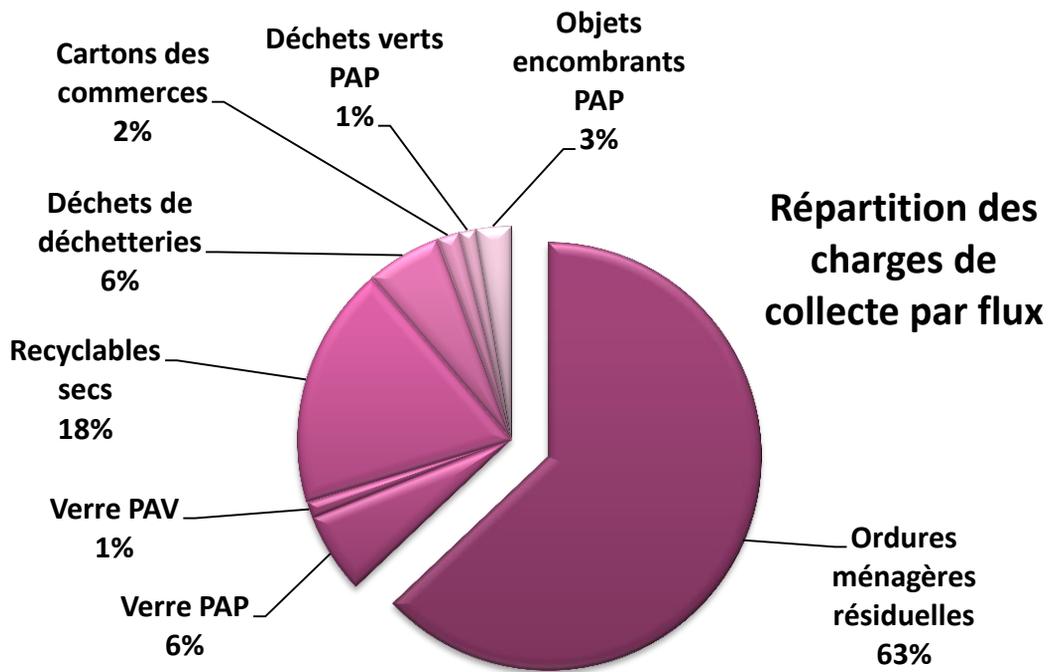
**Le traitement des déchets (compostage, incinération...) est le plus important poste de charges (45%).**

L'incinération représente la majorité des coûts de traitement (68%).

Les déchets traités via l'incinération proviennent en grande partie des professionnels et des collectivités clientes, avec une recette associée.

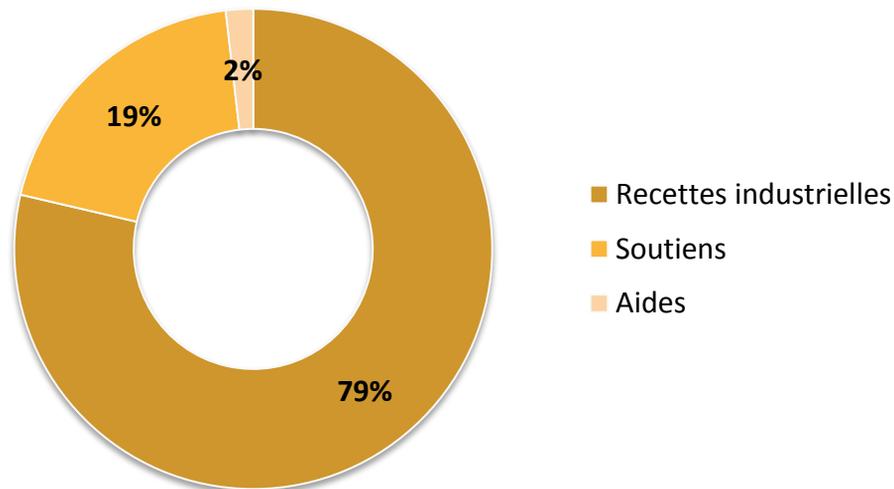


\* cf. lexique p144



La répartition des produits :

### Répartition des postes de produits



Les recettes industrielles (vente d'énergie, vente de matériaux...) représentent 79% des produits.

## Le coût aidé (€ HT) :

Le coût aidé représente le coût réel à la charge de la collectivité soit la totalité des charges moins les produits (recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées et les aides).

Données issues de la Matrice 2014	OMr collecte	OMr traitement	Verre PAP	Verre PAV	Recyclables secs	Déchetteries	UIOM	DASRI	CET	Cartons des commerces	DV PAP	OE PAP	Tous flux confondus
Coût aidé en €HT/hab.	28,42	11,01	4,75	2,24	5,14	6,71	-3,14	-1,06	0,08	0,6	27,34	13,31	62 €
Coût aidé en €HT/tonne	111,86	46,05	181,5	69,2	95,99	73,79	-33,85	-103,4	0,14	152,78	145,4	269,28	51 €

Tous flux confondus	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab**
Le Grand Dijon	61,55	446
Données nationales typologie urbain	91	590
<b>Ecart</b>	<b>-32%</b>	<b>-24%</b>
Données nationales* Dispersion pour 80 % des collectivités	57 à 110 €	

\* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

\*\* Ensemble des DMA collectés par le Grand Dijon (OMr, Verre, RS, Déchetteries (hors gravats), Objets Encombrants, Cartons, Déchets Verts)

Pour l'ensemble des flux, le Grand Dijon se positionne très bien puisque son coût aidé par habitant est 32% inférieur à la moyenne nationale. Toutefois la collectivité collecte 24% de tonnages en moins par habitant, ceci est lié notamment aux performances de déchetteries (cf. synthèse ci-dessous).

Synthèse du coût aidé à l'habitant par flux de déchets ainsi que les quantités collectées en kg/hab :

OMr collecte	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Le Grand Dijon	28,4 €	254
Données nationales typologie urbain	53,0 €	290
<b>Ecart</b>	<b>-46%</b>	<b>-12%</b>
Données nationales* Dispersion pour 80 % des collectivités	33 à 66	

\* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

Même si la part relative du coût aidé des ordures ménagères résiduelles collectées est la plus importante, le coût aidé par habitant est inférieur de 46% à la moyenne nationale avec 36 kg par habitant collectés en moins.

VERRE PAP	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Le Grand Dijon	4,75	26
Données nationales typologie urbain	1,8 €	24
<b>Ecart</b>	<b>164%</b>	<b>9%</b>
Données nationales* Dispersion pour 80 % des collectivités	0,3 à 2,8	

\* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

VERRE PAV	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Le Grand Dijon	2,24	32
Données nationales typologie urbain	1,8 €	24
<b>Ecart</b>	<b>24%</b>	<b>35%</b>
Données nationales* Dispersion pour 80 % des collectivités	0,3 à 2,8	

\* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

Concernant le verre d'emballage, les coûts sont très supérieurs à la moyenne nationale (près de 164% en porte à porte et 24% en apport volontaire). Le Grand Dijon collecte pourtant un tonnage par habitant supérieur à la moyenne nationale.

Recyclables secs	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Le Grand Dijon	5,14	54
Données nationales typologie urbain	10	49,92
<b>Ecart</b>	<b>-49%</b>	<b>7%</b>
Données nationales* Dispersion pour 80 % des collectivités	2 à 13	

\* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

Pour les recyclables secs, le coût aidé du Grand Dijon se positionne très en deçà de la moyenne nationale (-49%) et la performance de tri par habitant est supérieure à la moyenne nationale.

Déchets des déchetteries	Coût aidé en €HT/habitant	Quantités collectées en kg/hab
Le Grand Dijon	6,71	91
Données nationales typologie urbain	17	160
<b>Ecart</b>	<b>-61%</b>	<b>-43%</b>
Données nationales* Dispersion pour 80 % des collectivités	14 à 35	

\* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets - ADEME, données 2012 - Tous habitats confondus

Enfin, pour les déchetteries le coût aidé est très inférieur à la moyenne nationale (-61%) mais il en est de même pour les tonnages collectés (-43%).

## B– L'évolution du coût aidé de 2010 à 2014

Coût aidé en €HT/habitant	OMr collecte	OMr traitement	Verre PAP	Verre PAV	Recyclables secs	Déchetteries	Cartons des commerces	DV PAP	OE PAP	Tous flux confondus
2010	27	12	5	2	6	7	0,8	32	24	65
2011	26	6	5	2	3	7	0,5	31	31	51
2012	27	6	5	2	7	8	0,5	29	22	56
2013	28	11	5	3	3	7	0,6	27	11	62
2014	28	11	5	2	5	7	0,6	27	13	61,5

**Le coût aidé à l'habitant** est relativement stable depuis 2010. On observe tout de même une légère baisse en 2011 qui s'explique par l'effet du renouvellement du marché de collecte des déchets au 1/01/11.

Coût aidé en €HT/tonne	OMr collecte	OMr traitement	Verre PAP	Verre PAV	Recyclables secs	Déchetteries	Cartons des commerces	DV PAP	OE PAP	Tous flux confondus
2010	99	45	185	54	92	92	191	173	263	41
2011	95	22	190	59	58	79	115	100	492	22
2012	100	25	185	73	119	93	121	145	268	40
2013	108	44	192	79	62	78	137	133	360	45
2014	112	46	181	69	96	74	153	145	269	51

**Le coût aidé à la tonne** est stable depuis 2010 pour les principaux flux de déchets (OMr, verre, déchetteries et cartons des commerces). En 2011, on note une baisse du coût pour le CET liée à une explosion des tonnages (+ 55% par rapport à 2010) ce qui entraîne un coût tous flux confondus nettement inférieur cette année-là.

# Annexes

1 – Planning de collecte sur le Grand Dijon

2- Listing des points d'apport volontaire et blocs béton sur le Grand Dijon

3- Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables, Objets Encombrants et Verre d'emballage

4 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures Ménagères et Objets Encombrants

5 – Synoptique général des déchets traités par le Grand Dijon en 2015

# 1 – Planning de collecte sur le Grand Dijon

COMMUNE / SECTEUR	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI			COMMUNE / SECTEUR
	MATN	AM	SOIR	MATN	AM	SOIR	MATN	AM	SOIR	MATN	AM	SOIR	MATN	AM	SOIR	MATN	AM	SOIR	
AHUY																			AHUY
BRESSEY-SUR-TILLE																			BRESSEY-SUR-TILLE
BRETENIERE																			BRETENIERE
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR																			CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
CORCELLES-LES-MONTS																			CORCELLES-LES-MONTS
CRIMOLOIS																			CRIMOLOIS
DAIX																			DAIX
DIJON - MARCHE																			DIJON - MARCHE
CHENOVE																			CHENOVE
DIJON NORD JOUR																			DIJON NORD JOUR
DIJON SUD JOUR																			DIJON SUD JOUR
DIJON CENTRE-VILLE NORD																			DIJON CENTRE-VILLE NORD
DIJON CENTRE-VILLE SUD																			DIJON SUD SOIR
FENAY																			FENAY
FLAVIGNEROT																			FLAVIGNEROT
FONTAINE-LES-DIJON																			FONTAINE-LES-DIJON
HAUTEVILLE-LES-DIJON																			HAUTEVILLE-LES-DIJON
LONGVIC																			LONGVIC
MAGNY-SUR-TILLE																			MAGNY-SUR-TILLE
MARSANNAY-LA-COTE																			MARSANNAY-LA-COTE
NEUILLY-LES-DIJON																			NEUILLY-LES DIJON
OUGES																			OUGES
PERRIGNY-LES DIJON																			PERRIGNY-LES-DIJON
PLOMBIERES-LES-DIJON																			PLOMBIERES-LES-DIJON
QUETIGNY																			QUETIGNY
SENNECEY-LES-DIJON																			SENNECEY-LES DIJON
SAINT-APOLLINAIRE																			SAINT-APOLLINAIRE
TALANT																			TALANT
zone - AHUY																			zone - AHUY
zone - CHENOVE																			zone - CHENOVE
zone - CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR																			zone - CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
zone - DIJON : CAP NORD																			zone - DIJON : CAP NORD
zone - DIJON : PARC EUROPE																			zone - DIJON : PARC EUROPE
zone - DIJON : PARC TERTIAIRE																			zone - DIJON : PARC TERTIAIRE
zone - DIJON : PARC VALMY																			zone - DIJON : PARC VALMY
zone - FONTAINE-LES-DIJON																			zone - FONTAINE-LES-DIJON
zone - LONGVIC																			zone - LONGVIC
zone - MARSANNAY																			zone - MARSANNAY
zone - QUETIGNY																			zone - QUETIGNY
zone - SAINT-APOLLINAIRE																			zone - SAINT-APOLLINAIRE

Légende :

- ordures ménagères
- déchets recyclables
- verre d'emballage
- cartons des professionnels

## PAV Verre d'emballage

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>AHUY</b>					
Ahuy	Mille Club	Route de Messigny	Grand Dijon	1	surface
Ahuy	Terrain de Foot	Rue du Puits du Bois	Grand Dijon	1	surface
Ahuy	Rue des Murées (Aldi)	Rue du Pré Potet	Grand Dijon	1	surface
<b>BRESSEY-SUR-TILLE</b>					
Bressey	Entrée de Bressey	Route de Dijon	Grand Dijon	1	surface
<b>BRETENIERE</b>					
Bretenièrre	Stade	Rue du Stade	Grand Dijon	1	surface
Bretenièrre	Centre I N R A	INRA	Grand Dijon	1	surface
<b>CHENOVE</b>					
Chenôve	Déchetterie	64 rue de Longvic	Grand Dijon	1	surface
Chenôve	Déchetterie	64 rue de Longvic	Grand Dijon	1	surface
Chenôve	Branly	Boulevard Edouard Branly	ICF	2	enterré
Chenôve	Curie	Rue Pierre Curie	PRIVÉ	1	enterré
Chenôve	Valendons	Boulevard des Valendons	VILLEO	3	enterré
Chenôve	Centre Commercial	Rue Saint Exupéry	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve	Olympe de Gougues (école)	Rue Olympe de Gougues	CITYA	1	enterré
Chenôve	Olympe de Gougues (police)	Rue Olympe de Gougues	CITYA	1	enterré
Chenôve	Ancienne Gendarmerie	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve	Bâtiment Hélène Boucher	Rue Saint Exupéry	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve	Piron	Rue Alexis Piron	ORVITIS	2	enterré
Chenôve	Lamartine	8 Rue Lamartine	ORVITIS	1	enterré
Chenôve	Bâtiment Berlioz	19-25 Rue Armand Thibault	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve	Clématites	17-21 Rue des Clématites	PRIVÉ	1	enterré
Chenôve	La Buissonnière	5-7 rue Général Giraud	PRIVÉ	1	enterré
Chenôve	Maryse Bastié	imp Maryse Bastié	Dijon Habitat	1	enterré

## PAV Verre d'emballage

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR</b>					
Chevigny St Sauveur	Parking Carrefour Market	Rue Gustave Eiffel	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Ducs de Bourgogne	Place des Ducs de Bourgogne	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Lazare Carnot	Rue Lazare Carnot	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Parking Maison de l'Enfance	Rue de Sennecey	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Pierre de Coubertin	Place Pierre de Coubertin	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	République CPI	Rue de la République	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Lavoir	Chemin du Vieux Lavoir	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Le Breuil	Avenue du Breuil	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Grand Prés de Pont	Rue du Grand Prés de Pont	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Transformateur	Rue Georges Bizet	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Marcel Cerdan	Rue Marcel Cerdan	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Parc de la Saussaie	Rue Léo Lagrange	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Déchetterie	Rue Jean Moulin	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Mont Vaux	Rue en Mont-Vaux	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Cimetière	Rue de l'Egalité	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	L'Ogive	Rue Sasha Distel	Grand Dijon	1	surface
Chevigny St Sauveur	Résidence Mozart	6 et 8 rue Jacques Brel	PRIVÉ	1	enterré
Chevigny St Sauveur	Résidence Vert Avenir	Rue Marie Noel	PRIVÉ	1	enterré
Chevigny St Sauveur	Colette	7 Rue Colette	SCIC HABITA	1	enterré
Chevigny St Sauveur	Verlaine	Rue Paul Verlaine	SCIC HABITA	2	enterré
<b>CORCELLES-LES-MONTS</b>					
Corcelles Les Monts	Parking Mairie	Angle rue Eiffel / impasse des Vergers	Grand Dijon	1	surface
Corcelles Les Monts	Parking Mairie	Angle rue Eiffel / impasse des Vergers	Grand Dijon	1	surface
<b>CRIMOLOIS</b>					
Crimolois	Mairie	Rue Sénateur Jossot	Grand Dijon	1	surface
Crimolois	Cimetière	Rue du Bois	Grand Dijon	1	surface
<b>DAIX</b>					
Daix	Route de Dijon	Rue des Castels	Grand Dijon	1	surface
Daix	Tennis	Rue des Champs Viaux	Grand Dijon	1	surface
Daix	La Maladière	Rue de la Maladière	Grand Dijon	1	surface

# PAV Verre d'emballage

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>DIJON</b>					
Dijon	Mc Donald's / Courtepaille	Parc Valmy	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Parking Leclerc	Station Leclerc Cap Nord	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Port de Plaisance	Quai Nicolas Rollin	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Le Carré	Rue Marguerite Yourcenar	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Déchetterie	Rue Alexander Fleming	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Déchetterie	Rue Alexander Fleming	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Parking Dauphine	Rue du Bourg	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Grancey	Angle rue Colonel de Grancey et rue du Lycée	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Berlier	47 bis rue Berlier	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Stade Foot (face La Vapeur)	Allée Lucien Hérard	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Eco Quartier Heudelet	Allée du 1er Régiment de Bourgogne	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Marceau	Rue Marceau	Grand Dijon	1	surface
Dijon	Résidences étudiantes	Rue Maréchal Leclerc	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Résidence Jean Moulin	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Résidence Paul Doumer	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Résidence Paul Doumer	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Folz (Dijon Habitat)	Rue Folz	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Folz (privé)	Rue Folz	PRIVÉ	1	enterré
Dijon	Berthelot	Rue Berthelot	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon	Ravel	Rue Maurice Ravel	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon	Blondel	Rue Maurice Blondel	ICF	1	enterré
Dijon	Camus	Avenue Albert Camus	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Emile Zola	Place Emile Zola	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon	Champollion	Avenue Champollion	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon	Boutaric	Rue Boutaric	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Martyrs de la résistance	Bd des Martyrs de la Résistance	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Prévoté	Place St Bénigne	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon	Halles Champeau	Rue Auguste Comte	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon	Synagogue	Rue de la Synagogue	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon	Place St Bernard	Boulevard de la Trémouille	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon	Place de la Banque	Ruelle du Suzon	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon	Greuze	Avenue Jean-Baptiste Greuze	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Cité du Soleil	Rue Auguste Blanqui	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Cité du Soleil	Rue du Colonel Quantin	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Castelnaud	Rue de Castelnaud	Dijon Habitat	8	enterré
Dijon	Tire Pesseau	20 à 34 rue du Tire Pesseaux	Dijon Habitat	5	enterré
Dijon	Résidence Les Tulipes	39, Rue du Tire Pesseau	VILLEO	1	enterré
Dijon	Dixmude	Rue de Dixmude	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Beauce	Allée de Beauce	ORVITIS	1	enterré
Dijon	Bachelard	Boulevard Bachelard	ORVITIS	3	enterré
Dijon	Ancien Hopital Militaire	Rue Ginette Watelle	SCIC HABITAT	2	enterré
Dijon	Ancien Hopital Militaire	Rue Jacqueline de Romilly	SCIC HABITAT	2	enterré
Dijon	Ancien Hopital Militaire	Rue Hyacinthe Vincent	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Ancien Hopital Militaire	Rue Hyacinthe Vincent 2	SNI NORD EST	1	enterré
Dijon	Clos Malard	Rue du Petit Bernard	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon	Trimolet	18-20 Av Marechal Lyautey	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon	Les Jardins des Capucines	10B-12 Rue du Dr Richet	Bure Immobilier	2	enterré
Dijon	Daubenton 2	56 rue Daubenton	VILLEO	1	enterré

## PAV Verre d'emballage

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>FENAY</b>					
Fenay	Cimetière	Chemin de la Croix Etienne	Grand Dijon	1	surface
Fenay	Chenevières	Rue des Chenevières	Grand Dijon	1	surface
Fenay	Terrain de Foot	Route D 108	Grand Dijon	1	surface
Fenay	GRETA	Chemin du Clos	Grand Dijon	1	surface
Fenay	GRETA	Chemin du Clos	Grand Dijon	1	surface
<b>FLAVIGNEROT</b>					
Flavignerot	Patté	Rue André Patté	Grand Dijon	1	surface
<b>FONTAINE-LES-DIJON</b>					
Fontaine	Les Peupliers	Route de Daix	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	Centre Jacques Pierre	Rue du Carrois	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	Parc des Combottes	Rue General de Gaulle	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	Bresse	Rue de la Bresse	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	Les Saverneys	Bd des Allobroges	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	Paquet (Ancien Argonne)	Route d'Ahuy	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	Cimetière (ancien Terrain de Foot)	Allée Etienne Poitau	Grand Dijon	1	surface
Fontaine	Stade	Rue du Stade	Grand Dijon	1	surface
<b>HAUTEVILLE-LES-DIJON</b>					
Hauteville	Ateliers Municipaux	Allée du Four Banal	Grand Dijon	1	surface
Hauteville	Ateliers Municipaux	Allée du Four Banal	Grand Dijon	1	surface
<b>LONGVIC</b>					
Longvic	Roger Couderc	Route de Dijon	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Guynemer	Rue Georges Guynemer	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Esplanade Dussaussoy	Esplanade Dussaussoy	Grand Dijon	1	surface
Longvic	DURUPT	Avenue de l'Europe	Grand Dijon	1	surface
Longvic	CES, Carnot	Impasse Abbé Deblangey	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Salle Jean Bouhey	Route de Dijon	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Cité Valentin Maridor	Rue Lieutenant Bertrand	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Ecole de Musique	Rue Aristide Briand	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Intermarché	Rue Rolland Dorgelès	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Poste de Police	Rue des Prevôts	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Docteur Rollin	Rue du Docteur Rollin	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Armand Thibaut	Rue Bief du Moulin	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Saint Benigne	Rue Rente St Benigne	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Cimetière	Rue Armand Thibaut	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Ecluse	Rue du Port	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Déchetterie	Rue Jules Guesde	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Déchetterie	Rue Jules Guesde	Grand Dijon	1	surface
Longvic	Centre Social - Bief du Moulin	Allée des Tilleuls	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic	Prévots	3 Rue des Prévots	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic	Les Villas du Bief	Allée des Tilleuls	CABINET LAURIN	2	enterré
Longvic	Cité Valentin	Rue de l'Adjudant Doudiès	SNI NORD EST	1	enterré

## PAV Verre d'emballage

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>MAGNY-SUR-TILLE</b>					
Magny s/Tille	Route de Chevigny	Route de Chevigny	Grand Dijon	1	surface
Magny s/Tille	Base nautique	Route d'Izier	Grand Dijon	1	surface
<b>MARSANNAY-LA-COTE</b>					
Marsannay	Salin Centre Commercial	Rue Marguerite de Salin	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	Salin Centre Commercial	Rue Marguerite de Salin	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	Thurot	Rue François Thurot	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	Salle des Fêtes Berger	Route des Grands Crus	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	Château	22 rue du Château	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	Salle des Fêtes	Aire camping car	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	Déchetterie	Chemin aux Vaches	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	Déchetterie	Chemin aux Vaches	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	Ateliers Municipaux	Rue du Rocher	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	Ateliers Municipaux	Rue du Rocher	Grand Dijon	1	surface
Marsannay	Bowling	Rue de la Pièce Cornue	Grand Dijon	1	surface
<b>NEUILLY-LES-DIJON</b>					
Neuilly	Super Marché Leader Price	Rue Corneille	Grand Dijon	1	surface
Neuilly	Schoelcher	Rue Victor Schoelcher	Grand Dijon	1	surface
Neuilly	Jean de la Fontaine	Rue de l'Eglise	Grand Dijon	1	surface
Neuilly	Les Acacias	Rue des Acacias	Grand Dijon	1	surface
<b>OUGES</b>					
Ouges	Tilleuls	Rue des Tilleuls	Grand Dijon	1	surface
Ouges	Mairie	Route des Dijon	Grand Dijon	1	surface
Ouges	L'abbaye	Avenue de la Gare	Grand Dijon	1	surface
Ouges	Tennis	Rue Général de Gaulle	Grand Dijon	1	surface
Ouges	Lavoir	Rue de l'Abbaye	Grand Dijon	1	surface
<b>PERRIGNY-LES-DIJON</b>					
Perrigny	Cimetière	Rue de la Tourelle	Grand Dijon	1	surface
Perrigny	Cimetière	Rue de la Tourelle	Grand Dijon	1	surface
Perrigny	Aubépines	Rue des Aubépines	Grand Dijon	1	surface
Perrigny	Salle Polyvalente	Route de Domois	Grand Dijon	1	surface
Perrigny	Tennis	Allée de l'Europe	Grand Dijon	1	surface
<b>PLOMBIERES-LES-DIJON</b>					
Plombières	Vaux Brun	Vaux Brun Viaduc	Grand Dijon	1	surface
Plombières	La Flamme	Rue Bernard Courtois	Grand Dijon	1	surface
Plombières	SOBOCA	Avenue François Mitterrand	Grand Dijon	1	surface
Plombières	Salles des Fêtes	Rue Weotenga	Grand Dijon	1	surface
Plombières	Terrain de Foot	Rue du Château	Grand Dijon	1	surface

## PAV Verre d'emballage

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>QUÉTIGNY</b>					
Quétigny	Charrières, Décathlon	Rue des Charrières	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Salle Mendès France	Rue des Vergers	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Saint Fiacre	Rue Saint Fiacre	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Résidence Etudiants	Avenue du Cromois	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Salle Mandela	Avenue du Cromois	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Les Huches	Rue des Huches	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Cours Sully	Cours Sully	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Place Centrale	Rue du Château	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Parking de l'Abbé Picard	Rue de l'Eglise	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Henri Dunant	Rue Henri Dunant	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Déchetterie	Bd Croix St Martin	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Déchetterie	Bd Croix St Martin	Grand Dijon	1	surface
Quétigny	Ateliers Municipaux	Bd Croix St Martin	Grand Dijon	1	surface
<b>SAINT-APOLLINAIRE</b>					
Saint Apollinaire	SAPRR	Rue Docteur Schmitt	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	Lechenet	Rue François Lechenet	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	Fort de la Redoute	Rue En Paillery	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	La Fleurié Centre Commercial	Rue de la Vigne aux Chiens	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	Val Sully	Rue Gustave Eiffel	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	Centre Commercial	Rue Jacquat	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	Jardins Familiaux	Rue de Mirande	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	Chanoine Kir	Place Chanoine Kir	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	Fraternité	Rue de la Fraternité	Grand Dijon	1	surface
Saint Apollinaire	Espace Tabourot	Route de Quétigny	Grand Dijon	1	surface
<b>SENNECEY-LES-DIJON</b>					
Sennecey	Salle Polyvalente	Rue Jean Dorain	Grand Dijon	1	surface
Sennecey	Cimetière	Rue du Pré aux Moines	Grand Dijon	1	surface
<b>TALANT</b>					
Talant	Edouard Herriot	Bd de Troyes	Grand Dijon	1	surface
Talant	Fontenay	Rue Abbaye de Fontenay	Grand Dijon	1	surface
Talant	Fassolles	Rue des Fassolles	Grand Dijon	1	surface
Talant	Intermarché Libération	Rue de la Libération	Grand Dijon	1	surface
Talant	Bénédictins	Rue des Benedictins	Grand Dijon	1	surface
Talant	Cimetière	Chemin des Boissières	Grand Dijon	1	surface
Talant	Salle Schuman	Rond Point de l'Europe	Grand Dijon	1	surface
Talant	Stade Garibaldi	Rue des Quétins	Grand Dijon	1	surface
Talant	Terminus Bus	Rue de Nachey	Grand Dijon	1	surface
Talant	Mail Centre Commercial	Rue de Nachey	Grand Dijon	1	surface
Talant	Nachey	Rue de Nachey	SCIC HABITAT	1	enterré
Talant	Retisseys	Rue des Retisseys	SCIC HABITAT	2	enterré
Talant	Savolles	Rue de Savolles	SCIC HABITAT	1	enterré
Talant	Square du séchoir	Rue Pierre Maître	Grand Dijon	1	surface
Talant	Citadelle	Rue de la Citadelle	Grand Dijon	1	surface
Talant	Salle Eyquem	Chemin des Aiges	Grand Dijon	1	surface
Talant	Combe Valton	Rue de la Combe Valton	Grand Dijon	1	surface

## PAV Emballages ménagers recyclables

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>CHENOVE</b>					
Chenôve	Olympe de Gougues (école)	Rue Olympe de Gougues	CITYA	1	enterré
Chenôve	Olympe de Gougues (police)	Rue Olympe de Gougues	CITYA	1	enterré
Chenôve	Centre commercial	Rue de Saint Exupéry	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve	Bâtiment Hélène Boucher	Rue de Saint Exupéry	Dijon Habitat	2	enterré
Chenôve	Ancienne Gendarmerie	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve	Valendons	Bd des Valendons	VILLEO	3	enterré
Chenôve	Branly	Bd Branly	ICF	3	enterré
Chenôve	Curie	Rue Pierre Curie	PRIVÉ	1	enterré
Chenôve	Piron	Rue Alexis Piron	ORVITIS	2	enterré
Chenôve	Lamartine	8 Rue Lamartine	ORVITIS	1	enterré
Chenôve	Bâtiment Berlioz	19-25 Rue Armand Thibault	Dijon Habitat	2	enterré
Chenôve	Clématites	17-21 Rue des Clématites	PRIVÉ	2	enterré
Chenôve	La Buissonnière	5-7 rue Général Giraud	PRIVÉ	1	enterré
Chenôve	Maryse Bastié	imp Maryse Bastié	Dijon Habitat	2	enterré
<b>CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR</b>					
Chevigny	Résidence Mozart	6 et 8 rue Jacques Brel	PRIVÉ	1	enterré
Chevigny	Résidence Vert Avenir	Rue Marie Noel	PRIVÉ	1	enterré
Chevigny	Colette	7 Rue Colette	SCIC HABITAT	1	enterré
Chevigny	Verlaine	Rue Paul Verlaine	SCIC HABITAT	2	enterré

## PAV Emballages ménagers recyclables

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>DIJON</b>					
Dijon (jour sud)	Beauce	Allée de Beauce	ORVITIS	1	enterré
Dijon (jour sud)	Bachelard	Bd Gaston Bachelard	ORVITIS	3	enterré
Dijon (jour nord)	Cité du Soleil	Rue du Colonel Quantin	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Cité du Soleil	Rue Auguste Blanqui	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (centre sud)	Emile Zola	Place Emile Zola	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon (jour nord)	Folz (Dijon Habitat)	Rue Robert Folz	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Folz (Privé)	Rue Robert Folz	PRIVÉ	1	enterré
Dijon (soir nord)	Halles Champeau	Rue Auguste Comte	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidences étudiantes	Rue Maréchal Leclerc	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Ginette Watelle	SCIC HABITAT	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Jacqueline de Romilly	SCIC HABITAT	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Hyacinthe Vincent	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Hyacinthe Vincent 2	SNI NORD EST	2	enterré
Dijon (jour sud)	Ravel	Rue Maurice Ravel	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon (jour nord)	Berthelot	Rue Berthelot	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Boutaric	Rue Boutaric	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Castelnau	Rue Castelnau	Dijon Habitat	9	enterré
Dijon (jour nord)	Dixmude	Rue de Dixmude	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Champollion	Avenue Champollion	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon (jour sud)	Greuze	Avenue Jean-Baptiste Greuze	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Martyrs de la Résistance	Boulevard des Martyrs de la Résistance	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Tire Pesseau	20 à 34 rue du Tire Pesseaux	Dijon Habitat	6	enterré
Dijon (jour sud)	Résidence Les Tulipes	39, Rue du Tire Pesseau	VILLEO	1	enterré
Dijon (soir nord)	Place de la Banque	Ruelle du Suzon	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Jean Moulin	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Paul Doumer	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Paul Doumer	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Camus	Avenue Albert Camus	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Hélène Boucher	Impasse Hélène Boucher	ICF	1	enterré
Dijon (jour sud)	Blondel	Rue Maurice Blondel	ICF	2	enterré
Dijon (jour sud)	Clos Malard	Rue du Petit Bernard	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Trimolet	18-20 Av Marechal Lyautey	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Les Jardins des Capucines	10B-12 Rue du Dr Richet	Buet Immobilier	2	enterré
Dijon (jour sud)	Daubenton	54 Rue Daubenton	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Daubenton 2	56 Rue Daubenton	VILLEO	1	enterré

## PAV Emballages ménagers recyclables

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>LONGVIC</b>					
Longvic	Centre Social - Bief du Moulin	Allée des Tilleuls	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic	Rollin	Rue du Docteur Rollin	Dijon Habitat	3	enterré
Longvic	Saint Benigne	Rue Rente St Benigne	Dijon Habitat	4	enterré
Longvic	Bief du Moulin	Rue du Bief du Moulin	Dijon Habitat	5	enterré
Longvic	Prévots	3 Rue des Prévots	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic	Les Villas du Bief	Allée des Tilleuls	CABINET LAURIN	2	enterré
Longvic	Cité Valentin	Rue de l'Adjudant Doudiès	SNI NORD EST	1	enterré
<b>Marsannay</b>					
Marsannay	Déchetterie	Chemin aux Vaches		2	surface
<b>TALANT</b>					
Talant	Nachey (Ancien terrain de bi-cross)	Rue de Nachey	SCIC HABITAT	1	enterré
Talant	Retisseys	Rue des Retisseys	SCIC HABITAT	2	enterré
Talant	Savolles	Rue de Savolles	SCIC HABITAT	1	enterré
<b>NOMBRE TOTAL DE CONTENEUR SUR LE TERRITOIRE DU GRAND DIJON</b>				<b>115</b>	

## PAV Ordures ménagères

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>CHENOVE</b>					
Chenôve	Bâtiment Hélène Boucher	Rue de Saint Exupéry	Dijon Habitat	5	enterré
Chenôve	Branly	Boulevard Branly	ICF	5	enterré
Chenôve	Olympe de Gouges (école)	Rue Olympe de Gouges	CITYA	1	enterré
Chenôve	Olympe de Gouges (police)	Rue Olympe de Gouges	CITYA	1	enterré
Chenôve	Centre commercial	Rue de Saint Exupéry	Dijon Habitat	2	enterré
Chenôve	Ancienne Gendarmerie	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Chenôve	Valendons	Bd des Valendons	VILLEO	3	enterré
Chenôve	Curie	Rue Pierre Curie	PRIVÉ	1	enterré
Chenôve	Piron	Rue Alex Piron	ORVITIS	4	enterré
Chenôve	Lamartine	8 Rue Lamartine	ORVITIS	2	enterré
Chenôve	Bâtiment Berlioz	19-25 Rue Armand Thibault	Dijon Habitat	3	enterré
Chenôve	Clématites	17-21 Rue des Clématites	PRIVÉ	3	enterré
Chenôve	La Buissonnière	5-7 rue Général Giraud	PRIVÉ	1	enterré
Chenôve	Maryse Bastié	imp Maryse Bastié	Dijon Habitat	2	enterré
<b>CHEVIGNY-ST-SAUVEUR</b>					
Chevigny	Résidence Mozart	6 et 8 rue Jacques Brel	PRIVÉ	2	enterré
Chevigny	Résidence Vert Avenir	Rue Marie Noel	PRIVÉ	2	enterré
Chevigny	Colette	7 Rue Colette	SCIC HABITAT	2	enterré
Chevigny	Verlaine	Rue Paul Verlaine	SCIC HABITAT	4	enterré

## PAV Ordures ménagères

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>DIJON</b>					
Dijon (jour sud)	Beauce	Allée de Beauce	ORVITIS	1	enterré
Dijon (jour sud)	Bachelard	Boulevard Gaston Bachelard	ORVITIS	4	enterré
Dijon (jour nord)	Cité du Soleil	Rue du Colonel Quantin	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Cité du Soleil	Rue Auguste Blanqui	Dijon Habitat	5	enterré
Dijon (centre sud)	Emile Zola	Place Emile Zola	GRAND DIJON	2	enterré
Dijon (jour nord)	Résidences étudiantes	Rue Maréchal Leclerc	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Ginette Watelle	SCIC HABITAT	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Jacqueline de Romilly	SCIC HABITAT	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Hyacinthe Vincent	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ancien Hopital Militaire	Rue Hyacinthe Vincent 2	SNI NORD EST	2	enterré
Dijon (jour nord)	Ravel	Rue Maurice Ravel	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon (jour nord)	Berthelot	Rue Berthelot	Dijon Habitat	4	enterré
Dijon (jour nord)	Boutaric	Rue Boutaric	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Castelnaud	Rue Castelnaud	Dijon Habitat	16	enterré
Dijon (jour nord)	Dixmude	Rue de Dixmude	Dijon Habitat	3	enterré
Dijon (jour nord)	Champollion	Avenue Champollion	Dijon Habitat	6	enterré
Dijon (jour sud)	Greuze	Avenue Jean-Baptiste Greuze	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Martyrs de la Résistance	Boulevard des Martyrs de la Résistance	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Tire Pesseau	20 à 34 rue du Tire Pesseaux	Dijon Habitat	10	enterré
Dijon (jour sud)	Résidence Les Tulipes	39, Rue du Tire Pesseau	VILLO	2	enterré
Dijon (centre nord)	Place de la Banque	Ruelle du Suzon	GRAND DIJON	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Jean Moulin	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Paul Doumer	Rue du Stade	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour nord)	Résidence Paul Doumer	Rue de Dieppe	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Camus	Avenue Albert Camus	Dijon Habitat	2	enterré
Dijon (jour nord)	Folz (Privé)	Rue Robert Folz	PRIVÉ	2	enterré
Dijon (jour nord)	Folz (Dijon Habitat)	Rue Robert Folz	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Hélène Boucher	Impasse Hélène Boucher	ICF	1	enterré
Dijon (jour sud)	Blondel	Rue Maurice Blondel	ICF	2	enterré
Dijon (jour sud)	Clos Malard	Rue du Petit Bernard	Dijon Habitat	4	enterré
Dijon (jour nord)	Trimolet	18-20 Av Marechal Lyautey	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Les Jardins des Capucines	10B-12 Rue du Dr Richet	Buet Immobilier	2	enterré
Dijon (jour sud)	Daubenton	54 Rue Daubenton	Dijon Habitat	1	enterré
Dijon (jour sud)	Daubenton 2	56 Rue Daubenton	VILLO	2	enterré

## PAV Ordures ménagères

Commune	Emplacement de collecte	Adresse de collecte	PROPRIETAIRE	Nb PAV	Type
<b>LONGVIC</b>					
Longvic	Rollin	Rue du Docteur Rollin	Dijon Habitat	6	enterré
Longvic	Saint Benigne	Rue Rente St Benigne	Dijon Habitat	6	enterré
Longvic	Centre Social - Bief du Moulin	Allée des Tilleuls	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic	Bief du Moulin	Rue du Bief du Moulin	Dijon Habitat	10	enterré
Longvic	Prévots	3 Rue des Prévots	SCIC HABITAT	1	enterré
Longvic	Les Villas du Bief	Allée des Tilleuls	CABINET LAURIN	2	enterré
Longvic	Cité Valentin	Rue de l'Adjudant Doudiès	SNI NORD EST	3	enterré
<b>TALANT</b>					
Talant	Nachey (Ancien terrain de bi-cross)	Rue de Nachey	SCIC HABITAT	3	enterré
Talant	Retisseys	Rue des Retisseys	SCIC HABITAT	4	enterré
Talant	Savolles	Rue de Savolles	SCIC HABITAT	3	enterré
<b>NOMBRE TOTAL DE CONTENEUR SUR LE TERRITOIRE DU GRAND DIJON</b>					<b>179</b>

## Blocs béton

Emplacement	Adresse	Nb trappes OM	Nb trappes DR	Nb trappes VERRE
Faïencerie	Rue Condorcet	2		
Condorcet	Rue Condorcet	2		
Cour du Mouton	Rue Condorcet	4		
Jules Mercier	Rue Jules Mercier	12	6	
Comédie	Place du Théâtre	4		
Jeannin	Rue Jeannin	4		
Lamonnoye	Rue Lamonnoye	4		
Barbe	Place Barbe	4	3	1
Vannerie	Rue Vannerie	2	2	
Holiday Inn	Bd Dr Jean Veillet	4		
Assas	Rue d'Assas	2		
Faïencerie	Cour Faïencerie	4	4	
TOTAL		48	15	1

### 3- Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur le Grand Dijon : Ordures Ménagères, Déchets Recyclables, Objets Encombrants et Verre d'emballage

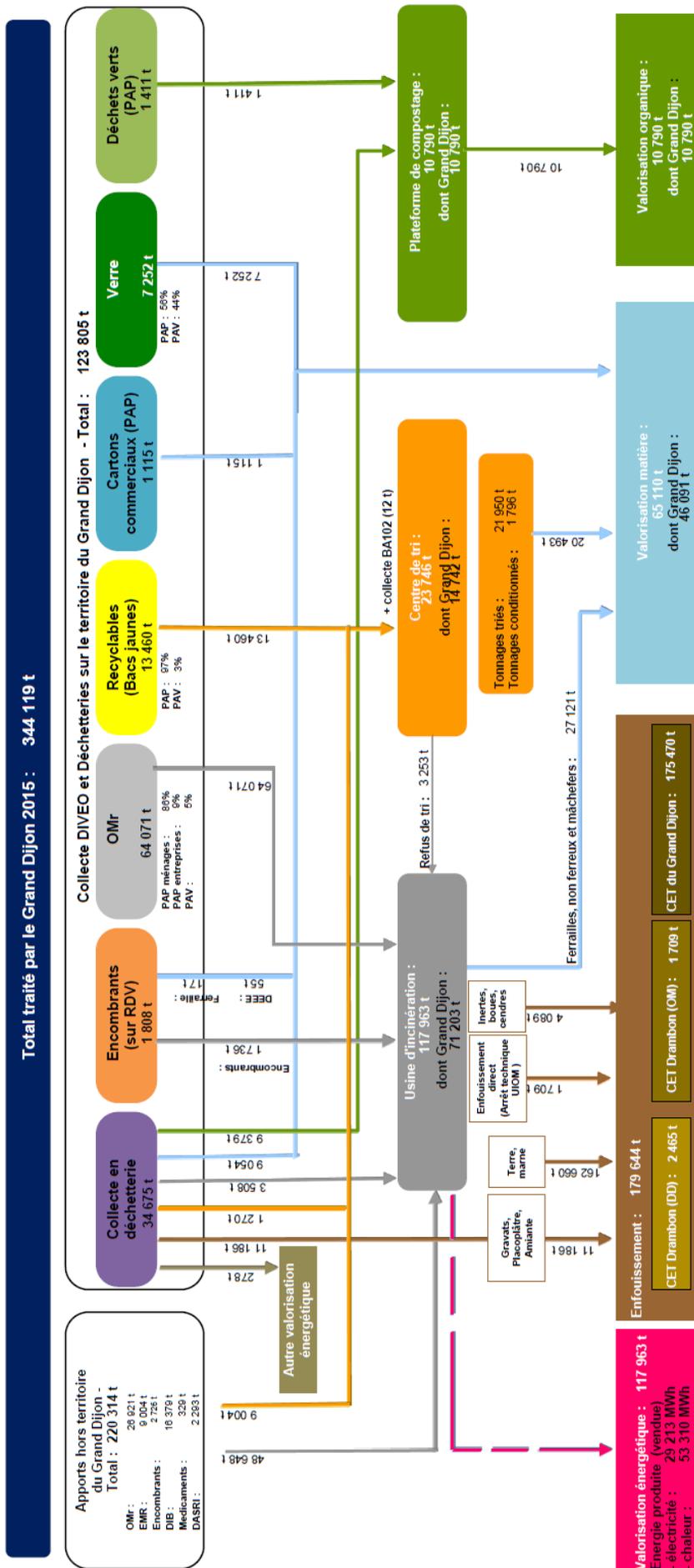
	TONNAGES TOTAUX										NB HAB. 2015	RATIO : KG / AN / HAB						
	OM	DR	VERRE	CARTONS	DV	OE	TOTAL	Evolution 2014/2015	TOTAL	2014		OM	DR	VERRE	CARTONS	DV	OE	TOTAL
							2015											
AHUY	293,50	82,12	52,09		12,31	2,88	442,90	428,99	3%	428,99	227,34	63,61	40,35		9,53	2,23	343,06	
BRESSEY SUR TILLE	145,17	50,92	28,06		0,33	1,28	225,76	229,23	-2%	229,23	203,60	71,42	39,35		0,47	1,80	316,64	
BRETENIERE	184,89	66,26	28,69		17,42	1,68	298,94	308,21	-3%	308,21	235,23	84,30	36,50		22,16	2,14	380,33	
CHENOVE	4 208,50	664,36	370,79		22,05	172,54	5 438,24	5 469,11	-1%	5 469,11	297,00	46,88	26,17		1,56	12,18	383,79	
CHEVIGNY ST SAUVEUR	2 342,73	575,39	261,10		68,54	26,64	3 274,40	3 294,49	-1%	3 294,49	222,63	54,68	24,81		6,51	2,53	311,17	
CORCELLES	165,75	36,40	31,80		3,12	0,42	237,49	280,43	-15%	280,43	248,87	54,65	47,75		4,69	0,63	356,60	
CRIMOLOIS	173,49	52,04	26,22		1,22	0,48	253,45	238,53	6%	238,53	227,38	68,20	34,36		1,60	0,63	332,18	
DAIX	345,15	97,97	44,49		44,17	3,84	535,62	509,84	5%	509,84	233,68	66,33	30,12		29,90	2,60	362,64	
DIJON	36 923,81	7 939,73	4 408,79	359,96	627,50	1 062,62	51 322,41	52 412,20	-2%	52 412,20	236,28	50,81	28,21	2,30	4,02	6,80	328,42	
FENAY (CHEVIGNY, DOMOIS)	289,80	90,26	57,10		13,65	1,80	452,61	455,13	-1%	455,13	178,89	55,72	35,25		8,43	1,11	279,39	
FLAVIGNEROT	36,47	10,12	13,43			0,40	60,42	92,51	-35%	92,51	215,80	59,88	79,47			2,37	357,51	
FONTAINE LES DIJON	1 868,61	549,79	300,30		195,13	49,88	2 963,71	3 044,17	-3%	3 044,17	198,53	58,41	31,91		20,73	5,30	314,89	
HAUTEVILLE LES DIJON	227,93	73,32	29,77		19,88	5,24	356,14	354,67	0%	354,67	189,15	60,85	24,71		16,50	4,35	295,55	
LONGVIC	2 174,20	454,66	268,67		23,77	114,46	3 035,76	3 034,39	0%	3 034,39	234,16	48,97	28,94		2,56	12,33	326,95	
MAGNY SUR TILLE	138,06	64,82	25,86		3,17	0,56	232,47	240,02	-3%	240,02	157,78	74,08	29,55		3,63	0,64	265,68	
MARSANNAY LA COTE	1 159,65	407,42	241,80		11,63	8,44	1 828,94	1 852,54	-1%	1 852,54	218,93	76,92	45,65		2,19	1,59	345,28	
NEUILLY LES DIJON	387,79	113,26	47,94		11,18	4,24	564,41	589,10	-4%	589,10	207,60	60,63	25,66		5,99	2,27	302,15	
OUGES	239,30	76,86	29,50		10,55	3,36	359,57	371,59	-3%	371,59	183,51	58,94	22,62		8,09	2,58	275,74	
PERRIGNY LES DIJON	412,33	92,44	50,77		20,93	3,46	579,93	546,85	6%	546,85	277,10	62,12	34,12		14,07	2,33	389,74	
PLOMBIERES LES DIJON	724,91	179,60	77,64		7,71	9,32	999,18	1 020,40	-2%	1 020,40	251,27	62,25	26,91		2,67	3,23	346,33	
QUETIGNY	2 020,35	538,58	288,99		16,65	80,34	2 944,91	3 017,75	-2%	3 017,75	199,64	53,22	28,56		1,65	7,94	291,00	
SENNECEY LES DIJON	435,13	159,44	67,61		7,60	4,32	674,10	701,86	-4%	701,86	198,15	72,60	30,79		3,46	1,97	306,97	
ST APOLLINAIRE	1 849,26	479,58	247,04		130,79	19,86	2 726,53	2 747,68	-1%	2 747,68	258,57	67,06	34,54		18,29	2,78	381,23	
TALANT	2 552,77	605,08	253,89		142,11	157,56	3 711,41	3 788,00	-2%	3 788,00	223,22	52,91	22,20		12,43	13,78	324,54	
ZONES (industrielles, artisanales et d'activités)	4 771,40			755,24			5 526,64	5 239,39	5%	5 239,39								
DEEE						54,98	54,98	42,42		42,42								
FERRAILLE						17,24	17,24	18,60		18,60								
<b>GRAND DIJON - total</b>	<b>64 070,94</b>	<b>13 460,42</b>	<b>7 252,34</b>	<b>1 115,20</b>	<b>1 411,43</b>	<b>1 807,84</b>	<b>89 118,17</b>	<b>90 328,10</b>	<b>-1%</b>	<b>90 328,10</b>	<b>253,27</b>	<b>53,21</b>	<b>28,67</b>	<b>4,41</b>	<b>5,58</b>	<b>7,15</b>	<b>352,29</b>	

## 4 - Tableau récapitulatif des tonnages collectés sur les collectivités clientes : Ordures Ménagères et Objets Encombrants

	TONNAGES TOTAUX					NB HAB. 2015	RATIO : KG / AN / HAB					
	OM	DR	VERRE	OE	TOTAL 2015		TOTAL 2014	Evolution 2014/2015	OM	DR	VERRE	OE
DAROIS				4,60	4,60	12,80	-64%				10,34	10,34
ETAULES				4,48	4,48	7,96	-44%				17,78	17,78
MESSIGNY LES VANTOUX				10,40	10,40	16,18	-36%				6,46	6,46
PRENOIS				5,22	5,22	13,22	-61%				12,52	12,52
SAVIGNY-LE-SEC				2,40	2,40	6,84	-65%				2,89	2,89
<b>C.C.FORET,LAVIERES,SUZON-total</b>				<b>27,10</b>	<b>27,10</b>	<b>57,00</b>	<b>-52%</b>				<b>7,62</b>	<b>7,62</b>
Autres communes clientes (18 communes) (*)	446,50			19,86	466,36	547,58	-15%	129,08			5,74	134,83
BROCHON	140,93			2,40	143,33	161,32	-11%	179,30			3,05	182,35
COUCHEY	167,04			3,60	170,64	194,03	-12%	188,62			2,99	141,61
FIXIN	149,76			2,12	151,88	159,53	-5%	191,51			2,71	194,22
GEVREY CHAMBERTIN	717,58			4,46	722,04	768,55	-6%	229,70			1,43	231,13
<b>C.C. GEVREY - total</b>	<b>1 621,81</b>			<b>32,44</b>	<b>1 654,25</b>	<b>1 831,01</b>	<b>-10%</b>	<b>173,34</b>			<b>3,47</b>	<b>176,81</b>
<b>TOTAL GENERAL COMMUNES CLIENTES</b>	<b>1 621,81</b>			<b>59,54</b>	<b>1 681,35</b>	<b>1 888,01</b>	<b>-11%</b>	<b>125,61</b>			<b>4,61</b>	<b>130,23</b>

(\*) liste des 18 communes : Bévy, Chamboeuf, Chambolle-Musigny, Chevannes, Clemencey, Collonges-les-Bévy, Curbey, Curtil-Vergy, Détain-et-Bruant, Etang-vergy, Messanges, Morey-St-Denis, Quémigny-Poisot, Reulle-Vergy, Segrais, Semezanges, Ternant, Uray

# 5 – Synoptique général des déchets traités par le Grand Dijon en 2015



## LEXIQUE

<b>A</b>	ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
<b>B</b>	BOM	Benne à ordures ménagères
<b>C</b>	C1 à C6 CA CET	Fréquence de collecte de 1 à 6 fois par semaine Compte Administratif Centre d'enfouissement technique
<b>D</b>	DASRI DDS DEEE DR DV	Déchets d'activités de soins à risques infectieux Déchets diffus spécifiques Déchets d'équipements électriques et électroniques Déchets recyclables collectés dans le bac à couvercle jaune Déchets verts
<b>E</b>	ELA EMR	Emballages pour liquides alimentaires Emballages ménagers recyclables
<b>G</b>	GEM GNV Grand Dijon Gros de magasin GTA GUSP	Gros électro-ménager Gaz naturel de ville Communauté d'agglomération dijonnaise Papiers et cartons mêlés Groupe turbo-alternateur Gestion urbaine et sociale de proximité
<b>H-J</b>	HAB IPE $IPE = [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / 2,3 \times T$ Où :	Habitants Indice de performance énergétique : <p><b>Ee.p</b> représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an) ;  <b>Eth.p</b> représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;  <b>Ee.a</b> représente l'énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an) ;  <b>Eth.a</b> représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;  <b>Ec.a</b> représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;  <b>2,3</b> étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2 044 th/t ;  <b>T</b> représentant le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année.</p>
	JRM	Journaux, revues, magazines
<b>M</b>	MWh <sub>e</sub> MWh <sub>th</sub>	1 MWh électrique correspondant à la quantité d'énergie sous forme électrique fournie en une heure par une puissance de 1 MW 1 MWh thermique correspondant à la quantité d'énergie sous forme de chaleur fournie en une heure par une puissance de 1 MW
<b>O</b>	OE OM	Objets encombrants Ordures ménagères
<b>P</b>	PAM PAP PAV PCB PCC PCNC PEHD PET PREDAS	Petits appareils en mélange Porte à porte Point d'apport volontaire Polychlorobiphényles Papiers-cartons complexés Papiers-cartons non-complexés Plastique polyéthylène haute densité Plastique polyéthylène téréphtalate Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins

## LEXIQUE

**Q-R** QSE  
REFIOM  
RFID

Qualité sécurité environnement  
Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères  
Radio frequency identification: méthode utilisée pour stocker et récupérer des données à distance en utilisant des balises métalliques, les « Tag RFID ». Ces balises, qui peuvent être collées ou incorporées dans des produits, et qui sont composées d'une antenne et d'une puce électronique, réagissent aux ondes radio et transmettent des informations à distance. Cette technologie est censée, à terme, remplacer les codes barres.

**S-T** T  
TEOM  
TGAP

Tonne  
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
Taxe générale sur les activités polluantes

**U-V** UIOM  
VE

Usine d'incinération des ordures ménagères  
Verre d'emballage

**Z** ZA

Zones d'activités

Notes :



Pôle Environnement du Grand Dijon  
Tél : 03 80 76 40 76 • Fax : 03 80 76 40 80

Communauté urbaine du Grand Dijon  
40 avenue du Drapeau • BP 17510 DIJON cedex

